

Février 2013

vol. CIII no 2

# L'Action NATIONALE

L'ACTION NATIONALE volume CIII numéro 2 – Février 2013



Économie et État

**Vivement une politique d'ensemble**

**L'Action  
NATIONALE**

volume CIII numéro 2

FÉVRIER 2013

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

En couverture

## LORRAINE CAMBERLAIN (MALOLO)

**Mers et mondes**, aquarelle sur papier Yupo, 10 x 7,5 po (25 x 19 cm). Cette œuvre d'une série peinte au retour des Îles-de-la-Madeleine en 2010 est l'une des quatre aquarelles présentée par l'artiste à la Biennale internationale de l'Aquarelle 2013, à Namur en Belgique, du 18 mai au 3 juin 2013.

Depuis une quinzaine d'années, Malolo (Lorraine Camerlain) se consacre aux arts visuels, après avoir fait carrière dans le monde des mots, de la rédaction. Elle travaille plusieurs médias et explore le plus souvent les frontières du figuratif et de l'abstraction.

C'est avant tout le support (toile ou papier) et le média choisi (aquarelle, acrylique, collage, gravure) qui lui suggèrent ou lui imposent une œuvre qu'elle réalise d'abord et avant tout par les couleurs, les formes et les textures; ce sont là en fait ses véritables sujets. Faisant confiance au médium, elle lui laisse son mot à dire dans l'œuvre.

Ses sources d'inspiration sont multiples: la nature et ce qu'elle suggère, l'être humain et ses sentiments contradictoires, sa beauté, sa laideur, ses souvenirs; l'imaginaire...

Jamais elle ne se contente de reproduire, jamais elle ne peut s'exclure de ce qu'elle crée. Elle aime explorer la marge de chacun des médias qu'elle choisit et qui s'enrichissent les uns les autres.

*L'art est pour moi, dit-elle, le lieu sacré de la liberté, et, paradoxalement, c'est ce pour quoi je m'y astreins. Très vite, je me suis éloignée de la tranquillité et de la douceur traditionnelles de l'aquarelle ainsi que d'une première forme de reproduction du monde réel, pour explorer les frontières du figuratif et du non-figuratif. Je ne lésine jamais sur les risques de l'exploration technique. Qu'elles soient abstraites ou figuratives, mes œuvres expriment d'abord et avant tout mon bonheur de vivre, tout en faisant écho, de manière ludique ou plus engagée, au monde que j'habite et à celui qui m'habite.*



**Envol jaune**, acrylique sur papier de soie, marouflée sur papier aquarelle, 18 x 12 po (45,5 x 30,5 cm), œuvre présentée dans le cadre de l'exposition Luminosité, l'art jaune, organisée par l'Espace contemporain de Montréal, du 13 au 24 février 2013. Prêt de l'artiste au MNBAQ.



**Élan nouveau**, acrylique sur papier de soie, marouflée sur papier aquarelle, 26 X 20 po (66 x 51 cm). L'expo solo **Élan nouveau – Tout ce monde**, présentée à Montréal en 2011, mettait en lien une série de personnages imaginaires peints à l'acrylique sur papier de soie et marouflés sur papier aquarelle. Fortement colorés, de divers formats et d'inspirations multiples, ces créatures sont issues du croisement entre un travail sur l'abstraction et la créativité vivifiante de l'artiste.



**Vieille Italie** (aquarelle et crayons aquarelle, 20 x 11,5 po, 2010) a reçu le prix d'excellence en peinture du XX<sup>e</sup> Salon des arts de la ville de Brossard en 2012.

# Location d'outils **SIMPLEX**

*Une entreprise québécoise  
en affaires depuis 1907*



*Heureuse de participer à la construction  
de la référence québécoise*

---

**40 succursales** pour mieux vous servir

---

[simplex.ca](http://simplex.ca)

- Montréal : 1.800.361.1486
- Québec : 1.800.284.7571
- Ottawa : 1.888.408.8807

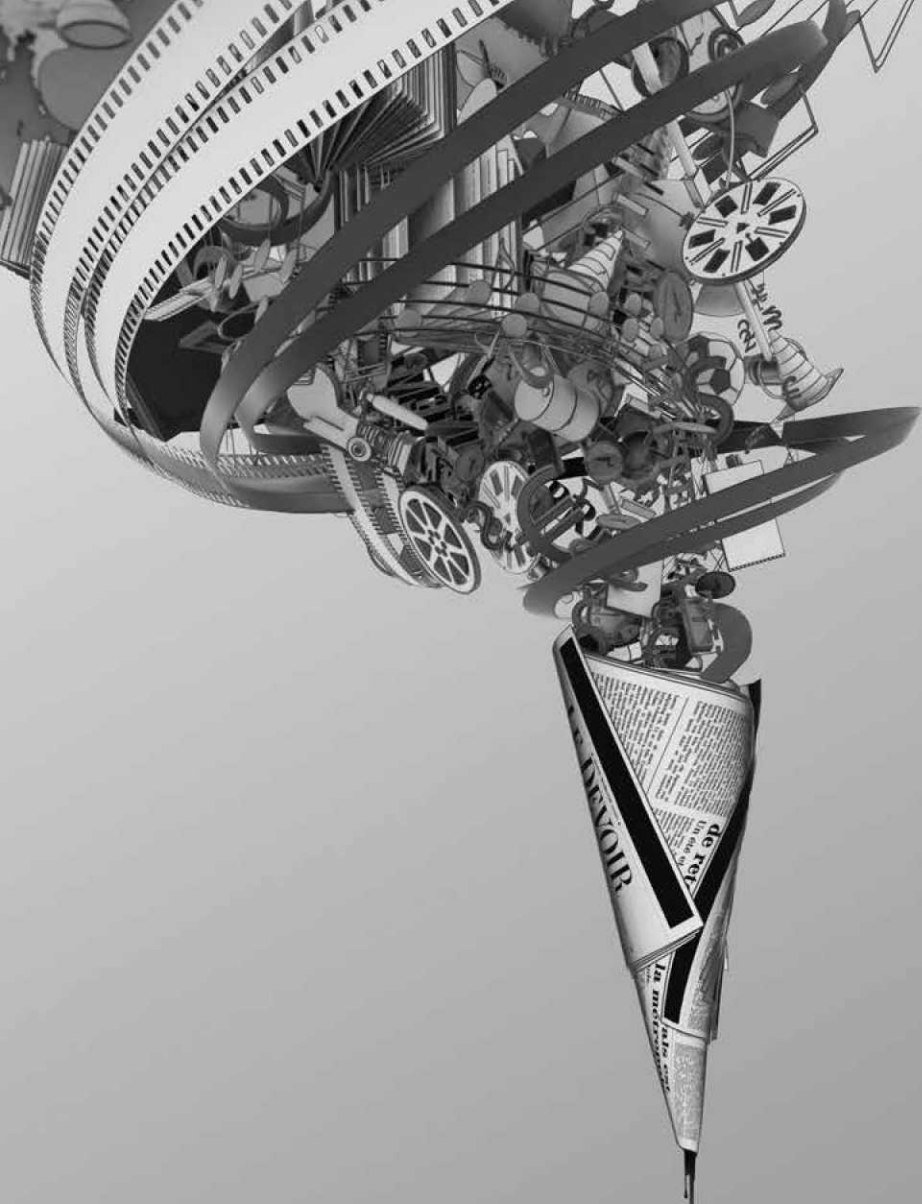
# L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone : 514-845-8533  
Numéro sans frais : 1-866-845-8533  
Télécopieur : 514-845-8529  
revue@action-nationale.qc.ca  
www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

**Comité de rédaction:** Mathieu Bock-Côté, doctorant en sociologie (UQAM); Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux, journaliste; Patrick Sabourin, chercheur IRFA, Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Martin Pâquet (Université Laval), Christian Rioux (correspondant du *Devoir* à Paris); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Lucille Beaudry (UQAM); Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval). **Comptes rendus:** Paul-Émile Roy; Mathieu Bock-Côté.



actualité

Je choisis  
**LE DEVOIR**  
Libre de penser

## Éditorial

- Nous avons mieux à faire  
-*Robert Laplante* 4

## Articles

- Urbanité 2.0 : la citoyenneté et la nation à l'heure des médias sociaux  
-*Simon Couillard* 13

- Le jour où Félix Leclerc est devenu indépendantiste  
-*Christian Larsen* 28

- Du laissez-faire au capitalisme d'État (1800-1960)*  
Regard sur une étape du développement économique du Québec  
-*Richard Leclerc* 32

- Les souverainistes et la mondialisation : l'enthousiasme internationaliste  
-*Simon-Pierre Savard-Tremblay* 45

- Quelques éléments de réflexion en vue de la préparation du Sommet sur l'enseignement supérieur  
-*Jacques Martin* 60

## Dossier

- ÉCONOMIE ET ÉTAT  
VIVEMENT UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE  
-*Renaud Lapierre* 84

## Lire

- Lire les essais*  
MARC CHEVRIER  
La République québécoise.  
Hommages à une idée suspecte 120

- LAURENT VEYSSIÈRES ET  
BERTRAND FONCK (DIR.)  
Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France 127

- Débats* 131

- Courrier des lecteurs* 135

- Livres reçus* 137

Robert Laplante

**NOUS AVONS  
MIEUX À FAIRE**

Au moment d'écrire ces lignes, mi-février, un seul mot s'impose pour décrire l'état de l'opinion publique à la veille du Sommet sur l'enseignement supérieur: fatigue. «Qu'on en finisse!» c'est à peu près ce qu'on peut entendre partout où la politique austéritaire fait ses ravages. Ce n'est pas l'élévation qui s'impose, mais bien le renoncement.

Qu'on en finisse certes, mais ce ne sera que pour mieux passer à un autre motif d'épuisement! Le Québec tourne en rond dans sa servitude et le fardeau de son inachèvement continue, telle une meule abrasive, de moudre chacune de ses espérances. L'horizon baisse désormais si vite que l'expression même de Sommet – un héritage des temps anciens – est devenue dérisoire. Elle n'appelle plus personne à s'élever au-dessus de la grisaille des jours. On l'a entendu de mille manières, l'événement ne conviera qu'à trouver le meilleur moyen de passer sous la barre comptable, qu'à forer avec rage dans l'amas de démissions le tunnel du prochain renoncement. L'université québécoise restera en sursis.

Tout n'est pas mauvais dans les propositions lancées d'un peu partout. Il est probable qu'un compromis émerge sur la question des droits de scolarité. La lutte étudiante aura été un déclencheur et toute une fraction de la jeunesse s'est sou-

dain levée pour dire qu'elle en a assez du rapetissement. Les choses, hélas, n'en restent qu'aux premiers effets de la lutte et aux symptômes qu'elle a révélés. C'est ce qui explique cette lassitude qui gagne. Le refus d'aller au fond des choses condamne aux atermoiements.

Le gouvernement du Québec a d'ores et déjà raté l'occasion de faire saisir à quoi nous condamne la soumission provinciale. Il ne faut pas se conter d'histoires, sous couvert de comptabilité raisonnable et sous prétexte de gouvernement minoritaire, le Sommet a contribué à reconduire et renforcer la terrible censure qui pèse sur notre condition de dépendance. On peut toujours espérer que le ministre surprenne et qu'il tente de forcer le jeu. Et qu'il ose en appeler au dépassement, qu'il ait l'audace de dire que l'avenir de notre système universitaire repose sur sa capacité à assumer sa différence et non pas sur la soumission aux moyennes *canadian*. Il pourrait toujours conclure que les insuffisances du Sommet nous font l'obligation d'une réforme que le contexte de crispation n'a pas permis d'envisager.

L'idée d'un nouveau mode de financement qui reposerait sur les taux de fréquentation étudiante de première génération pourrait être porteuse et servir à ouvrir un vaste chantier. D'autres suggestions auraient mérité un meilleur sort. Il s'en trouve encore des gens qui croient que notre différence peut être un atout. Mais il ne sert à rien de travailler à la pièce. Le rapport Parent que le ministre se plaît à citer pourrait l'inspirer et l'on aimerait qu'il surprenne en annonçant la formation d'une grande commission d'enquête pour faire le point et nettoyer le paysage de toutes les scories idéologiques que le culte du tout au marché a laissé traîner dans le débat public. Il faudrait pour cela une volonté de briser les carcans que rien ne laisse percevoir. Tout n'est pas la faute du gouvernement, mais il faut bien reconnaître

qu'un consensus mou sous-tend l'exercice, celui de se bien garder de ne pas voir la vérité dérangeante.

La vérité que personne n'a voulu énoncer c'est que la province de Québec ne peut penser les finalités de son système universitaire parce qu'elle ne contrôle pas l'essentiel de ses moyens. Penser l'université au cours des derniers mois n'aura signifié que rechercher les moyens de la mouler à notre statut et non de la placer en phase avec nos idéaux et nos valeurs. Cela couvait déjà sous le printemps érable, c'est devenu criant d'évidence: tout le monde essaie de penser l'université comme si le Québec avait les moyens et la puissance de considérer toutes les options de développement. Rien n'est plus faux.

Le Québec est plus que jamais condamné à se penser avec les moyens que le Canada lui laisse. Des moyens qu'au surplus les dérives idéologiques néo-libérales auront encore réduits en sabrant dans les revenus de la province par de suicidaires réductions d'impôt. L'intériorisation des contraintes n'aura qu'un seul effet: disloquer un système universitaire qui n'avait même pas encore trouvé sa cohésion d'institution nationale. Les établissements vont surnager tant bien que mal et cela ne fera que renforcer la recherche des voies de contournement au nom du sauve-qui-peut. Dérives clientélistes et commerciales, recours à des expédients bureaucratiques pour se rapprocher des lieux où le gouvernement *canadian* laissera tomber des miettes, tous les scénarios, hélas, sont possibles.

Le refus de voir aura été tout simplement camouflé par les affrontements de boutiquiers. Et ils ont été nombreux les commentateurs à nous décortiquer, ici, la position des recteurs, là, les tactiques des étudiants et, partout, la rhétorique des intérêts sectoriels. La profusion du verbiage a bien

recouvert l'éléphant qui trônait partout dans les salles de délibération. Nous devons penser des solutions en renonçant à l'usage de la moitié de nos impôts.

Au surplus, les interventions destructurantes du gouvernement fédéral, qui a littéralement confisqué les finalités et les modes de financement de la recherche et déstabilisé les budgets de fonctionnement et d'immobilisation, n'ont guère été abordées autrement que sous la fausse rhétorique de la conciliation et des complémentarités. Il était vraiment difficile de nommer la carte que tous les recteurs gardent dans leur manche pour tenter de venir à bout de ce que la gestion provinciale leur infligera. Tous les épanchements sur la recherche aussi bien que les inquiétudes véritables ne pèseront rien devant les choix qu'Ottawa fait et fera sans nous, avec sa vision du rôle et de la place des universités québécoises dans le système universitaire que l'État *canadian* souhaite configurer en fonction de ses priorités nationales. Et dire que l'objectif opérationnel du Sommet ne visera qu'à ramener sinon la paix du moins la torpeur sur les campus...

À cette censure sur les limitations du régime, s'en ajoute une autre, aussi perverse. Plusieurs se sont indignés des déclarations de quelques idolâtres de la performance concurrentielle souhaitant la création d'un système universitaire à deux vitesses, réunissant d'un côté les happy few de « classe mondiale » et de l'autre les tâcherons de la formation de la main-d'œuvre universitaire. Heather Munroe-Blum nous a servi sa morgue rhodésienne habituelle. *We are very Québec*, a-t-elle dit pour mieux nous servir son discours de normalisation des universités québécoises et surtout pour mieux nous faire accepter l'apartheid universitaire dans lequel se drape McGill qui revendique et pratique des standards différents de ceux de la bourgade. Sa condescendance et son mépris ont bien fait réagir en quelques chaumières, mais il

n'a pas été question de soulever la seule interrogation que sa arrogance chauvine soulève pourtant avec une criante évidence : le système universitaire québécois n'est-il pas déjà un système dual, un système à deux vitesses ?

Personne dans ces savantes assemblées n'a osé s'interroger sur le surfinancement des universités anglaises et sur les injustices qu'il consacre. Est-il normal dans une société où les anglophones ne forment tout au plus que 5 à 8 % de la population que les universités anglaises reçoivent près du tiers des revenus et emploient le tiers des professeurs d'université ? La seule répartition plus équitable des revenus suffirait à résoudre bien des problèmes budgétaires. Ce sont des dizaines de milliers d'étudiants supplémentaires qui fréquenteraient les universités françaises, près de deux mille postes de professeurs pourraient y être créés. Et madame la rectrice de venir plaider pour placer le réseau de l'Université du Québec sur une voie de relégation régionale ! La chose est obscène. Comme le CUSM est obscène. Comme l'attribution du quart des places en médecine à McGill est obscène. Comme Concordia est à l'image même de l'échec de la loi 101.

La vérité que personne ne veut voir, c'est que notre système universitaire est bilingue. Et que la suprématie des institutions anglaises est entièrement soutenue par le financement public et les distorsions d'un régime que plus personne ne veut sérieusement mettre en procès. La vérité, c'est que ce système dual donne aux universités anglaises une force et un rôle d'anglicisation de Montréal et du Québec. La vérité, c'est qu'il n'est pas normal que le plus gros cégep du Québec soit anglophone et qu'il serve de passerelle vers des universités qui tournent le dos au Québec français. Il n'y a que les naïfs pour ne pas voir que McGill et Concordia ne sont *Very Québec* qu'au détriment de la majorité et qu'en raison de la perpétuation d'une injustice fiscale scandaleuse. C'est

à même les impôts de la majorité que se perpétue cette dualisation. Il y a des limites à l'autoaveuglement.

Mais il n'y en a pas à la soumission. On les entend ces «frincophônes» qui bombent le torse en nous chantant la fierté qu'ils éprouvent à voir McGill faire rayonner son *Very Québec*. On les voit ces notables et ces bureaucrates à la bouche pleine de lieux communs sur la mondialisation et l'ouverture au monde plastronner pour prêcher la normalisation de nos institutions. Et mieux nous imposer des standards qui nous condamnent à toujours traîner derrière. Leur volonté de se conformer aux dictats du marché est telle qu'elle les empêche de comprendre qu'à vouloir imiter le modèle de l'université américanisée, le simple jeu de la concurrence nous condamne à être des perdants. Même serviles, nous ne pourrions jamais mobiliser les moyens requis pour jouer à ce jeu. Nous ne produirons que des ersatz, de pâles copies que se mettront sous la dent les concierges de notre assimilation. Obsédés par les palmarès et les classements, ils ne cessent de s'inquiéter de toutes sortes d'écarts sauf de celui-là qui nous conduit tout droit sur la voie de la marginalisation et de la folklorisation. Ce sont des grenouilles qui croassent dans la marmite chauffante. Ils sont les premières victimes de la lassitude. Des victimes bien soulagées de s'engourdir. Vite qu'on en finisse!

Nous avons mieux à faire. L'heure est venue d'en finir avec les demi-mesures et les tergiversations. Le spectacle de la pensée mollassonne a assez duré. Il faut retrouver les voies d'une politique de l'intransigeance qui nous débarrassera de l'envie de céder qui tient lieu de programme de société pour tous ceux qui trouvent trop exigeant le devoir de s'assumer. Il faut continuer de construire l'originalité de notre système d'enseignement supérieur. □

# Ce qui cherche à naître

*Robert Laplante*



*Prolongement du premier recueil paru sous le titre de **Chronique de l'enfermement** décrivant la mise en place du dispositif canadien destiné à consacrer la minorisation définitive du Québec, **Ce qui cherche à naître** réunit des textes de la deuxième moitié du cycle post-référendaire pour contribuer à la recomposition en cours des forces nationales.*

**L'Action**  
**NATIONALE**  
ÉDITEUR

**Disponible à la boutique internet,  
par la poste et par téléphone (25 \$ TTC)**

(coordonnées page 144)

Située à New Richmond, en Gaspésie, Serres Jardins-Nature est le plus important producteur de tomate biologiques dans l'est de l'Amérique.



**Contient des antioxydants et des investissements des 571 000 propriétaires du Fonds de solidarité FTQ.**

Toutes les régions du Québec tirent profit des 6,4 milliards de dollars que les milliers de Québécois confient au Fonds de solidarité FTQ avec un double objectif : créer des emplois

**ET FAIRE TOURNER L'ÉCONOMIE D'ICI.**

[www.fondsftq.com](http://www.fondsftq.com)



Plus de **15 ans d'action**  
pour une économie  
plus **performante**, plus  
**équitable** et plus **verte**.

Les investissements auprès des entreprises québécoises  
sont au cœur de la mission de Fondation.  
Par ses investissements, Fondation contribue au  
maintien et à la création d'emplois au Québec.

**FONDATION**  
**CSN** POUR LA COOPÉRATION  
ET L'EMPLOI

[www.fondaction.com](http://www.fondaction.com)

Simon Couillard\*

## URBANITÉ 2.0 : LA CITOYENNETÉ ET LA NATION À L'HEURE DES MÉDIAS SOCIAUX

*L'acropole convient à une oligarchie et à une monarchie, un plat pays à une démocratie, mais aucun des deux ne convient à une aristocratie, mais plutôt plusieurs places fortes.*

– Aristote

Après avoir réfléchi sur la notion de citoyenneté<sup>1</sup> à partir de ce qu'a révélé la crise sociale du printemps 2012, il importait de rendre compte des conditions qui la rendent aujourd'hui possible, dans sa dimension active. En étudiant ce vaste mouvement de contestation, le lien entre ses acteurs (les étudiants au premier chef), ses moyens, le lieu où elle a pu se dérouler et la forme concrète qu'elle a assumée au fil des mois, on note une façon tout à fait nouvelle de vivre la citoyenneté. À l'encontre des projections pessimistes de la dernière décennie<sup>2</sup>, la crise sociale aura démontré la possibilité d'un fort investissement de l'espace public par les citoyens, du moins au Québec.

---

\* Professeur de philosophie au cégep de Drummondville.

1 Cf. Couillard, Simon (2013). « La revendication *citoyenne* et la crise sociale : actualité et limite d'un modèle », *L'Action nationale*, janvier 2013, ISSN-0001-7469.

2 Cf. PUTNAM, R.D. (2000). *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster: New York, 544 pages.

On peut en effet se demander si un mouvement similaire aurait pu naître ailleurs. Ce qui a facilité les choses, ici, c'est d'abord l'intrication de la jeunesse étudiante au tissu urbain. C'est une différence avec la situation qui prévaut notamment chez nos voisins du sud. Là bas, comme l'indique François Cusset, «[...] la norme [...] est plutôt le campus en lisière de forêt, conformément à la mythologie agraire du XIX<sup>e</sup> siècle américain selon laquelle un cadre bucolique éloigné des vices de la ville garantira probité, force de caractère et excellence scolaire<sup>3</sup>». Il est inconséquent de prendre d'assaut les artères d'Ithaca ou de Princeton. À Montréal, c'est différent. Néanmoins, au-delà du facteur strictement géographique, c'est le rapport à la ville qui est déterminant : prendre possession de la «rue» a une dimension philosophique et politique qui ne devrait pas échapper à une analyse perspicace.

### La ville et l'urbain

Pour bien cerner ce rapport, nous reprendrons la distinction qu'opère l'historien Henri Lefebvre, qui affirmait par ailleurs au sujet de la jeunesse qu'elle «[...] contribue activement à cette assimilation rapide des choses et représentations venues de la ville<sup>4</sup>», entre le phénomène d'urbanité et la cité comme réalité sensible et matérielle.

L'urbanité est justement cette «forme mentale et sociale, celle de la simultanéité, du rassemblement, de la convergence, de la rencontre [...]»<sup>5</sup>, la «virtualité de la société réelle<sup>6</sup>» qui «aménage» dans le monde «pratico-sensible» de la ville. L'urbain, en quelque sorte, habite la ville. Mais

3 CUSSET, F. (2005). *French theory*, La Découverte : Paris, p.44

4 Lefebvre, H. (1972). *Le droit à la ville suivi de Espace et politique*, Éditions Anthropos : Paris, p.20

5 *ibid*, p.89

6 *ibid*, p.57

si les deux phénomènes sont distincts, il ne s'ensuit pas que le premier puisse se passer d'une incorporation dans la seconde. Pour Lefebvre, «la vie urbaine suppose rencontres, confrontations des différences, connaissance et reconnaissance réciproques (y compris dans l'affrontement idéologique et politique) des façons de vivre, des *patterns* qui coexistent dans la ville<sup>7</sup>», à défaut de pouvoir s'incarner dans le lieu physique de la rencontre, l'urbain disparaît. Néanmoins, et c'est ce qui sera intéressant pour nous, il demeure pensable avant toute morphologie matérielle.

En somme, l'urbain est la représentation sociale de la rencontre, son «territoire», et la ville est son terrain, dans la mesure où son aménagement compte un espace dévolu à sa réalisation. Avec cette distinction, le «tissu urbain» devient compréhensible dans son sens premier, comme une toile virtuelle, sorte d'«[...] unité cohérente constituée autour d'une ou plusieurs villes, anciennes et récentes<sup>8</sup>». Comprendre la société urbaine, c'est comprendre les limites formées par les représentations et les réseaux d'une communauté, mais aussi l'évolution de son architecture.

Ces considérations préalables permettent à présent de faire le point sur notre propos: cet article fait l'hypothèse d'une rupture radicale, inimaginable au XX<sup>e</sup> siècle, de la continuité entre le phénomène d'urbanité et la pensée traditionnelle sur les processus d'urbanisation. Il faut comprendre de quelle manière les prévisions de Lefebvre, ou d'un éminent représentant de l'architecture moderne comme Le Corbusier, sont devenues obsolètes. Pour démontrer cette discontinuité, il importe de rendre compte dans un premier temps de la continuité qui lui était antérieure.

---

7 *ibid.*, p.24

8 *ibid.*, p.19

### L'urbanité à travers les âges

Dans son ouvrage *Espace et politique*, Lefebvre écrit que «la ville, dès les débuts de l'ère agraire, fut une création humaine, l'œuvre par excellence; son rôle historique est encore mal connu, notamment en Orient et la théorie du mode de production asiatique réserve encore quelques surprises en ce qui concerne le rapport entre ville et campagne<sup>9</sup>». Il est possible que l'approche orientée par la théorie du mode de production empêche l'auteur de bien cerner la réalité urbaine à son origine. Du moins existait-il à son époque d'autres théories sur cette dernière. Certains ont soutenu l'idée de la place centrale de la religion dans les premières villes. C'est le cas de W.H. McNeill dans son ouvrage majeur *The Rise of the West*<sup>10</sup>, qui reprend à son compte les thèses d'Adam Falkenstein sur la cité-temple. Selon ces penseurs, les premiers regroupements urbains en Basse Mésopotamie se concentraient autour des temples. La caste des prêtres, qui détenait les secrets de l'astronomie, dominait le reste de la population essentiellement rurale par sa connaissance du temps et des saisons, essentiels à l'agriculture. Cette explication est aujourd'hui démentie et on aurait eu raison de ne pas conclure trop vite. Néanmoins, la recherche méticuleuse de Leo Oppenheim, également accessible à l'époque de Lefebvre, offre pour sa part une interprétation prudente et toujours pertinente sur l'origine et le rôle des villes dans la lointaine Antiquité.

Dans son ouvrage *La Mésopotamie: Portrait d'une civilisation*, Oppenheim signale que le processus d'urbanisation, lorsqu'il commence dans le sud de l'Irak actuel, est hors de notre atteinte et nous trouve forcés de conclure à une

---

<sup>9</sup> *ibid.*, p.203

<sup>10</sup> Mc NEILL, W.H. (1963). *The Rise of the West: A History of the Human Community*, University of Chicago Press: Chicago, 860 pages.

«urbanisation spontanée». Étudier la morphologie de la ville révèle cependant certains aspects du mode urbain de nos lointains prédécesseurs : «On peut dire qu'en général en Mésopotamie, nous ne rencontrons pas une accentuation du centre de la ville. Quelque forme géométrique que prenne le rempart, il n'existe pas de centre urbain proprement dit, formé par le palais, le temple ou la place du marché<sup>11</sup>». Les traces écrites signalent les activités de commerce, les transactions immobilières et la spéculation foncière. On sait qu'une certaine famille, les Mourashou, s'adonnait au crédit, au prêt et à l'administration de propriétés terriennes pendant une cinquantaine d'années dans cette région méridionale. On trouve également que l'économie y était concentrée sur l'emmagasinage du grain. Oppenheim exprime en ce sens l'hypothèse qu'«à l'origine, la communauté des citoyens était constituée par les propriétaires du sol (champs et jardin) et par des seigneurs possédant des domaines le long des canaux ou des dépressions de terrain<sup>12</sup>». L'urbanité, dans sa forme originelle, ne pourrait donc être appréhendée de façon négative par la ruralité, «bien plus, dans les documents cunéiformes, on ne peut même pas trouver trace de l'antagonisme entre habitants de villes et de la campagne, qui caractérise tant de civilisations urbaines<sup>13</sup>». Les premières «villes» pourraient être en quelque sorte des agglomérations «informes», c'est-à-dire déliées ou antérieures à toute urbanité. La *ville urbaine* tirerait son origine de l'urbanisation forcée des rois babyloniens, postérieure à la «civilisation» sumérienne. Entre la Mésopotamie et la Grèce, entre les dynasties archaïques et la période des cité-États, triomphe la ville-citadelle, à savoir le modèle de la ville haute (surélévation du palais et du temps) et de sa ville basse.

11 OPPENHEIM, L. (1970). *La Mésopotamie: Portrait d'une civilisation*, Gallimard: Paris, p.142.

12 *ibid.*, p.126

13 *ibid.*, p.124

Cette appréciation sur l'origine ne dément pas la thèse principale de Lefebvre sur le fait que « chaque type urbain a proposé et réalisé une *centralité* spécifique<sup>14</sup> ».

Dans la cité gréco-latine de l'Antiquité, suggère-t-il, la centralité s'est attachée à un espace vide: l'agora et le forum. Avec la fin de l'Empire romain, la ville connaît un déclin et, sur les vestiges de la cité antique, l'espace libre servira à de nouveaux usages<sup>15</sup>. Comme ce fut apparemment le cas dans la lointaine Antiquité, ce sont les surplus agricoles qui ramèneront les citoyens à la ville, dont le centre, avant de servir au commerce, sera principalement dédié aux fêtes, à la foire: « La centralité urbaine accueille les produits et les gens<sup>16</sup> ».

Une autre différence fondamentale avec l'Antiquité a trait au domaine que couvrira le phénomène urbain au Moyen-Âge: la société médiévale ne reproduira pas le modèle de la cité-État, elle s'établira plutôt sur un *réseau* de villes. L'apparition ultérieure de l'État moderne est liée à la prééminence déterminante que prendra l'une d'entre elles au sein du réseau. Malgré l'avènement de cette société intermunicipale, le centre des villes anciennes demeurera le cœur incontournable de la structure urbaine du Moyen-Âge. C'est l'industrialisation qui viendra rompre cette structure, « brisant » le noyau de la ville ancienne et détériorant son caractère urbain. Dans les mots de Lefebvre, « Il y a, historiquement, heurt violent entre la réalité urbaine et la réalité industrielle<sup>17</sup> ». Cette dernière créerait une « implosion-explosion » de la ville, visible notamment à travers le phénomène de

---

14 *op. cit.*, p.133

15 La centralité suppose toujours, pour Lefebvre, l'appropriation et la modification de la centralité précédente.

16 *ibid*, p.134

17 *ibid*, p.17.

« conurbation<sup>18</sup> ». Les gens quittent la ville ancienne et « [...] se déplacent vers des périphéries lointaines, résidentielles ou productives. Des bureaux remplacent les logements dans les centres urbains. Parfois (aux États-Unis), des centres sont abandonnés aux “pauvres” et deviennent des ghettos pour les défavorisés. Parfois au contraire, les gens les plus aisés conservent de fortes positions au cœur de la ville (autour de Central Park à New York, au Marais à Paris)<sup>19</sup> ». Il demeure qu'une majorité s'éloigne des centres et que le paradigme de la « rue » comme espace public concret tel qu'elle pouvait encore l'être dans le Paris du XIX<sup>e</sup> siècle, dans un monde industriel avancé, est en déclin.

### Du Caire à Montréal

Voilà une des raisons pour lesquelles la formule du « printemps érable » ne peut être, apparemment, qu'une évocation superficielle du mouvement de libération qu'ont connu les pays arabes au printemps 2011, car là où l'industrialisation s'est implantée, il y a eu décentralisation des activités urbaines : « le noyau [...] devient ainsi produit de consommation d'une haute qualité pour étrangers, touristes, gens venus de la périphérie, banlieusards<sup>20</sup> ». C'est ce qui fait dire plus loin à Lefebvre que « [...] le double caractère de la centralité capitaliste [est] lieu de consommation et consommation du lieu<sup>21</sup> ». On trouve bien cet aspect dans le Vieux Caire, mais les travaux de réorganisation du centre en fonction du tourisme datent de la période d'ouverture à l'Occident et à son capital, la période « néolibérale », pilotée par le régime d'Anouar El-Sadate. Le fait est que Le Caire

18 Le terme est de Patrick Geddes et correspond à l'intrication des villes par leur étalement respectif.

19 *op. cit.*, p.19

20 *ibid.*, p.21

21 *ibid.*, p.135

n'est pas une ville industrielle. La compétition pour son centre, depuis, a opposé les résidents aux hommes d'affaires et aux « conservationnistes » internationaux<sup>22</sup>. De façon générale, indique Lefebvre, à défaut d'industrialisation, l'urbanisation obéit à la règle économique de la spéculation foncière, de la construction, de l'immobilisation<sup>23</sup>. Des cités qui avaient anciennement un pouvoir considérable, mais qui n'ont pas suivi la transformation industrielle forment de « [...] gigantesque[s] agglomération[s] presque informe[s] permet[tant] aux détenteurs des centres de décision les pires entreprises politiques<sup>24</sup> ». Comme l'immobilisation constitue des biens immobiliers, l'État y joue un rôle prépondérant.

Lefebvre a en tête la ville d'Athènes (il écrit à l'époque de la « dictature des colonels ») lorsqu'il donne ces descriptions, mais elles correspondent également au cas du Caire. Lieu de passage pour le commerce des épices au Moyen-Âge, cette mégalopole typique des pays en voie de développement compte aujourd'hui autant d'habitants que le Québec en entier. La rue, ou plutôt la « hara », y a une fonction sociale et politique plus importante, c'est du moins ce qu'écrivait le professeur Salwa Ismail quelques années avant le printemps 2011 dans son étude sur le quartier de Bulaq al-Dakrur :

22 Cf. ISMAIL, S. (2006). *Political Life in Cairo's New Quarter: Encountering the Everyday State*, University of Minnesota Press: Minneapolis, p. 28

23 Dans son livre, *La condition urbaine*, Olivier Mongin observait au sujet des impacts de la privatisation économique au Caire que « (le) mouvement de construction tous azimuts surprend l'observateur puisque les nouvelles cités, créées par des entreprises de travaux publics liées à l'État, sont en grande partie vides [...]. Ce phénomène est lié à la politique délibérée d'hommes d'affaires dont les immobilisations immobilières ont pour objectif de "fixer l'enrichissement dans le sol" dans un contexte où peu d'entrepreneurs ont confiance dans la croissance à long terme et craignent l'inflation ». MONGIN, O. (2005). *La condition urbaine: la ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil: Paris, p.211-212.

24 op. cit., p.18

L'unité spatiale la plus importante est la *hara*, ou la ruelle. Les normes et les règles régissant un grand nombre de pratiques et de relations sociales sont inscrites dans l'espace de la *hara* [...]. En investissant à la fois l'espace des quartiers et les institutions gouvernementales existantes, les islamistes ont pu agir en fonction des capacités mobilisatrices et oppositionnelles de l'organisation sociale dans son ensemble. Néanmoins [...], si l'organisation sociale permet une opposition efficace, elle peut tout autant servir les desseins du gouvernement.<sup>25</sup>

Cet extrait peut également nous aider à comprendre les suites du printemps arabe, l'élection du président Morsi et l'adoption de la nouvelle constitution. Ici au Québec, l'occupation du centre de la ville est inconséquente, l'action oppositionnelle (non institutionnelle) ne peut viser directement les centres de décision, qui sont d'ailleurs très diffus (on ne trouve nulle part l'équivalent du Mogamma). Comme l'ont bien saisi les manifestants, à Montréal, la cible est le flux économique, les voies de transit du commerce et du tourisme, les réseaux incarnés dans la morphologie praticosensible de la ville. Les actions significatives y sont nécessairement « disruptives ».

Malgré ces différences fondamentales, il demeure un élément commun entre le printemps arabe et le « printemps érable » : l'utilisation politique des médias sociaux.

## Urbanité 2.0

Les thèses de Lefebvre ne permettent pas de comprendre adéquatement l'évolution récente du phénomène urbain, dans la mesure où elles se replient sur l'orthodoxie marxiste. Le problème est que l'auteur le considère comme subsidiaire à l'organisation du travail. Pour lui, « chaque grand type de société, en d'autres termes chaque mode de produc-

<sup>25</sup> op.cit., p.12-13 (traduit)

tion, a eu son type de ville<sup>26</sup> ». Or, avec tout le progrès des sciences de l'information, de la cybernétique et de la communication, et les transformations qu'elles ont imposées aux relations sociales, une analyse de ce genre brouille plus qu'elle n'éclaire la compréhension de l'urbanité actuelle. C'est la même raison qui rend, par exemple, les prédictions de Le Corbusier, et son architecture dans sa dimension fonctionnelle, aujourd'hui dépassés. Pour ce dernier, c'est l'assimilation des communications au transport qui est inopérante et qui confine ses thèses au XX<sup>e</sup> siècle. Quand il déclare notamment que « plus rapides seront les moyens mécaniques d'échange de vues, plus vite aboutira la transaction quotidienne » et qu'il en conclut qu'« on peut admettre que les heures de travail diminueront dans les gratte-ciel grâce aux gratte-ciel<sup>27</sup> », il se trompe, ne pouvant concevoir ce que serait la révolution informatique.

De la même façon, Lefebvre ne peut imaginer ce que serait une urbanité « dématérialisée ». Cette dernière semble en totale rupture avec la topologie héritée de l'histoire. Son support matériel suffisant (fibre optique, système hypertexte, centres de traitement de données...) est essentiellement disséminé et accessible. Si cette urbanité inédite pose problème à l'échelle de la ville, on remarque que ses lieux semblent faire concurrence à un autre espace politique abstrait, celui de la nation.

### **La conscience nationale**

Pour mieux analyser les impacts de la nouvelle urbanité sur la nation, il importe de montrer le caractère spécifique de cette dernière, à la fois comme représentation sociale et comme pratique incarnée. Disons d'abord qu'elle partage

---

<sup>26</sup> op. cit., p.133

<sup>27</sup> LE CORBUSIER (1994). *Urbanisme*, Flammarion : Paris, p.183.

avec l'urbanité le fait d'être une médiation, un relais de notre présence au monde. Dans son cas, la médiation est sémantique ou pragmatique, plutôt que spatiale. Elle est diachronique, c'est-à-dire qu'elle a une profondeur historique que ne partage pas la tweetosphère, par exemple. Par contre, le territoire de la nation pose davantage problème que celui recouvert par l'urbanité de façon générale, ses déterminations sont ambivalentes et dépendent en définitive de l'idéologie, de la liberté que confère le symbole.

Pour les marxistes classiques, la question est généralement rapidement expédiée : la conscience nationale est une fausse conscience, une aliénation attribuable à l'idéologie bourgeoise et au capitalisme dans ses premières phases d'expansion. Prenant Marx à partie, et en réponse à l'historien Eric Hobsbawm<sup>28</sup> qui défendait cette position classique, les professeurs Mascotto et Soucy ont proposé une description, similaire à celle que suggère Lefebvre<sup>29</sup>, qui servira de point de départ pour circonscrire le territoire de la nation :

À l'intérieur des sociétés sont à l'œuvre des *variables culturelles*, toujours présentes dans l'histoire, qui constituent ce que nous appellerons *l'unité empirique* de la nation ou de la nationalité, sur laquelle vient se fixer une conscience nationale latente ou possible. Cette conscience surgit à partir du moment où existent certaines conditions matérielles (économiques, politiques, institutionnelles) qui transforment la différence, la spécificité en *inégalité structurelle*<sup>30</sup>.

Cette transformation de la différence en inégalité aurait pour origine l'expansion géographique de la production,

28 Décédé en octobre dernier à l'âge de 95 ans, il est demeuré marxiste jusqu'à la fin de sa vie.

29 Cf. LEFEBVRE, H. (1988). *Le nationalisme contre les nations*, Méridiens-Klincksieck : Paris, 195 pages.

30 MASCOTTO, J. et P.-Y. SOUCY (1979). *Sociologie politique de la question nationale*, Éditions Saint-Martin : Montréal, p.42.

qui superpose à la différence culturelle ou linguistique une division du travail. L'appartenance au groupe se trouverait marquée d'une double façon, par la spécificité culturelle et la vie partagée dans les mêmes conditions de production. Pour Mascotto et Soucy, la conscience nationale participe ainsi à la conscience de classe et dévoile de façon opportune les rouages de l'exploitation capitaliste.

Benedict Anderson, célèbre pour son ouvrage traitant de l'imaginaire national<sup>31</sup>, partage l'idée que le marxisme orthodoxe ne permet pas de cerner adéquatement la nation. Il conçoit, également, que la conscience nationale est globalement attribuable au capitalisme, à son mode de production et à sa distribution. Plus précisément, elle serait liée à la première marchandise fabriquée en série, le livre, et la première forme de l'entreprise capitaliste, l'édition, aurait été la courroie nécessaire à sa diffusion. En somme, pour Anderson, «[...] la convergence du capitalisme et de la technologie de l'imprimerie sur la diversité fatale des langues humaines a ouvert la possibilité d'une nouvelle forme de communauté imaginée qui dans sa morphologie moderne, a créé les conditions de la nation moderne<sup>32</sup>». Il y a, ici également, rencontre entre une variable culturelle qui laisse concevoir une certaine unité empirique, la langue, et des conditions matérielles, la technologie de l'imprimerie, un marché de lettrés, qui aurait permis l'émergence de la conscience nationale.

Il y a bien, selon l'auteur de *Imagined Communities*, quelques autres facteurs, de nature anthropologique et historique, qui conditionnent l'imaginaire national. D'une part, le

31 ANDERSON, B. (1983; 1991; 2006). *Imagined Communities – Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Verso: Londres.

32 ANDERSON, B. (2006). *L'imaginaire national: Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte: Paris, p.57.

nationalisme prend de l'ampleur à mesure que la croyance religieuse décline, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle. Alors qu'on prête de moins en moins foi aux réponses religieuses, mais que le tragique de la vie n'en afflige pas moins les hommes, s'impose «[...] une transformation séculière de la fatalité en continuité, de la contingence en signification<sup>33</sup>». Le nationalisme, comme la religion, proposerait des réponses imaginatives aux souffrances humaines, notamment une forme d'immortalité. L'idée, quoi que l'auteur puisse en penser, que l'on soit d'accord ou non avec l'assimilation du national à l'imaginaire, demeure de savoir si l'appartenance nationale *signifie* quelque chose d'important, d'essentiel, de réel... d'éthique? Anderson évoque bien l'idée de «cohérence naturelle» de l'ensemble, qu'il applique au religieux et qui admet une «territorialisation de la foi», mais, en ce qui a trait à la nation, elle semble strictement liée à la diversité «fatale» des langues vernaculaires. D'autre part, la territorialisation nationale s'établit à l'intérieur des limites géographiques de la religion et des royaumes antérieurs. Elle serait contingente, mais «de là à penser que les communautés imaginées que sont les nations sont nées des communautés religieuses et des royaumes dynastiques et les ont remplacés, il y a un pas que l'on ne saurait franchir sans quelque légèreté<sup>34</sup>».

Pour Anderson, la nation correspond plus largement à un changement dans les modes d'appréhension du monde, un changement attribuable à la diffusion du roman au XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Le roman impose une nouvelle conception du temps et de l'espace. Il intègre en une langue normalisée et familière un paysage sociologique, des outils, des lieux, des habitudes, etc., et une temporalité vide et homogène dans

---

33 *ibid*, p.25.

34 *ibid*, p.35.

laquelle prend place l'intrigue. Ainsi, les langues d'imprimeries, «[...] mécaniquement reproductibles et susceptibles d'être disséminées à travers le marché<sup>35</sup>», auraient créé la conscience nationale. D'abord, elles ont constitué des champs d'échange et de communication. Ensuite, comme elles se sont cristallisées quelque part au XVII<sup>e</sup> siècle et que le roman est reproductible, elles ont permis un continuum, un passé. Finalement, elles sont devenues des langues de pouvoir, en uniformisant les dialectes.

### **La nouvelle urbanité et la nation**

Que le roman ait profondément modifié la façon d'appréhender le monde et qu'il servît le «réveil des nationalités» n'est pas une hypothèse extravagante. On compte peu de révolutions sociales qui ne soient attribuables à des révolutions techniques. Plus récemment, Alain Mons affirmait au sujet de la télévision que «l'objet technique, l'écran, change notre rapport à l'espace, l'infiniment petit bouscule l'infiniment grand, affecte en profondeur nos critères de positionnement, nos classifications départageant un "dehors" et un "dedans"<sup>36</sup> ». Il affecte aussi le proche et le lointain. On peut dire ainsi du roman, par exemple, qu'il a tendu à éloigner Londres de Paris, et à en rapprocher Bordeaux. Ce sont les possibilités d'actions qui s'en trouvent modifiées, dans la mesure où l'objet technique devient un relais spatial. Mais il ne faut pas se tromper, «[...] le sujet-récepteur reste malgré tout un habitant, un acteur s'incarnant dans le territoire, cela n'est certainement pas indifférent dans la façon dont il va recevoir les messages<sup>37</sup> ». Il y a une dialectique entre le

---

35 *ibid.*, p.55.

36 MONS, A. (1992). *La métaphore sociale: Image, territoire, communication*, P.U.F.: Paris, p.136

37 *ibid.*

média et le territoire. Cela demeure vrai dans le cas du web participatif.

Le territoire 2.0 est à la fois parallèle et virtuel, indifférencié et sans localisation précise, une configuration qui limite ses possibilités par rapport à l'incarnation classique de l'urbanité. Mais le sujet-participant n'est pas déterritorialisé dans l'exacte mesure de la dématérialisation du média. Ses pratiques se reportent, dans les cas d'utilisation saine, dans le réel, c'est-à-dire dans le proche incarné. Une étude récente affirmait d'ailleurs que les utilisateurs des médias sociaux sont plus susceptibles d'assister aux assemblées politiques que ceux qui ne les utilisent pas. On peut en conclure qu'à côté des forums virtuels, clos et segmentés, subsiste l'agora réelle, et pour l'instant, rien ne porte à croire que le proche exclut l'espace de la ville ou celui de la nation. □

Christian Larsen\*

## LE JOUR OÙ FÉLIX LECLERC EST DEVENU INDÉPENDANTISTE

En ce temps-là, j'habitais Chicoutimi. À l'hiver 1972, un samedi soir, Félix Leclerc y chantait et je suis allé l'entendre et le saluer. Il m'a présenté dans sa loge à Francis Blanche, le célèbre acteur et humoriste français. Il a dit : « Je te présente Christian Larsen qui a écrit un très beau livre sur nous autres les chansonniers. » J'étais flatté et heureux de cette rencontre. Mais, surprise, Félix Leclerc me souffla à l'oreille : « Demain midi, dimanche, je t'invite à manger à l'hôtel Chicoutimi avec ta petite dame. »

Félix avait invité également à ce repas Raoul Desmeules, le responsable du Bureau régional du ministère des Affaires culturelles pour le Saguenay-Lac Saint-Jean. Il faisait beau et nous étions heureux d'être en compagnie du plus célèbre artiste du Québec. Fin causeur, Félix nous racontait des anecdotes sur sa carrière. Nous mangions et buvions ses paroles. Assis à une table voisine, quelqu'un nous dévisageait et semblait nous envier. C'était un futur ministre de la Justice du Québec : Marc-André Bédard. Il était aussi un ami de la famille de Raoul Desmeules. Il attendait l'arrivée d'un important personnage lui aussi !

Effectivement, vers 13 heures, on vit se pointer à sa table un petit homme sec, échevelé, portant un imper sur le dos

---

\* Auteur de *Chansonniers du Québec*, éditions Beauchemin, 1964.

et un mégot à sa bouche: c'était René Lévesque. L'écran de télé nous avait rendu familiers son visage et ses tics. Il jeta un coup d'œil vers notre table et ne put s'empêcher de réagir comme à la vue d'une apparition quand il reconnut Félix Leclerc. Celui-ci semblait aussi surpris que Lévesque. Il nous demanda si nous savions ce qu'il venait faire dans la région. Raoul Desmeules l'informa que Gilles Grégoire, le fondateur du Mouvement souveraineté-association, l'attendait à Jonquière.

René Lévesque lorgnait souvent vers notre table et, finalement, Félix lui fit signe de venir se joindre à nous avec Marc-André Bédard. Au début, le climat n'était pas très chaleureux. On assistait à la rencontre de deux géants qui professaient des opinions politiques différentes. Félix interrogea Lévesque sur le but de sa présence à Chicoutimi. Celui-ci raconta avec sa verve habituelle qu'il était une sorte de commis voyageur de l'indépendance du Québec. Il souligna l'importance de travailler au niveau de la base et de visiter ainsi les gens des régions. On était à la mi-mars, il faisait très froid à Chicoutimi et Félix semblait étonné de voir Lévesque vêtu seulement d'un imper.

René Lévesque demanda à Félix ce qu'il pensait de l'indépendance et pourquoi il ne s'engageait pas à cet égard. Félix répliqua que ce n'était pas le rôle d'un écrivain de faire de la politique et qu'il préférerait rester en dehors de la mêlée. Lévesque rétorqua que les grandes révolutions avaient été souvent inspirées par les écrits d'écrivains engagés. Il ajouta qu'en France plusieurs écrivains comme Sartre ou Camus s'engageaient résolument en faveur de telle ou telle cause. Félix ajouta: «Si je n'écris pas mon œuvre, qui va l'écrire à ma place?» Lévesque rétorqua que la renommée de Félix pourrait donner du poids et des ailes à la cause de l'indépendance!

La conversation continua de rouler ainsi et de voler dans tous les sens. Un éternel mégot vissé à ses lèvres, Lévesque gesticulait et devenait de plus en plus convaincant. Félix l'écoutait avec beaucoup d'attention et de respect. Finalement, Lévesque et Bédard prirent congé vers 14 heures. Félix formula alors des propos qui nous étonnèrent : « Il faut aider cet homme... c'est un roi... c'est Louis XIV. » Raoul Desmeules dit alors à Félix : « Si quelqu'un peut aider ce roi, c'est bien vous ! »

Félix était remué, pensif. Il semblait s'éveiller à une nouvelle réalité. Pendant un certain temps, il demeura silencieux. Finalement, il déclara : « Je vais repenser à tout ça. On s'en reparlera demain. » On avait rendez-vous pour le souper et son spectacle le lendemain soir à l'Anse-Saint-Jean.

Le souper avait lieu dans un presbytère, un cadre propice à la réflexion. On discuta de nouveau de la cause de René Lévesque et de son destin de messager de l'indépendance. Félix nous dit sur un ton de confiance : « Écoutez, c'est impressionnant ce que fait Lévesque. C'est un gars précieux pour le Québec. Il faut le protéger. Cela n'a pas de bons sens de traverser en plein hiver le dangereux Parc des Laurentides, en imper, avec une petite mini Cooper pour venir porter la cause de l'indépendance jusqu'au Saguenay. Il faut l'aider. Il ne peut pas faire ça tout seul. »

On se quitta tard le soir après son spectacle. Félix me demanda si je pouvais lui procurer quelques bières pour alléger le trajet jusqu'à l'Île d'Orléans avec son chauffeur et ami Jos Pichette. Bon buveur à l'époque, je n'eus pas de misère à flairer le houblon et à lui dénicher une petite caisse de bière.

L'idée d'indépendance fit son chemin dans la tête ou le cœur de Félix. Le printemps produisit chez lui une sorte de dégel. Il écrivit alors *L'alouette en colère*, une chanson choc qui, d'une façon imagée, brossait un portrait saisissant de notre réalité. En voici un couplet :

J'ai un fils dépouillé  
Comme le fut son père  
Porteur d'eau, scieur de bois  
Locataire et chômeur  
Dans son propre pays  
Il ne lui reste plus  
Que la belle vue sur le fleuve  
Et sa langue maternelle  
Qu'on ne reconnaît pas

En cet hiver 1972, nous avons assisté à Chicoutimi, Raoul Desmeules et moi, à la rencontre de deux des plus grands hommes de notre époque et à cet événement capital dans la vie de Félix Leclerc et de celle du Québec : l'éveil et la prise de conscience de sa réalité de Québécois et son engagement en faveur de l'indépendance du Québec. □

Du laissez-faire au capitalisme d'État  
(1800-1960)

## REGARD SUR UNE ÉTAPE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

### 1800-1920: Des champs à la ville

Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Royaume-Uni a réussi, avec les ressources forestières de son territoire et de la Nouvelle-Angleterre, à combler ses besoins intérieurs. Toutefois, cette conjoncture se renverse au début du XIX<sup>e</sup> siècle en raison de l'épuisement des richesses insulaires et de la révolution étatsunienne de 1776 qui met fin à des sources d'approvisionnement précieuses. Afin de maintenir sa croissance économique, le Royaume-Uni dut s'alimenter à partir des forêts de la Scandinavie. Simultanément, pour bonifier les approvisionnements de bois en provenance de ses colonies nord-américaines, les Anglais fixent des tarifs préférentiels au détriment des fournisseurs européens. Cependant, les effets de cette tarification sont presque sans conséquence, les marchands britanniques préférant s'alimenter en Europe, en raison des coûts inférieurs des transports.

C'est un événement politique qui a pour effet de modifier les sources de ravitaillement en matière ligneuse des Britanniques. En mai 1803, un conflit éclate entre le Royaume-Uni et la France. Ayant un urgent besoin de bois

---

\* Ph D.

pour la construction de frégates et devant tenir compte du Blocus continental imposé par l'empereur français Napoléon 1<sup>er</sup> (1769-1821) qui empêche l'accès aux zones riveraines de la mer Baltique, le Royaume-Uni se retourne vers ses colonies nord-américaines qui disposent d'un immense bassin de ressources forestières.

Libre de tout tarif et malgré les frais de transport, le bois provenant d'Amérique du Nord devient rapidement concurrentiel par rapport aux importations scandinaves soutenant l'essor économique du Québec. L'exploitation forestière est le moteur de l'économie québécoise dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. En parallèle, la construction navale marque l'entrée du Québec dans l'ère préindustrielle. Cette industrie qui fut longtemps l'assise fondamentale de la structure économique du pays connaît son apogée vers la décennie 1860. Les raisons qui contribuent au déclin du commerce de la matière ligneuse sont liées intimement à l'évolution technologique et aux décisions politiques prises au Royaume-Uni.

Le Québec est peu gratifié des ressources réclamées par les entreprises de la nouvelle vague manufacturière qui constituent les ingrédients de la révolution industrielle. Le fer et le charbon sont presque absents des basses terres du Saint-Laurent, aire géographique où est concentré l'œkoumène québécois. Ceci a pour effet de soustraire à l'économie québécoise une part importante de ce secteur lucratif. En contrepartie, l'Ontario et le nord-est des États-Unis, particulièrement avantagés par leurs ressources minières et leurs axes de transport, participent activement à la révolution industrielle.

La carence en minerais dans les premières zones de colonisation et le déclin de l'industrie forestière ont pour effet de cantonner les Québécois francophones dans le secteur agri-

cole. Alors qu'en 1861 l'agriculture compte 108 121 membres ou 43,3 % de la population active, ce nombre s'établit à 217 061 (45,5 %), trente ans plus tard<sup>1</sup>.

Ne possédant qu'un faible pouvoir d'attraction sur les investisseurs étrangers, mis à part sa main-d'œuvre abondante et peu coûteuse, le Québec est boudé par l'industrialisation. Sauf pour quelques entrepreneurs actifs dans le textile, l'État québécois ne profite guère de cette manne. L'agriculture occupe toujours une place de choix même si les productions se spécialisent. Dans les régions ressources (p. ex. Saguenay-Lac-Saint-Jean) se développe une petite industrie artisanale axée vers la transformation des produits de la ferme, comme les sous-produits dérivés du lait, destinés aux marchés urbains. En 1871, vingt-cinq fabriques de beurre et de fromage sont en exploitation au Québec alors qu'en 1920 il y en a 1808<sup>2</sup>.

Ces nouveaux débouchés ne sont pas suffisants pour atténuer les problèmes économiques. Dès la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'exode des campagnes s'effectue à un rythme soutenu. Les terres sont surpeuplées et épuisées en raison de leur surexploitation imputable à des techniques agricoles peu efficaces. Par ailleurs, avec le taux de naissance élevé que connaît le Québec rural au XIX<sup>e</sup> siècle, les espaces disponibles aux fins de l'agriculture deviennent restreints.

En 1873, le déclin de l'économie québécoise est accéléré par le contexte économique international particulièrement défavorable aux investissements. Ce marasme perdure une ving-

---

1 CANADA. Ministère de l'Agriculture. *Recensements du Canada de 1871 et 1891, volume 5*, Ottawa, le ministère.

2 QUÉBEC. Secrétariat de la province (1914) *Annuaire statistique de Québec 1914*, Québec, Bureau des statistiques, p. 234.

QUÉBEC. Secrétariat de la province (1921) *Annuaire statistique*, Québec, Bureau des statistiques, p. 283.

taine d'années, ce qui génère des conséquences désastreuses pour ce pays neuf en pleine construction. L'État fédéral, dans l'intention de soutenir le développement économique du Canada, adopte la *National Policy* dont l'objectif est de favoriser la création d'une aire géographique de commerce. L'imposition de tarifs douaniers aux importations, le peuplement intérieur et l'établissement d'un réseau ferroviaire continental doivent concourir à ce projet.

La politique fédérale a très peu avantagé le Québec. Les retombées qu'elle suscite, notamment dans le secteur ferroviaire, accentuent les disparités existantes entre le Québec et l'Ontario, ainsi qu'entre Montréal et les régions québécoises. Conçues dans une perspective de développement pancanadien, seule Montréal et quelques-unes de ses villes satellites ont réellement bénéficié de la *National Policy* au détriment du reste du Québec. En 1900, la métropole accapare 56 % de la valeur de la production manufacturière québécoise, alors qu'une ville comme Chicoutimi récolte moins d'un pour cent de cette activité<sup>3</sup>.

Les paysans abandonnent la terre, faute de pouvoir y vivre convenablement. Plusieurs se dirigent vers les grandes agglomérations. En 1881, 27,9 % des citoyens québécois résident en milieu urbain, comparativement à 56 % en 1921<sup>4</sup>. D'autres Québécois s'expatrient vers les États-Unis afin de ne pas demeurer les victimes du chômage.

Au cours de la décennie 1870, le secteur manufacturier naissant est encore peu développé pour assimiler ces masses de travailleurs issues des campagnes. Des milliers

---

3 CANADA. Bureau du recensement et de la statistique (1907). *Recensement du Canada de 1901. Bulletin II*, Industries du Canada, Ottawa, Ministère de l'Agriculture, p. 65-66.

4 CANADA. Ministère de l'Agriculture et Bureau fédéral de la statistique. *Recensements du Canada de 1881 et 1921*, Ottawa, le ministère du Commerce.

de Québécois se dirigent vers les villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre où un emploi les attend en raison de la fulgurante croissance économique de cette région. De 1870 à 1930, le Québec vit partir plusieurs de ses fils et filles. La démographe Yolande Lavoie estime à environ 720 000 personnes, ou 7,8% de la population totale, le nombre de citoyens qui franchissent la frontière<sup>5</sup>.

Vers la décennie 1910, l'avènement d'une seconde révolution industrielle, fondée sur l'exploitation de ressources naturelles présentes au Québec, est le salut tant attendu pour résoudre l'hémorragie de la population émigrante vers les États-Unis qui abandonne la mère patrie à la recherche d'un gagne-pain. La nouvelle prospérité qui déferle sur l'Amérique du Nord dès 1897 ne tarde pas à produire ses fruits. À l'aube de la Grande Guerre (1914-1918), l'avenir du Québec repose sur la nécessité d'effectuer un virage industriel et d'abandonner son caractère exclusivement agricole.

L'approvisionnement énergétique constitue au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle un des problèmes fondamentaux qui retarde le développement industriel du Québec. Le charbon est la source d'énergie qui permet de faire fonctionner les forces motrices des fabriques de la première révolution industrielle. Cette ressource n'est pas accessible à proximité du fleuve Saint-Laurent. Les usines québécoises doivent donc en importer de l'Est canadien en vue de faire fonctionner leurs machines. Toutefois, ces entreprises sont peu nombreuses à s'y établir en raison des coûts qu'engendre le transport de la houille.

---

5 Lavoie, Yolande (1973). Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècles. -Cité dans: Charbonneau, Hubert (Éd.). *La population du Québec: Études prospectives*, Montréal, Boréal Express, p. 78.

L'énergie hydraulique reste le seul espoir pour l'industrialisation du Québec. La nation se voit comblée par la seconde vague industrielle qui s'annonce prometteuse pour l'économie québécoise. Entre 1900 et 1920, la structure économique du Québec fut fortement modifiée par la croissance du secteur secondaire. Plusieurs entreprises fortes consommatrices d'énergie s'établissent sur le territoire (p. ex. usines de pâtes et papier). Devant cette nouvelle ère, le pouvoir politique en place à Québec découvre que son territoire détient des avantages stratégiques indéniables pour le placer sur la voie de la prospérité. L'exploitation des richesses naturelles et, tout particulièrement, du potentiel hydraulique est perçue par les dirigeants gouvernementaux comme la clé pouvant enrayer l'émigration de leurs compatriotes vers les États-Unis.

Attirées par ces facteurs géographiques, des entreprises à capitaux étrangers (p. ex. Alcan) s'installent au Québec afin de profiter de ses importantes richesses naturelles. Ces compagnies sont une source de prospérité qui se répercute sur les revenus du gouvernement qui progressent de 102 % entre 1900 et 1914, passant de 4,3 à 8,8 M\$. Une part appréciable de ce revirement est imputable à l'augmentation des revenus émanant de l'impôt sur les entreprises (+404 %) et des gains provenant des terres publiques (+42,3 %) <sup>6</sup>.

Cependant, la participation financière des francophones dans ces entreprises est faible. Résidant presque tous en campagne, ayant peine à subsister des ressources de la terre et à nourrir leurs grandes familles, ils sont mal placés pour accumuler des capitaux. La naissance au XIX<sup>e</sup> siècle d'une petite bourgeoisie urbaine, composée de gens avec professions libérales et de dirigeants de petites entreprises, n'est pas suffisante pour créer des assises financières solides.

---

<sup>6</sup> Bates, Stewart (1939). *Histoire financière des gouvernements canadiens*, Ottawa, Commission royale des relations entre le Dominion et les provinces, p. 156.

La Conquête anglaise de 1760 a des effets fondamentaux sur les destinées du peuple québécois, et ce, pendant plusieurs décennies. Les francophones dépossédés de leurs pouvoirs politiques, économiques et administratifs par le Royaume-Uni sont relégués à des rôles subalternes. Peu à peu, une collectivité bien structurée se développe autour de l'Église, ayant une fonction de stabilité normative s'intéressant à la socialisation des individus. Le clergé favorise l'établissement à la campagne des franco-catholiques pour qu'ils adonnent à l'agriculture. Ce milieu, isolé géographiquement de l'élément anglo-saxon de la nation, est propice à la préservation de leur foi, de leur culture et de leur langue. Cette même volonté d'isolat incite l'Église à appuyer la poussée de fronts pionniers vers le Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'Abitibi.

Pendant plusieurs années, le clergé détient le contrôle sur le peuple francophone d'Amérique. Au cours de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le mouvement de restructuration économique qui commence à déferler sur le Québec entraîne une modification profonde de l'organisation socio-économique. Dans toute cette métamorphose structurelle, la bourgeoisie traditionnelle, composée d'ultramontains et d'agriculteurs, craint l'altération de son pouvoir sur la société québécoise et de son rôle d'institutionnalisation des valeurs qu'ont su implanter les ecclésiastiques. Cette appréhension s'intensifie vers les années 1910 alors que l'industrialisation du Québec est irrémédiablement amorcée.

Faute de capitaux québécois suffisants, le gouvernement du Québec, appuyé par la bourgeoisie d'affaires favorable au mouvement d'industrialisation, invite les investisseurs étrangers, surtout britanniques et étatsuniens, à établir des manufactures en territoire québécois.

Pendant ce temps, l'Église prône la création de nouveaux fronts pionniers et la concentration des forces nationales pour assurer un développement économique respectant les valeurs de la société québécoise. Il est utile de préciser que le clergé ne rejette pas l'industrialisation comme mode de développement, mais plutôt les valeurs véhiculées par leurs initiateurs. Il est possible de penser que si ce mouvement avait été instauré par des entrepreneurs québécois, l'opposition des religieux et de l'élite traditionnelle aurait été réduite. C'est avant tout l'influence allogène qui est redoutée comme le démontre cet extrait de la revue de l'Association catholique de la jeunesse canadienne-française, *Le Semeur*, datant de 1929 :

[...] les dangers qui menacent notre vie catholique et nationale sont plus nombreux et plus redoutables qu'à toute autre époque dans notre histoire. [...] L'industrialisme a brusquement transformé notre pays, changé du tout au tout notre manière de penser et d'agir. Il y a rupture avec les traditions protectrices, envahissement progressif de l'esprit de luxe et de jouissance<sup>7</sup>.

Dans ce contexte, l'élite traditionnelle défend les valeurs d'antan et favorise la perpétuation de la société terrienne.

Durant cette période, le développement du Québec est différé parce que les leviers de sa prospérité échappent à ses institutions et que ses conditions géographiques tardent à représenter une valeur économique. Le sort de la nation est entre les mains de décideurs exogènes qui sont influencés dans la localisation de leurs usines par des facteurs stratégiques. Laisse à la merci des capitaux allogènes, le développement du Québec est intimement lié à la présence ou à l'absence de ressources naturelles en demande sur les marchés nord-américains et internationaux.

<sup>7</sup> Dubois, Eugène. «Que répondra la jeunesse interpellée?» *Le Semeur*, 25 (9), avril 1929, p. 233-234.

Avec des moyens réduits, les bourgeoisies traditionnelle et d'affaires, pour des ambitions divergentes, tentent dès la décennie 1870 de donner une impulsion à l'aménagement du territoire et au développement économique régional du Québec. La politique ferroviaire québécoise est un des principaux extrants du démarchage effectué auprès du gouvernement, projet géopolitique d'intervention souhaitée par les élites pour maîtriser les contraintes géographiques du territoire (p. ex. la distance)<sup>8</sup>.

### **1920-1960: Vers un monde nouveau**

Voulant favoriser l'essor économique au Québec, les gouvernements qui se succèdent veillent à instaurer une gamme de privilèges spéciaux et d'alléchants dégrèvements fiscaux afin d'attirer les investissements de capitaux étrangers. Phénomène nouveau, des usines appartenant à de puissants conglomérats étatsuniens apparaissent un peu partout sur le territoire. C'est le début d'une nouvelle ère amorcée avec le premier conflit mondial et qui s'accroît avec la Seconde Guerre (1939-1945). L'arrivée de ces investissements ne cesse alors de s'amplifier. Les hostilités ayant placé les pays européens en mauvaise posture financière, leurs investissements en terre québécoise deviennent plus rarissimes, laissant le champ libre aux voisins du Sud<sup>9</sup>.

La réorientation de l'économie du Québec vers des activités de type industriel tablant sur ses avantages géographiques (p. ex. la présence de mines de fer), qui encourage son intégration au circuit commercial nord-américain, livre ses premiers fruits durant la décennie 1920. Bien que ce

---

8 Leclerc, Richard (1991). *La politique ferroviaire québécoise et l'organisation du territoire (1867-1990)*, Thèse de doctorat en géographie déposée à l'Université Laval, 613 p.

9 Blanchard, Raoul (1960). *Le Canada français: Province de Québec*, Montréal, Arthème Fayard, p. 183.

mouvement soit sérieusement ralenti par le krach boursier de 1929, ce processus est irréversible. Nonobstant les aspirations de certaines forces qui profitent de cette période de stagnation pour lancer la colonisation vers l'Abitibi-Témiscamingue et sur la marge de l'œkoumène québécois, avec l'appui financier du gouvernement du Québec<sup>10</sup>, cet intermède n'est que temporaire. La Seconde Guerre mondiale donne une nouvelle impulsion industrielle à l'économie nationale.

En Amérique du Nord, l'après-guerre inaugure le début d'une croissance sans précédent. Durant la décennie 1946-1956, le produit national brut par habitant au Québec augmente de 106%<sup>11</sup>. Deux motifs sont à l'origine de ce nouvel essor. En premier lieu, les familles nord-américaines disposant de nombreuses épargnes ne demandent qu'à les consommer en biens durables. De plus, la capacité productive des principales puissances européennes ayant été fortement affaiblie par le conflit mondial, les États-Unis deviennent la planche de salut pour la réédification du Vieux Continent.

Ces facteurs conjugués postérieurement à la guerre de Corée (1950-1953) favorisent une augmentation phénoménale de 54,6% de la production mondiale de minerai de fer, entre 1950 et 1955<sup>12</sup>. Le Québec, par sa position géographique privilégiée sur le continent nord-américain, devient

10 Le Discours sur le budget de 1951 révèle que durant l'année financière 1936-1937, le gouvernement consacre 9630031,14\$ à la colonisation, soit 13,8% de ses dépenses totales.

QUÉBEC. Département du Trésor (1951). *Discours sur le budget prononcé par l'honorable Onésime Gagnon, C.P., C.R., LL.D., trésorier de la province, à l'Assemblée législative de Québec le 1<sup>er</sup> mars 1951*, Québec, le département, p. 33.

11 QUÉBEC. Ministère de l'Industrie et du Commerce (1972) *Tableau types, Comptes économiques du Québec: Revenus et Dépenses 1946-1970*, Québec, Direction générale de la recherche et de la planification, p. 22-23.

12 CANADA. Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (1984) *L'industrie canadienne du minerai de fer: Problèmes actuels et entrevus*, Ottawa, Division des minéraux ferreux, p. 19.

une des zones d'approvisionnement des États-Unis, ce que le premier ministre Maurice Duplessis (1890-1959) ne manque pas de faire valoir.

L'État québécois vit durant ces années ses plus belles heures du libéralisme économique qui atteint son apogée sous le règne duplessiste (1936-1939 et 1944-1959). Dans le *Discours sur le budget de 1951*, le trésorier Onésime Gagnon (1888-1961) résume la philosophie économique guidant son gouvernement, en citant le pape Pie XII (1876-1958) :

L'économie, pas plus d'ailleurs qu'aucune branche de l'activité humaine, n'est de sa nature une institution d'État : elle est à l'inverse, le produit vivant de la libre initiative des individus et de leurs groupes librement constitués...

Le propriétaire des moyens de production, quel qu'il soit [...], doit rester maître de ses décisions économiques<sup>13</sup>.

Ces gouvernants qui accueillent à bras ouverts les capitaux étatsuniens se trouvent à soutenir l'essor de l'économie québécoise. En parallèle, ils favorisent une plus grande soumission de l'État face aux investissements étrangers. Malgré son adhésion au credo du laisser-faire, le gouvernement du Québec ne se gêne pas pour intervenir et investir massivement afin d'aménager le territoire en infrastructures essentielles aux besoins logistiques des multinationales (p. ex. routes).

Durant cette période, le développement du territoire se déplace au-delà du 48<sup>e</sup> parallèle. L'Abitibi est soulevée par un essor considérable, grâce à ses richesses minières et l'implantation de voies ferrées qui permettent leur transport vers les grands centres industriels nord-américains. Le même scénario se produit au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec.

13 QUÉBEC. Département du Trésor (1951). *Op.cit.*, p. 41.

La croissance se poursuit jusqu'au milieu de cette décennie. En 1957 s'amorce une des pires récessions économiques que le Québec a vécues depuis la Grande Crise de 1929. La demande pour les produits de consommation et les matières premières subit une diminution importante à cause d'une saturation des marchés commerciaux internationaux. Ce marasme est intimement lié à l'entrée de pays en voie de développement dans certains secteurs industriels qui, grâce à une main-d'œuvre peu dispendieuse, arrive à produire des biens à des coûts inférieurs à ceux manufacturés au Québec. La fin de la reconstruction en Europe et de la guerre de Corée a pour conséquence d'amplifier ce mouvement. Le chômage connaît alors une remontée spectaculaire au Québec, la croissance économique stagne et les nouveaux investissements se font rares. Cette inertie se répercute surtout du côté des industries agricoles et d'extraction des richesses naturelles. C'est d'ailleurs dans ces deux secteurs que la majorité de la main-d'œuvre québécoise est active.

Durant les années 1950, prenant conscience de la quasi-colonisation et exploitation économique du Québec par des intérêts capitalistes étrangers, des groupes d'intellectuels ainsi que le mouvement syndical préconisent l'instauration de mesures sociales pour protéger les travailleurs contre les fluctuations économiques. Le seul moyen pour revivifier cette économie est d'octroyer un rôle majeur au gouvernement pour qu'il coordonne et finance un développement qui se veut plus affranchi des soubresauts de la conjoncture économique internationale. Le Parti libéral entame une lutte contre le régime de l'Union nationale qui vient de perdre son chef<sup>14</sup>. En 1960, des élections générales sont déclenchées. On accuse les unionistes d'avoir mené le pays

---

<sup>14</sup> Maurice Duplessis est décédé le 7 septembre 1959 à Schefferville (Côte-Nord)

à un sous-développement sur tous les plans. Les libéraux proposent un éventail de réformes sociales, économiques et politiques majeures.

Élu lors du scrutin du 22 juin, le nouveau gouvernement met en place les premiers jalons de la Révolution tranquille. De nouvelles structures sont instaurées pour moderniser le Québec, comme le ministère de l'Éducation. Dans le domaine économique, il se donne un ensemble d'outils pour stimuler la souveraineté nationale dans certains secteurs d'activités stratégiques, telles Hydro-Québec et la Société générale de financement. C'est le début d'un temps nouveau.

### **Conclusion**

D'un gouvernement non interventionniste tel qu'on l'a connu pendant plus d'un siècle, le Québec se dote dans les années 1960 d'une administration inspirée par un puissant esprit national, de même que par la théorie keynésienne. Le gouvernement du Québec est désormais le moteur du développement économique et collectif. Cette remise en question de l'idéologie traditionaliste, qui a soutenu longtemps la gestion publique, entraîne une profonde modification de la structure gouvernementale, ainsi que de ses missions. C'est ainsi que l'on assiste à la création de ministères et d'organismes dont la raison d'être est notamment de contribuer à la planification de leurs nouveaux mandats. □

Simon-Pierre Savard-Tremblay\*

## LES SOUVERAINISTES ET LA MONDIALISATION: L'ENTHOUSIASME INTERNATIONALISTE\*\*

Nous apprenions récemment que le gouvernement Marois appuyait l'idée du libre-échange avec l'Union européenne et envisageait la signature d'un accord. La première ministre a d'ailleurs laissé tomber que son gouvernement pourrait mettre des bâtons dans les roues d'Ottawa si l'entente canado-européenne en venait à ne pas convenir aux exigences de l'État québécois, tout en rappelant que la capacité ultime de signer des traités de la sorte ne revient exclusivement qu'au gouvernement fédéral.

Le ministre Jean-François Lisée a également affiché son enthousiasme pour la possibilité d'un accord entre le Canada et l'Inde afin de favoriser la pénétration du marché indien par les investisseurs québécois, estimant que les tarifs et les douanes présentement en place coupaient l'approvisionnement possible au Québec par certaines entreprises situées en Inde, à l'instar de Bombardier.

L'actualité nous fournit ainsi l'occasion de retracer l'évolution du rapport des souverainistes avec le phénomène de la mondialisation depuis, au fond, l'existence même de ce phénomène, qui a débuté avant même que le mot ne soit

\* Candidat à la maîtrise en sociologie à l'UQAM, président de Génération Nationale.

\*\* Texte librement inspiré d'une conférence donnée à l'occasion du colloque de l'Institut de Recherche sur le Québec le 5 novembre 2012.

répandu, lorsqu'on parlait au départ de libre-échange avec les États-Unis.

En retraçant les grandes étapes de notre conversion progressive à cet immense mouvement qu'est la mondialisation, on peut en venir à distinguer trois périodes :

- la première, qu'on qualifiera de « libre-échangiste » ;
- la seconde, qui débute après le référendum de 1995, que nous appellerons « mondialisante » ;
- la troisième, qui double la seconde sur sa gauche, qu'on nommera « altermondialiste », débutant au tournant des années 2000.

### **Le libre-échangisme des souverainistes**

Aux débuts du PQ, la question de l'internationalisation des échanges n'était très certainement pas des plus actuelles, mais cela n'empêchait pas que certains péquistes se soient faits les pionniers de cette option. René Lévesque montrait d'ailleurs son ouverture et son intérêt pour un tel modèle dès les premières années du parti. D'ailleurs, Lévesque, de par son parcours de journaliste international, ancrerait lui-même sa pensée politique à travers la lecture de l'évolution mondiale.

Pour le PQ – à cette époque –, l'adhésion à la nouvelle économie pouvait sembler être un virage difficile. On se rappelle que le PQ était alors traversé par des courants anti-américains, antiimpérialistes et même anticapitalistes qui n'étaient pas marginaux en son sein. Le premier programme du PQ prônait même la non-adhésion à l'OTAN du Québec indépendant à venir, lequel devait plutôt se doter d'un corps

de paix. Inutile de dire que la conversion à la marchandisation de l'économie ne semblait pas aller de soi dans un tel parti politique. Pourtant, cette conversion que Parizeau surnommait « virage à 180 degrés » ne s'est pas révélée aussi complexe à réaliser qu'elle pouvait sembler l'être au départ, dans la mesure où les circonstances mondiales et internes ont été favorables. Ce virage, il fut essentiellement la réussite de deux hommes : Jacques Parizeau et Bernard Landry.

Il faut se rappeler que les fédéralistes, lors du référendum de 1980, ont joué abondamment sur les peurs économiques des Québécois. On se rappelle des fameuses pensions de vieillesse, devenues un symbole marquant de notre imaginaire collectif dans le cadre du premier référendum. Parizeau et Landry, deux économistes chevronnés connaissant le milieu de la finance – on se rappelle par exemple des négociations de Parizeau à New York qui avaient permis la nationalisation de l'hydroélectricité en 1962 -, se sont alors promis de désamorcer à jamais le chantage économique d'Ottawa, pour que tout ministre fédéral des Finances qui agiterait la menace d'une perte d'un million d'emplois n'ait aucune crédibilité lors du référendum suivant.

Évidemment, la conversion au libre-échange pouvait donner une image moderniste à un parti parfois encore taxé d'extrémisme de gauche malgré un programme modérément social-démocrate.

Mais plus encore, le but était bien entendu de sortir le Québec du cadre économique canadien, dont le centre de gravité se trouvait à Toronto, lequel enfermait étroitement notre économie nationale.

Les fondements théoriques de l'approche libre-échangiste des souverainistes sont exposés dans un livre qui a eu à

l'époque une importance majeure au sein des milieux d'affaires : *Commerce sans frontières*, écrit par Bernard Landry et préfacé par Jacques Parizeau.

Revenons brièvement sur le cas de Bernard Landry. Landry avait entrepris des études en économie à l'Institut d'études politiques de Paris où il eut comme professeurs Raymond Barre futur ministre des Finances et premier ministre de la République. Ses enseignements avaient été marquants pour le jeune Landry, qui était en France en 1957 lors de la signature du traité de Rome, premier jalon de la construction européenne. L'étudiant qu'il était à l'époque en restera fasciné durablement.

Dans *Commerce sans frontières*, Landry explique les bénéfiques, pour le Québec, de l'ouverture des marchés et de la libre circulation des capitaux avec nos voisins du sud. Dans sa préface au livre de Landry, Parizeau décortique quant à lui l'essence même de la politique économique canadienne : parce que fondé sur la construction d'un chemin de fer visant l'union des marchés des différentes colonies britanniques et basé sur les tarifs et les douanes, le protectionnisme est intimement lié au fonctionnement même du Canada et ne pourra jamais dès lors laisser au Québec l'espace dont il a besoin pour entretenir des relations commerciales dignes de ce nom avec ses voisins.

Pour les souverainistes, il faut donc dès lors renverser les axes d'échange afin que les exportations du Nord vers le Sud soient désormais plus importantes que celles qui s'effectuent de l'Est vers l'Ouest. On peut dire, avec le recul, que sur ce plan le pari libre-échangiste des souverainistes a été gagné.

Plus encore, pour les souverainistes, il fallait détruire le caractère indispensable du partenariat économique postin-

dépendance avec le Canada. En 1980, Trudeau avait affirmé qu'il refuserait de négocier une quelconque association avec le Québec en cas de victoire du « oui » au référendum. Par le libre-échange, Parizeau préparait donc, en quelque sorte, sa question « dure » de 1995 – laquelle affirmait le caractère exécutoire du référendum, soit que le Québec deviendrait indépendant même en cas d'échec des négociations avec le Canada.

À la lumière de ces motivations, l'adhésion aux principes de la libéralisation des échanges a été bien vendue aux militants péquistes. Il y eut quelques réticences, exprimées notamment par les ministres Yves Bérubé et Pierre Marois, mais dans l'ensemble l'idée a bien passé.

En plus de la volonté de désamorcer le chantage économique du fédéral, le contexte des années 1980 a été très favorable à ce changement de paradigme économique. Bien avant le New Labour et son influence sur les partis de centre-gauche, le régime Mitterrand en France a eu un impact assez déterminant. Le Parti socialiste a tôt fait de se convertir à la rigueur budgétaire tout en rompant son alliance politique avec le Parti communiste, au cours d'une période où les figures de proue de l'Occident étaient Ronald Reagan à Washington et Margaret Thatcher à Londres.

Realpolitik oblige, les péquistes ayant appris bien des choses de par leur exercice du pouvoir, il ne pouvait y avoir de réels affrontements internes sur cette question.

Une fenêtre s'est ensuite ouverte au niveau fédéral. Mulroney a gagné au départ grâce aux deux grands laissés pour compte du Canada libéral : l'ouest, en colère contre la nouvelle politique énergétique de Trudeau qui avait causé des pertes à l'Alberta, et bien sûr le Québec.

Mulroney souhaitait en quelque sorte récompenser ses clientèles électorales et liquider certains pans de l'héritage libéral, en plus de chercher un thème électoral payant pour sa réélection. Le projet d'accord de libre-échange semblait totalement s'harmoniser avec les multiples motivations des progressistes-conservateurs. Il y a également fort à parier que l'administration Reagan incitait fortement le gouvernement canadien pour qu'il s'engage sur cette voie. Il fallait donc que Mulroney profite également lui-même de la fenêtre qui était ouverte à Washington, et procède à la signature d'un accord de libre-échange la fin du mandat Reagan.

Mulroney en a donc fait son enjeu électoral majeur et a remporté une victoire assez éclatante sur les libéraux de John Turner et avec une forte députation en provenance du Québec.

Les souverainistes ont appuyé les troupes de Mulroney dans cette croisade. Jacques Parizeau venait alors de succéder à Pierre-Marc Johnson qui était, lui, un adversaire virulent au libre-échange.

D'ailleurs, au cours de cette campagne, Bernard Landry s'est muté en nouveau héros des milieux d'affaires traditionnellement fédéralistes donnant alors plus de 150 conférences devant eux. Il faut dire que l'arrivée d'un porte-parole provenant du milieu souverainiste et généralement associé au centre-gauche ne pouvait qu'ajouter au dynamisme de l'alliance libre-échangiste en diversifiant ses composantes.

L'Accord de libre-échange contiendra d'ailleurs, au grand bonheur des souverainistes, une clause selon laquelle tout territoire continue d'adhérer aux dispositions prévues dans le texte, même en cas de sécession.

Parizeau affirma d'ailleurs un jour que le débat sur le libre-échange était le plus important de l'histoire du Québec après celui de la souveraineté. Il n'avait pas tort considérant les transformations du paysage économique provoquées par une telle aventure.

Pour des formations telles que le Parti libéral ou le NPD, l'opposition au libre-échange n'était pas uniquement le résultat d'alliances avec les syndicats canadiens. La base ontarienne du PLC y était pour quelque chose: une plus grande intégration continentale signifie pour l'Ontario de réels risques d'une fuite importante des centres stratégiques – dont la fonction est la recherche et le développement. Dans une économie de succursales comme celle de l'Ontario, cela est des plus compréhensibles, si bien que Parizeau a déjà affirmé qu'il serait opposé au libre-échange s'il était ontarien. Chaque État a la politique de ses intérêts. Jean Chrétien prometta d'ailleurs en 1993 d'abolir l'Accord de libre-échange. Après son élection, il n'y a jamais donné suite.

### **La mondialisation et les années post-référendaires**

Transportons-nous maintenant en 1995. L'histoire est connue: le 30 octobre 1995, la victoire échappe au camp du «oui» par quelques milliers de votes. Jacques Parizeau prononce la phrase que l'on sait sur l'argent et des votes ethniques. Les élites souverainistes sombrent dans une peur absolue du nationalisme culturel. Mais plus encore, c'est d'une nouvelle vocation idéologique dont avait besoin, selon ses dirigeants, le mouvement. Et, en cette deuxième moitié des années 1990, la mondialisation est triomphante et agitée comme étant la condition sine qua non de la modernité réelle d'une société. Dans le monde de l'après-guerre froide, on parle parfois même de «fin de l'histoire». Pour les dirigeants péquistes, la mondialisation est un défi

incontournable. Reste à voir comment cela a pu se traduire concrètement.

En 1996, le nouveau premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, se rend à New York. Il est alors littéralement terrorisé par les agences de cotation et par l'establishment économique canadien qui lui dressent un portrait accablant sur les états financiers de la province. La préservation de la cote de crédit du Québec est désormais pour lui le nouvel objectif principal dans le contexte de la mondialisation financière. Quelques mois plus tard s'est tenu le Sommet sur le développement économique où le cap fut mis sur l'objectif du «déficit zéro».

Parallèlement à cela, en 1996, les dignitaires du régime libéral se réunissent et adoptent leur plan de riposte pour mettre au pas le gouvernement souverainiste de Lucien Bouchard. La manœuvre se décline en plusieurs volets : agitation du spectre de la partition du Québec, encadrement juridique (Loi sur la clarté), invasion idéologique (programme des commandites) et déstabilisation financière. Dans ce dernier cas, il s'agissait de réduire unilatéralement les transferts pour réutiliser les sommes dans des empiètements vendus comme étant bénéfiques pour le Québec, à l'instar du programme des Bourses du millénaire. On se rappellera également du détournement de la caisse d'assurance emploi et de la confiscation par Ottawa des surplus du gouvernement du Québec suite à l'atteinte de son déficit zéro.

Le Plan B des fédéraux impliquait également l'asphyxie de la politique diplomatique du Québec. Par exemple, en l'an 2000, à la suite des jeux de coulisse de l'ambassadeur du Canada au Mexique, Lucien Bouchard n'a pu finalement assister à la cérémonie d'assermentation du nouveau président mexicain même s'il avait été invité au départ. Ce n'était

pas le premier incident de ce genre, car on avait empêché Bouchard de rencontrer le président mexicain précédent quelques années plus tôt, de même qu'au Panama et au Maghreb. Louise Beaudoin affirma d'ailleurs à ce moment-là qu'on ne pouvait parler d'évènements isolés, qu'il y avait bel et bien un « pattern » - pour reprendre son expression - derrière tout ça.

Lucien Bouchard a certes dénoncé les manœuvres « éhontées et discourtoises » d'Ottawa, mais son gouvernement aura eu au final une réponse bien apathique. On aurait pu s'attendre au développement unilatéral de relations extérieures fortes qui s'appuieraient sur le nécessaire rayonnement international du Québec. Bien au contraire, le gouvernement Bouchard a consenti à la légitimité diplomatique canadienne. Alors que le contexte de mondialisation aurait exigé la multiplication de nos représentations étrangères, les péquistes au pouvoir fermaient nos délégations à l'étranger – dont la création représentait un grand succès de la Révolution tranquille –, pour qu'au contraire les représentant-e-s du Québec n'aient droit qu'à une petite salle décorée d'unifoliés à l'intérieur des ambassades canadiennes. Certains diront que le PQ a alors failli à sa responsabilité historique.

Le contexte de la seconde moitié de la décennie 1990 en est un de changements profonds dans la division internationale du travail, alors que nous assistions à de grandes vagues de délocalisations et à l'émergence du Tiers-Monde. Le Canada, par exemple, a répondu aux flux mondiaux en se concentrant sur le développement du pétrole et des ressources naturelles. Le Québec devait aussi tirer son épingle du jeu devant un courant qu'il ne contrôlait pas. Notre intérêt national aurait alors dû logiquement nous dicter de nous concevoir un point de vue sur le monde et de développer une politique industrielle adéquate et une stratégie commerciale de

diversification de nos partenaires. Comme nous l'avons vu précédemment, cela ne s'est pas fait à cause des manœuvres fédérales et – il faut le dire – de la mollesse péquiste.

En 1998, Jacques Parizeau tente de répondre à la vacuité existante en la matière avec la publication d'une plaquette intitulée *Une bouteille à la mer?* Dans son petit livre, Parizeau voit dans l'expansion du commerce international une chance pour le Québec de profiter d'un développement avantageux à l'abri du cadre canadien. En cela, il poursuit sa logique libre-échangiste des années 1980 pour ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises québécoises. Parizeau est également convaincu que le Québec inc. sera capable de cohésion dans l'atteinte d'un tel objectif.

Cependant, pour jouir pleinement des effets bénéfiques d'une telle aventure il faut s'y préparer. Le Québec ne jouit malheureusement pas d'une élite qui puisse adhérer à un projet qui la servirait à long terme. Pour s'assurer qu'une entrée dans la mondialisation ne conduise pas à la dissolution d'une petite économie – comme celle du Québec – dans un grand marché, il faut qu'il existe un consensus de l'intérêt national au sein de notre bourgeoisie d'affaires. Or, ce ne semble pas être le cas. Quatorze ans après la publication du livre de Parizeau, les leviers stratégiques nous permettant de définir nos objectifs nationaux et de concerter l'ensemble des forces économiques vives (Hydro Québec, Société générale de financement et Caisse de dépôt) sont plus menacés que jamais de dislocation. Aujourd'hui, certains n'hésitent pas d'ailleurs à y voir carrément la disparition pure et simple du Québec inc. Cela est fort regrettable de par le fait que la logique pourrait être inversée: plus le Québec inc. se développera, plus l'ouverture commerciale et la recherche de nouveaux marchés seront grandes, sans oublier que l'indépendance en elle-même imposerait le Québec de se doter d'une élite financière.

L'adhésion à la mondialisation n'a jamais vraiment été remise en question. L'autre grand libre-échangiste, Bernard Landry, a détenu le poste clé de ministre des Finances – lequel lui conférait l'autorité morale pour inscrire le PQ dans la posture de la mondialisation – avant de devenir lui-même chef du parti et premier ministre. Ironiquement, le grand libre-échangiste qu'il était n'a pas pu souhaiter à l'Assemblée nationale la bienvenue aux chefs d'État étrangers qui se réunissaient à l'occasion du Sommet de Québec en 2001. C'est le prix du statut provincial.

Après sa démission en 2005, aucun de ses successeurs n'a rouvert le débat sur la vision souverainiste de l'expérience globale.

### **« Un pays pour une mondialisation plus humaine »**

La ligne mondialisante a aussi été doublée sur sa gauche lorsque le souverainisme officiel s'est converti à l'altermondialisme. Sous la direction de Gilles Duceppe, le Bloc québécois a créé, au tournant des années 2000, quatre grands chantiers visant à réorienter le programme souverainiste en l'inscrivant davantage dans une posture progressiste. L'un des quatre chantiers était consacré à la mondialisation et était présidé par Jacques Parizeau, tandis que la coordination de l'ensemble de la démarche était placée sous la responsabilité de Pierre Paquette – qui devint de facto l'acteur intellectuel principal de la transformation du discours bloquiste. Le nouvel axe qui allait émerger sur cette thématique était le suivant: la souveraineté nous permettra de siéger au concert des nations et ainsi de pouvoir travailler à l'avènement d'une mondialisation plus humaine, c'est-à-dire plus juste, plus équitable, plus sociale, plus écologique, etc.

Lors de l'Université d'été des jeunes souverainistes de 2010 organisée par le Forum jeunesse du Bloc québécois, un débat entre deux visions de la gauche s'est produit entre Amir Khadir et Pierre Paquette. Alors que le premier affirmait qu'il fallait rompre avec le modèle économique avant d'envisager la souveraineté, le second lui rétorquait qu'une telle rupture avec l'ordre financier n'était possible que par la souveraineté. Ces deux conceptions s'affrontent toujours aujourd'hui au sein de la gauche : le débat n'est pas ici entre la souveraineté comme moyen ou comme fin en-soi, mais entre la souveraineté comme moyen incontournable ou comme moyen éventuel. Cela témoigne, nous semble-t-il, d'un recul majeur qui emprisonne le mouvement souverainiste dans une logique expurgée de ses fondements de base.

L'argument de Pierre Paquette, selon lequel un siège dans les forums internationaux permettrait au Québec d'orienter le courant mondial en sa faveur, n'est pas exempt d'une certaine pensée magique. La construction d'une personnalité internationale liée au pouvoir de signer ses propres traités est évidemment une composante essentielle de l'indépendance nationale. Cependant, le Québec pourrait-il, à lui seul, inverser les flux mondiaux par sa simple présence aux tables de concertation ? La réponse semble aller d'elle-même. De plus, le Bloc québécois et Pierre Paquette ont négligé, tout comme Jacques Parizeau, les risques de dissolution du Québec inc. L'altermondialisme a dans tous les cas montré des signes indéniables de son essoufflement comme en a témoigné l'échec de la conférence des Nations unies nommée Rio+20, laquelle visait l'émergence du développement durable à l'échelle mondiale.

L'Histoire nous enseigne que les idéologies à vocation internationaliste ont toujours été vouées à l'échec.

## Conclusion

Dans une telle mesure, on peut se poser dès lors la question fondamentale : Que faire ?

La polarisation est la suivante : voulons-nous, pour l'État québécois, plus ou moins de souveraineté ?

Pour les porte-étendards du projet de l'indépendance du Québec, la réponse devrait aller de soi. Pour des raisons identitaires, culturelles, économiques, politiques et sociales, le défi des indépendantistes devrait résider dans la reconstruction et la restitution de l'État nation.

L'enthousiasme du PQ envers le principe de l'intégration du commerce – qui offre effectivement des chances à nos entreprises – devrait céder le pas à une plus grande lucidité qui n'aurait des allures ni d'un rejet unilatéral ni d'un aveuglement volontaire. L'accroissement des pouvoirs des investisseurs étrangers et du seul secteur financier au détriment de l'action de nos institutions démocratiques n'est pas sans risques.

Si le libre-échange a effectivement comme vertu d'ouvrir de grands marchés à de petites nations, le risque de l'éclatement des cadres nationaux est bien réel dans la radicalisation des idéaux postmodernes de la mondialisation. Il faut éviter une prise en charge de la souveraineté des États par le capital ou par les organisations supranationales. Or, l'entente canado-européenne, dans sa forme actuelle, aurait notamment comme conséquence le recul de notre souveraineté nationale.

Même son de cloche en ce qui concerne la concurrence avec l'Inde : les bénéfices énoncés par Lisée d'un éventuel traité avec cette dernière ne sont certainement pas dénués de

fondements, mais les effets pervers nous semblent négligés par ce dernier. Affronter économiquement un pays avec un capital-travail développé fort différemment du nôtre ne sera pas une mince tâche.

Et jamais auparavant dans l'histoire, le marché n'avait su s'émanciper autant de la responsabilité de l'État. L'ultralibéralisme se montre aujourd'hui paradoxalement sous son vrai jour, soit comme principal adversaire du libéralisme lui-même. Il peut en résulter de graves crises : chômage, délocalisations, désindustrialisation, etc.

Les débats de société concernant la taille de l'État, la place du privé dans l'économie et la fiscalité des entreprises sont parfaitement légitimes, mais doivent avoir lieu, pour éviter les pires dérives, au sein d'un État nation restitué qui rétablirait les références culturelles et historiques ainsi que leur unité et leur spécificité.

L'État nation est même le gardien de la démocratie et de l'harmonie sociale d'une collectivité. Le Québec doit néanmoins impérativement se doter d'une vision du monde et s'engager dans la voie de la construction territoriale des conditions d'une reconfiguration de son économie pour lui permettre de relever les défis mondiaux de l'avenir. Le capitalisme est assurément le meilleur des systèmes et il faut le défendre. Cependant, encore faut-il que sa forme entrepreneuriale, industrielle et populaire, celle qui permet à tous de réussir par la débrouillardise et le sens de l'initiative, ne soit pas avalée par un autre type de capitalisme, financier et dévoyé. Le danger de se fondre dans le moule du « village global » est pervers. Le défi de la mondialisation financière se saisit de deux manières : par des politiques, par un retour aux cadres nationaux et aux frontières protectrices, mais aussi par un travail intellectuel. La mondialisation financière est justifiée

par une idéologie *progressiste* prônant la disparition des frontières, qu'on associe à des limites, un progressisme prônant l'avènement d'une citoyenneté mondiale. À gauche comme à droite, les partisans du «village global» se rejoignent dans leur rhétorique relevant de la modernité radicale.

Il faut donc leur opposer la nation, car en ce siècle encore jeune le principal défi moderne est celui de la défense de cette dernière. □

Jacques Martin\*

## QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION EN VUE DE LA PRÉPARATION DU SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR\*\*

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie publiait, à l'automne 2012, un document d'information intitulé: *Préparer le Sommet sur l'enseignement supérieur pour tous*. En prévision du Sommet, quatre thèmes devaient être approfondis dont les suivants :

- La qualité de l'enseignement supérieur
- L'accessibilité et la participation aux études supérieures
- La gouvernance et le financement des universités
- La contribution des établissements et de la recherche au développement de l'ensemble du Québec.

Nous aborderons dans le présent texte le troisième thème, soit la gouvernance et le financement des universités. Nous présenterons certains éléments pouvant servir à préparer le Sommet sur l'enseignement supérieur. Il s'agit de pistes de solution sur le financement des droits de scolarité, car à ce stade-ci, nous n'avons pas accès à toutes les données requises dont dispose le ministère de l'Éducation ou celles provenant des diverses instances impliquées dans ce débat.

---

\* Conseiller en gestion, 1970-1980 et 1985-2011 et professeur agrégé, École Polytechnique 1980-1984.

\*\* Soumis au ministre Pierre Duchesne, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur.

La CREPUQ considère que les universités québécoises sont sous-financées d'environ 620 millions de dollars par année<sup>1</sup>. Nous ne remettons pas en cause ces chiffres puisque cela dépasse nettement notre propos.

Le présent texte suggère à ceux qui prépareront le Sommet sur l'enseignement supérieur d'approfondir certains arguments qui laissent croire qu'une meilleure gestion universitaire pourrait générer des économies substantielles et réduire ainsi le montant du manque à gagner de 620 millions de dollars avancé par les recteurs.

À la section V de notre document, nous soumettons des pistes de solutions pour combler, en partie, ou en totalité, ce manque à gagner qui aura été décrété ou accepté par les participants au Sommet.

## **I- La gouvernance et le financement des universités**

### **1.1 Transparence dans la gestion (rapports d'activité)**

Est-il normal que plusieurs facultés, écoles professionnelles ou universités du Québec ne publient pas de rapports annuels? Lorsqu'elles en publient, les données sont tellement agrégées (sauf exception) qu'il est difficile, sinon impossible, d'en faire une analyse sérieuse. Par exemple, HÉC ne publie pas de rapport annuel sur son site Internet. Or, il s'agit ici d'un budget de fonctionnement de plus de 135 millions de dollars annuellement. Ne serait-il pas normal que nos facultés et universités fassent preuve de plus de transparence? Comment les membres du conseil d'administration (CA) peuvent-ils suivre la gestion sans un tel rapport? Comment les associations de professeurs (AP)

---

<sup>1</sup> CREPUQ: Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec – *Le financement des universités québécoises comparé à celui des universités des autres provinces canadiennes de 2000-2001 à 2007-2008*, - 17 novembre 2010, p. 7.

peuvent-elles débattre des orientations stratégiques de leur institution sans tomber dans des luttes intestines pour se partager les ressources ?

### 1.2 Salaires des recteurs et autres cadres supérieurs

À l'Université Concordia, trois recteurs ont démissionné (ou ont été congédiés) sur une période de 5 ans. L'université a dû verser des primes de départs totalisant 3,1 millions de dollars à ces hauts dirigeants. Est-ce une erreur dans la sélection de ces recteurs ou ont-ils été forcés de démissionner ? L'université Concordia a également accordé un prêt, sans intérêt, de 1,4 million de dollars à un candidat au poste de recteur intérimaire afin qu'il puisse s'acheter un condo<sup>2</sup>.

Un grand nombre de recteurs (ou doyens) gagnent entre 350 000 \$ et 500 000 \$, par année. C'est beaucoup plus que le salaire du premier ministre du Québec. Y a-t-il une échelle salariale pour les recteurs et doyens ? En d'autres termes, puisqu'il s'agit de fonds publics, serait-il normal que le gouvernement du Québec puisse encadrer ces échelles salariales et qu'elles soient connues du public ?

### 1.3 Gestion des contrats de recherche

Dans nos universités, il se fait de plus en plus de la recherche pour les entreprises privées. On peut se poser la question si tous les coûts reliés à cette recherche sont facturés au secteur privé par les professeurs d'université du Québec (ex. : frais de loyer, bureau, communications, papeterie, photocopies, cartouches d'encre, etc.).

Bref, si les professeurs facturaient à l'entreprise privée les vrais coûts de leurs travaux de recherche, ne récolteraient-

<sup>2</sup> Fédération étudiante universitaire du Québec, (FEUQ): *Mettre de l'ordre dans la chaos: critique de la gestion universitaire*, novembre 2011, p. 3.

ils pas beaucoup plus d'argent? Et une bonne partie de cet argent pourrait retourner dans les coffres des universités.

Actuellement, plusieurs entreprises privées (ex.: l'Industrie pharmaceutique) considèrent qu'il est plus avantageux de confier leur recherche aux chercheurs universitaires plutôt que d'effectuer cette recherche à l'intérieur de leurs propres laboratoires. Ainsi, plusieurs laboratoires pharmaceutiques ont fermé leurs portes dans la région de Montréal dernièrement pour confier leur recherche aux professeurs d'université<sup>3</sup>.

#### 1.4 Gestion des régimes de retraite

Au cours des années 1970-2008, les universités se sont détachées du RREGOP pour se doter de régimes complémentaires de retraite capitalisés à 100 %. Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées. Ainsi, les professeurs reçoivent à leur retraite une pension pouvant s'élever jusqu'à plus de 70 % du salaire moyen de leurs cinq meilleures années de revenu selon le nombre de leurs années de service. Si le fonds de pension des professeurs n'obtient pas un rendement suffisant pour constituer les réserves actuarielles requises pour payer les rentes promises, la direction de l'université doit aller puiser ailleurs les fonds manquants comme c'est le cas actuellement.

Ainsi comme l'écrivait A. Poitras:

[...] la débâcle boursière de 2008, puis la chute des taux d'intérêt ont creusé des trous béants dans les fonds de pension universitaires. Les déficits de capitalisation – sont maintenant vertigineux: 307 millions de dollars à l'Université Laval, 254 millions de dollars à l'Université du Québec, 228 millions de dollars à l'Université de Montréal [...]

3 Martine Letarte, «Les universités sont mises à contribution – Industrie pharmaceutique», *Le Devoir*, 3-4 novembre 2012, et Bertrand Marotte, «Merck to invest 12,6 millions\$ in Quebec Health», *Globe & Mail*, 26 novembre 2012

Pour être en mesure de tenir leurs promesses de rentes – jusqu'à 70 % du salaire à la retraite –, les universités doivent combler ces trous à même leur budget de fonctionnement qui doit en principe être consacré à la qualité de l'enseignement, à la recherche et à l'encadrement des étudiants. Évidemment, l'argent qu'elles consacrent à renflouer les fonds de pension, elles ne peuvent le mettre ailleurs. Sur le terrain, cela se traduit par des professeurs ou des cours en moins<sup>4</sup>.

Est-ce que le gouvernement du Québec versera une subvention annuellement pour compenser les faibles rendements obtenus par les fonds de pension universitaires depuis 2008 ou est-ce plutôt les retraités universitaires qui devront accepter des pensions réduites, comme doivent le faire les détenteurs d'un RÉER dans le secteur privé?

Les régimes complémentaires de retraite capitalisés représentent des milliards. Avec un déficit de capitalisation de près de 800 millions de dollars pour les seules universités Laval, de Montréal et du Québec, on peut douter que les universités disposent des compétences nécessaires pour gérer des capitaux d'une telle envergure.

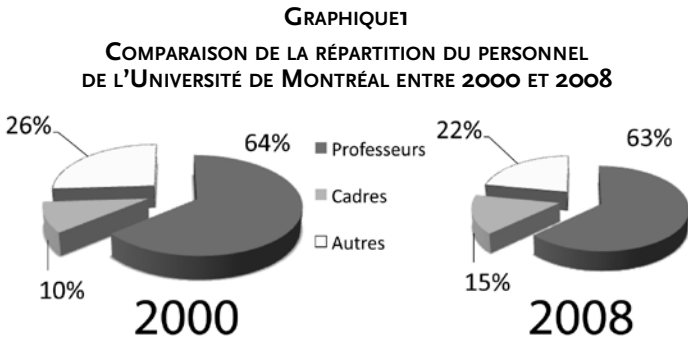
### 1.5 La gestion des cadres et du personnel non enseignant

Dans un document intitulé : *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité?*, Éric Martin et Simon Tremblay-Pepin<sup>5</sup> écrivaient que les arguments fournis par la CREPUQ, pour justifier la hausse des droits de scolarité étaient à l'effet que ces hausses permettraient d'engager les meilleurs professeurs, d'acheter de meilleurs équipements et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

4 Annick Poitras, « Les universités au bord du naufrage », *L'Actualité*, 24 août 2012, p. 3 ; [www.lactualite.com/economie/universites-au-bord-du-naufrage](http://www.lactualite.com/economie/universites-au-bord-du-naufrage)

5 Eric Martin et Simon Tremblay-Pepin, *Faut-il vraiment augmenter les frais de scolarité? Huit arguments trompeurs sur la hausse*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), 2010, p. 9

Or, il est étonnant de constater que de 2000 à 2008, ce sont les gestionnaires et les cadres qui constituent l'essentiel des récentes embauches comme le démontre le graphique 1. La reconversion commerciale de l'université exige de plus en plus de contrôles administratifs et de coûteux mécanismes de surveillance<sup>6</sup>.



Sources: Université de Montréal, *Rapports annuels 2000, 2008*,  
[www.recteur.umontreal.ca/documents/](http://www.recteur.umontreal.ca/documents/)

À l'Université de Montréal, le graphique montre que le personnel administratif (cadres et professionnels) y est passé, entre 2000 et 2008, de 10 % (817 employé-e-s) à 15 % (1712 employé-e-s) du personnel. En contrepartie, la proportion des professeurs a diminué, passant de 26 % du personnel total des universités en 2000 à 22 % en 2008<sup>7</sup>.

Autre exemple, à l'UQAM, pour la période de 2000 à 2006, la masse salariale des professeur-e-s n'a augmenté que de 19 % alors que celle du personnel de gestion a connu une hausse de 30 % et celle des cadres supérieurs, de 40 %<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Ibid, p. 9

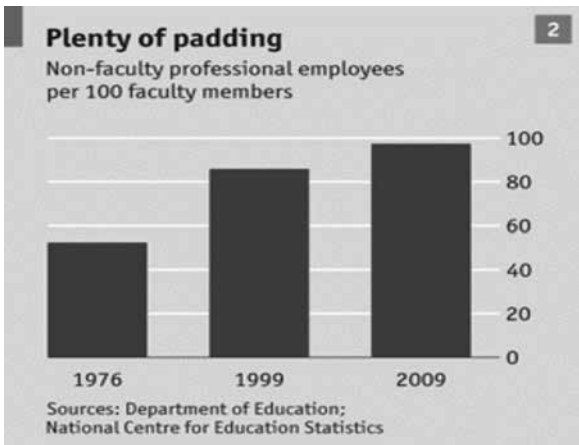
<sup>7</sup> Ibid, p. 9 et 10

<sup>8</sup> Ibid, p.10

Entre 1997 et 2005, la part de la masse salariale allant à la direction des universités du Québec a augmenté de 2 %, alors que celle des professeur-e-s a diminué de 4,4 %. La masse salariale du personnel de direction et de gérance a augmenté de 83,2 % entre 1997 et 2004<sup>9</sup>.

Dans les universités américaines, le ratio du personnel affecté à l'administration et au soutien par rapport au personnel enseignant a presque doublé de 1976 à 2009, passant de 50 % en 1976 à près de 100 % en 2009<sup>10</sup> (voir graphique 2).

**GRAPHIQUE 2**  
**PROPORTION DES EMPLOYÉS PROFESSIONNELS**  
**(NON-ENSEIGNANTS) PAR 100 ENSEIGNANTS**



Source: *The Economist*, op. cit. p. 29

*Despite so many fat years, universities have done little until recently to improve the courses they offer. University spending is driven by the need to compete in university league tables that*

<sup>9</sup> Eric Martin et Simon Tremblay-Pepin, *Université inc., Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, Lux, 2011, p. 29

<sup>10</sup> *The Economist*, « Higher education, not what it used to be », 1<sup>er</sup> décembre 2012, p. 29-30

*tend to rank almost everything about a university except the (hard-to-measure) quality of the graduates it produces. Roger Geiger and Donald Heller of Pennsylvania State University say that since 1990, in both public and private colleges, expenditures on instruction have risen more slowly than in any other category of spending, even as student numbers have risen. Universities are, however, spending plenty more on administration and support services (see chart 2)<sup>11</sup>*

On pourrait résumer cette citation anglaise par ce qui suit<sup>12</sup> :

En dépit d'un grand nombre d'années fastes, les universités ont peu fait jusqu'à tout récemment afin d'améliorer l'enseignement offert. Les dépenses universitaires sont allouées afin de leur permettre de compétitionner entre elles sur un grand nombre de critères qui touchent à peu près tous les aspects universitaires à l'exception de la qualité (difficile à évaluer) des diplômés qu'ils forment. Selon Roger Geiger et Donald Heller de l'université Pennsylvania State, les dépenses attribuées à l'enseignement ont augmenté beaucoup plus lentement que toutes autres catégories de dépenses, dans les institutions postsecondaires, tant celles du secteur public que privé, et cela même si le nombre d'étudiants s'est accru. Par ailleurs, les universités ont dépensé beaucoup plus sur les aspects administratifs et de services de support comme l'indique le graphique 2.

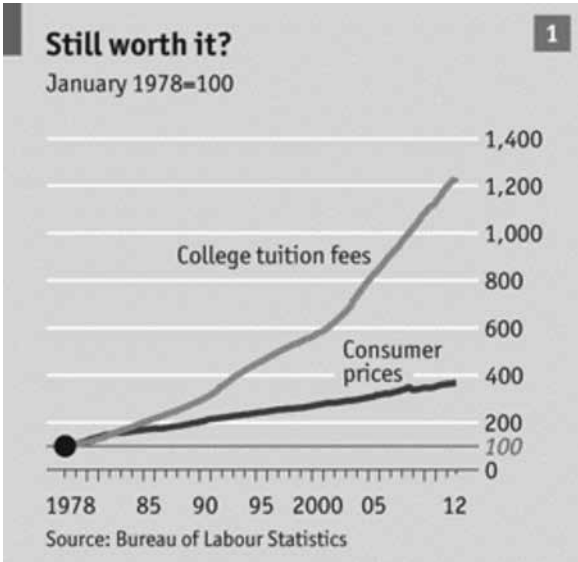
Il est intéressant de noter que la tendance à l'augmentation vertigineuse des frais d'administration et de soutien dans les universités américaines a été encore plus spectaculaire qu'au Québec, de 1976 à 2009, malgré le fait que les droits de scolarité aient explosé aux États-Unis au cours de cette même période.

En effet, alors que l'indice des prix à la consommation a été multiplié par quatre de 1978 à 2012, passant de 100 en 1978 à 400 en 2012 (voir graphique 3), les droits de scolarité

<sup>11</sup> Ibid

<sup>12</sup> Traduction libre de l'auteur

**GRAPHIQUE 3**  
**COMPARAISON ENTRE L'ACCROISSEMENT DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET L'AUGMENTATION DES FRAIS DE SCOLARITÉ DANS LES UNIVERSITÉS AMÉRICAINES ENTRE 1978 ET 2012 : INDICE JANVIER 1978 = 100**



– Source, *The Economist*, op. cit. p. 29

furent multipliés par douze aux États-Unis, passant de 100 en 1978 à 1200 en 2012<sup>13</sup>.

La CREPUQ affirme que toute augmentation des droits de scolarité permettrait d'accroître la qualité de l'enseignement et de la recherche. L'expérience vécue par les universités américaines depuis les 35 dernières années nous incite à la prudence en ce qui a trait à l'augmentation des droits de scolarité, car, aux États-Unis, ceux-ci ont été affectés surtout à l'embauche de personnel de gestion plutôt qu'à celui de personnel enseignant.

<sup>13</sup> Ibid. p. 29

## 1.6 Financement des universités

Dans un excellent article rédigé en 2004 par Frédéric Lacroix et Patrick Sabourin, ces derniers concluaient ceci :

Enfin, il ne paraît pas justifiable d'augmenter les frais de scolarité pour l'ensemble des étudiants québécois avant d'ouvrir le débat plus fondamental, que constitue le niveau de financement accordé aux institutions universitaires anglophones du Québec. Ce niveau dépasse de loin celui justifié par la proportion d'anglophones au Québec et, de plus, est complètement hors-norme comparativement aux pratiques en vigueur dans les autres provinces canadiennes.

En termes clairs, le Québec finance, sans aucune contrepartie, une part disproportionnée du système d'éducation post-secondaire destiné à la communauté de langue anglaise du Canada. Si le Québec était dans la « moyenne canadienne » et si McGill accueillait la même proportion d'étudiants non-résidents que l'université de Toronto, environ 7000 places d'études devaient être retranchées du total accordé à McGill (soit 23,6 % du total des places d'études en 2002 et à peu près 45 millions sur 200 millions de dollars du budget total de l'établissement).

Les universités anglo-québécoises sont financées à un niveau qui dépasse de loin la proportion d'anglophones au Québec. Ceci étant le cas, ces institutions ratissent large et vont garnir leurs bancs en recrutant ailleurs que dans les rangs de la communauté anglo-québécoise. Les étudiants canadiens non-résidents représentent une proportion importante de la clientèle du système anglo-québécois. Ceux-ci sont massivement concentrés dans trois universités : Bishop's, McGill et Concordia. Environ 79 % des étudiants hors province sont accueillis dans les universités anglophones. Cette situation est sans équivalent ailleurs au Canada.

On peut calculer que sans cette présence d'étudiants non-résidents, la part des universités anglophones descendrait à 18 % du financement total (au lieu de 23,2 %), ce qui correspond à une diminution de 20 % en termes relatifs et environ 82 millions de dollars par année en termes

absolus. Cette somme correspond grosso modo au tiers du sous-financement des universités québécoises en termes de fonds de fonctionnement généraux selon l'étude du CREPUQ-MEQ. L'impact financier des non-résidents est donc important. Le surfinancement de la filière anglophone est en partie lié à l'importante présence d'étudiants canadiens non-résidents<sup>14</sup>.

Les calculs de Lacroix et Sabourin devraient être actualisés en 2013 afin de vérifier si le surfinancement des universités anglophones du Québec correspond toujours au tiers du sous-financement des universités québécoises. Si tel était le cas, il y aurait lieu, pour le gouvernement, de réagir.

## II- Dérives immobilières

La question se pose également pour la gestion immobilière des universités notamment à l'occasion de plusieurs dérives rapportées au cours des dernières années, tant à l'UQAM qu'à l'Université de Montréal.

### 2.1 L'UQAM

L'aventure immobilière à l'UQAM a provoqué un dépassement budgétaire de l'ordre de 300 millions de dollars en 2007 lors de la construction du complexe des sciences (plus de 100 millions de dollars) et de celui de l'Îlot Voyageur (plus de 200 millions de dollars). Cette somme de 300 millions équivaut à presque 50 % de la somme qui était demandée aux étudiants lors de la ronde de négociation au printemps 2012. (50 % de 620 millions = 310 millions)<sup>15</sup>.

14 Frédéric Lacroix, Patrick Sabourin, « Financement des universités: le non-dit », *L'Action nationale*, octobre 2004, p. 87, p. 104 et p. 97

15 *Rapport du vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale concernant la vérification particulière menée auprès de l'UQAM, Annexe A, année 2008-2009*, p. A-13, graphique 1 et p. A-40, tableau 10, et UQAM - *Un bilan de l'année 2008-2009, message du recteur*, Claude Corbo et « Québec achète le projet controversé », 18 novembre 2010; [www.radio-canada.ca/regions/montreal/2010/11/17/002-llot-voyageur-vente.shtml](http://www.radio-canada.ca/regions/montreal/2010/11/17/002-llot-voyageur-vente.shtml).

## 2.1 L'Université de Montréal

### 2.1.1 La gare de triage d'Outremont

L'Université de Montréal serait également aux prises avec une dérive immobilière à la gare de triage d'Outremont!

Dans un mémoire présenté, en 2007, à l'Office de la consultation publique de Montréal sur le projet d'implantation d'un campus de l'Université de Montréal sur le site de la gare de triage d'Outremont, le projet était décrit comme un vaste campus universitaire comprenant des bâtiments pour des fins d'enseignement et de recherche occupant une surface d'environ 275 000 mètres carrés<sup>16</sup>. Le projet devait atteindre la somme d'un milliard de dollars, plus le coût des équipements, sur une période de 20 ans.

Le recteur Vinet, en 2007, devant l'Office de la consultation publique de Montréal, annonçait des coûts de construction s'élevant à 3000 \$, par mètre carré, pour développer un second campus à la gare de triage d'Outremont (dont la superficie était estimée à 280 000 mètres carrés), ce qui correspond à un coût d'immobilisation global de 840 millions de dollars. Par ailleurs, la Ville de Montréal annonçait le 20 janvier 2012 que les coûts de construction atteindraient plutôt 1,6 milliard de dollars pour le même projet, soit une augmentation de 100 % en 5 ans. Il s'agit donc d'une augmentation de coût de près de 800 millions de dollars, soit plus que les 620 millions de dollars réclamés par la CREPUQ à titre de sous-financement<sup>17</sup>.

16 Campus Outremont, Université de Montréal. [www.mtlurb.com/forums/showthread.php/4-campus-Outremont](http://www.mtlurb.com/forums/showthread.php/4-campus-Outremont), 2007

17 Michel Seymour, Louis Dumont, Jean-claude Marsan, Daniel Turp professeurs à l'Université de Montréal, « Hausse des droits contre dérive immobilière », *Le Devoir*, 15 février 2012.

### 2.1.2 Le couvent du Mont-Jésus-Marie

En 2003, l'Université de Montréal a acquis pour une somme de 15 millions de dollars l'ancien couvent des sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie. L'objectif consistait à y aménager des salles de cours, ce qui fut fait au coût de 20 millions de dollars, plus des frais d'entretien s'élevant à 6 millions de dollars depuis la date de l'achat. Cet édifice fut revendu à la controversée entreprise Catania, sans appel d'offre, ce qui entraînerait une perte de 10 millions de dollars pour l'Université de Montréal (la transaction ne serait pas encore finalisée)<sup>18</sup>.

### III- Concurrence entre universités

Les universités du Québec se font une concurrence entre elles et dépensent des frais de publicité pour s'attirer de la clientèle, comme si elles étaient des entreprises privées. Combien dépensent-elles par année, en publicité?

L'Université de Sherbrooke vient d'installer un campus à Longueuil, l'Université Laval s'implante à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais vient d'ouvrir un campus à St-Jérôme. Un troisième immeuble de HÉC au centre-ville est également prévu et il y en a peut-être d'autres! C'est excellent d'ouvrir des antennes en région, mais cela est-il planifié au niveau supérieur (gouvernement du Québec)? Combien coûte cette concurrence entre les universités?

---

<sup>18</sup> Katleen Lévesque, «L'Université de Montréal vend à perte un couvent à Catania», *Le Devoir*, 3 et 4 novembre 2012.

## IV- Droits de scolarité pour les étudiants universitaires

### 4.1 Droits de scolarité par catégorie d'étudiants

Présentement, il y a un très grand nombre d'étudiants étrangers, ou d'étudiants canadiens non-résidents du Québec, inscrits dans nos universités au Québec. Ceux-ci doivent défrayer des droits de scolarité plus élevés que les étudiants québécois. À titre d'exemple, pour l'année 2011-2012, l'étudiant canadien non-résident du Québec paiera des droits de scolarité d'environ 5858 \$ par année, au 1<sup>er</sup> cycle universitaire contre 2167 \$ par année pour un étudiant québécois, soit 2,7 fois plus que pour l'étudiant québécois (tableau A).

Par ailleurs, l'étudiant étranger paiera entre 6 et 9 fois plus en droits de scolarité que l'étudiant québécois inscrit au 1<sup>er</sup> cycle universitaire pour la même année (voir tableau A).

À titre d'exemple, un étudiant à temps complet inscrit à HÉC coûtait à l'État québécois la somme d'environ 17 000 \$ par année. En effet, les états financiers de HÉC en 2010-2011<sup>19</sup> (produits et charges) indiquent qu'il y a eu des dépenses (charges) s'élevant à 136 millions de dollars pour 8000 étudiants (équivalents à temps complet ou EETP), ce qui correspond à environ 17 000 \$ par étudiant. Notons que le coût global moyen, par étudiant universitaire au Québec, s'établissait, selon Philippe Hurteau, à environ 29 941 \$<sup>20</sup> (le coût global combine ce que le gouvernement, les étudiants et le secteur privé investissent dans les universités).

19 [www.HEC.ca](http://www.HEC.ca); La Corporation de HÉC-Montréal, *États financiers au 30 avril 2011* et HÉC – Montréal *Faits et chiffres 2011*

20 Philippe Hurteau, *Le financement des universités: aide-mémoire*, FNEEQ-CSN, 1<sup>er</sup> juin 2011, p. 7, [www.fneeq.qc.ca](http://www.fneeq.qc.ca); Hurteau-P-7-FINANCEMENT-UNIVERSITES.pdf.

**TABLEAU A**  
**DROITS DE SCOLARITÉ AU 1<sup>ER</sup> CYCLE UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC**  
**– ÉTÉ 2012**

	Droits de scolarité par crédit	Droits de scolarité annuel (30 crédits)	Nbre de fois
I- Québécois	72,26 \$	2 167,80 \$	
II- Canadien non-résident du Québec	195,27 \$	5 858,10 \$	2,7 fois
III- Étrangers ou internationaux en sciences humaines et sociales, etc.	485,39 \$	14 561,70	6,7 fois
en médecine :dentaire, vétérinaire, optométrie, etc.	541,98	16 259,40	7,5 fois
en sciences pures, mathématiques, génie, informatique, administration, droit, etc.	639,97	19 199,10 \$	8,9 fois
Source : <a href="http://WWW.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droitsscolarite.html">WWW.etudes.umontreal.ca/payer-etudes/droitsscolarite.html</a>			

#### 4.2 Nombre d'étudiants par catégorie

Au Québec, pour l'année 2008, il y avait 15 522 étudiants étrangers (ou internationaux) (équivalent temps complet) et 12 044 étudiants réguliers (temps complet) qualifiés de résidents permanents (tableau B). Ces étudiants étrangers et résidents permanents représentaient 18% des étudiants réguliers inscrits au 1<sup>er</sup> cycle universitaire, au Québec, en 2008.

Comme on a pu observer au tableau A, ces étudiants étrangers et résidents permanents (ou canadiens non-résidents du Québec) défraient des droits de scolarité plus élevés que les étudiants québécois (entre 2,7 et 8,9 fois), mais cela ne comble même pas le coût réel d'un étudiant à temps complet qui s'élève à environ 30 000 \$ annuellement (voir note 20).

**TABLEAU B**  
**ÉTUDIANTS RÉGULIERS À TEMPS COMPLET DANS DES**  
**PROGRAMMES DE GRADES, SELON LE STATUT D'IMMIGRATION,**  
**TRIMESTRE D'AUTOMNE, 2008 (EN UNITÉ ET EN %)**

*Ensemble de données universitaires communes – Québec (EDUCQ) <sup>21</sup>*

Toutes les universités du Québec	Canadiens et Amérindiens	Étrangers	Résidents permanents	Total
Ensemble (total) - nombre	125 170	15 522	12 044	152 736
En %	82 %	10 %	8 %	100 %

Les résidents permanents sont traités comme les étudiants québécois sur le plan des droits de scolarité. La pratique est justifiée par le fait que la société québécoise bénéficiera de leur meilleure formation et que les impôts qu'ils paieront rembourseront largement les frais de scolarité encourus pour eux. À condition qu'ils travaillent au Québec après avoir fait leurs études.

#### **4.3 Coûts réels assumés par l'État québécois, par catégorie d'étudiants**

Tel que vu précédemment, il y a un écart considérable entre les coûts de scolarité défrayés par les étudiants québécois et ceux exigés par le gouvernement du Québec aux étudiants des autres provinces canadiennes ou aux étudiants étrangers (voir tableau C).

<sup>21</sup> Ministère de l'Éducation, des Loisirs et du Sport (MELS), *Système de gestion des données de l'effectif universitaire* (GDEU, 2010).

**TABLEAU C**  
**DROITS DE SCOLARITÉ AU 1ER CYCLE UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC,**  
**PAR CATÉGORIE D'ÉTUDIANT, ET COÛT RÉEL ASSUMÉ PAR LE**  
**GOVERNEMENT DU QUÉBEC, ÉTÉ 2012**

Étudiants selon l'origine	Droits de scolarité annuel moyen (1)	Coût réel moyen assumé par le gouvernement du Québec, par étudiant (2)	Écart assumé par l'État (3)
Étudiants québécois	2 168 \$	29 900 \$	27 732 \$
Résidents permanents ou Canadiens non-résidents du Québec	5 858 \$	29 900 \$	24 042 \$
Étudiants étrangers	≈16 880 \$	29 900 \$	13 020 \$

Le tableau C indique que le coût réel moyen par étudiant de niveau universitaire s'établissait, en 2012, à 29 900 \$ par année pour le gouvernement québécois. Puisque l'étudiant québécois défraie, en 2012, des droits de scolarité de 2168 \$ par année, le solde, soit 27 732 \$ (29 900 \$ - 2 168 \$ = 27 732 \$) est comblé par le gouvernement du Québec.

Le résident permanent (canadien non-résident du Québec) devra déboursier 5 858 \$ de droits de scolarité en 2012, ce qui signifie que le gouvernement du Québec accordera (29 900 \$ - 5 858 \$ = 24 042 \$) une subvention de 24 042 \$ par étudiant.

Pour ce qui est de l'étudiant étranger, ce dernier versera, en 2012, des droits de scolarité moyen de 16 880 \$, ce qui fera en sorte que l'État québécois assumera annuellement une somme de 13 020 \$, par étudiant (29 900 \$ - 16 880 \$ = 13 020 \$) pour les accueillir dans nos universités.

## V. Piste de solution suggérée

### 5.1 Exiger le remboursement total des droits de scolarité lorsqu'un diplômé quitte le Québec

Les associations étudiantes ont fait valoir dans le récent conflit sur la hausse des droits de scolarité que les principaux bénéficiaires de l'activité universitaires sont les diplômés universitaires eux-mêmes et la société dans son ensemble à travers le développement économique et social que les activités de ces diplômés génèrent après la fin de leurs études. Celles-ci se traduisent généralement, pour les diplômés, par des revenus plus élevés et pour l'État par des impôts plus élevés perçus sur ces revenus.

Par ailleurs, certains considèrent que la capacité de taxer du gouvernement est à sa limite. Selon la FEUQ, l'endettement actuel des étudiants dont la famille est peu fortunée (45 % de l'ensemble) crée déjà une pression à l'abandon parmi ceux-ci.

Les associations étudiantes ont fait valoir qu'en bout de piste l'État est gagnant lorsqu'un étudiant reçoit un diplôme universitaire, car celui-ci paiera des impôts plus élevés durant toute sa vie active. Par conséquent, selon eux, l'État ne devrait pas augmenter les droits de scolarité, car il sera amplement remboursé en encaissant des impôts plus élevés durant toute la vie active (35 à 40 ans) du diplômé.

Ce raisonnement des associations étudiantes correspond à la gratuité scolaire et il peut se défendre à la condition que les diplômés demeurent au Québec (entre 5 à 10 ans – à déterminer) durant une période suffisamment longue pour rembourser l'État québécois des coûts réels de leurs droits de scolarité (voir tableau C).

Il est normal que nos universités attirent des étudiants étrangers... à condition que ceux-ci paient la totalité (ou tout au moins la plus grande part) de leurs frais de scolarité et qu'ils ne soient pas subventionnés par le gouvernement du Québec (sauf s'il y a entente particulière avec le pays d'où provient l'étudiant étranger).

Il faudrait que le gouvernement du Québec réalise une étude coûts-bénéfices à ce sujet avant de fixer le montant exact du remboursement. Nous ne pouvons pas, à ce stade-ci, effectuer un calcul précis des sommes que pourrait recueillir, en 2012, le gouvernement du Québec s'il décidait d'exiger le remboursement des coûts réels, car le nombre d'étudiants étrangers faisant l'objet d'une entente particulière avec le Québec ne nous est pas connu.

On sait, par ailleurs, que le Québec accueillait 15 522 étudiants étrangers en 2012 (tableau B). Le tableau C évaluait que l'État du Québec accordait une subvention annuelle de 13 020 \$ par étudiant étranger, en 2012. Un calcul, **très préliminaire**, nous amènerait à conclure que le gouvernement du Québec accordait, en 2012, une subvention annuelle de plusieurs dizaines de millions de dollars aux étudiants étrangers inscrits dans nos universités.

Il y avait 12 044 résidents permanents inscrits dans nos universités, en 2012. Les résidents permanents sont traités presque comme les étudiants québécois sur le plan des droits de scolarité (voir tableau C). Mais, combien d'entre eux quitteront le Québec dès leur diplôme obtenu? En moyenne, en 2012, cette catégorie d'étudiants recevait une subvention annuelle de 24 042 \$ (tableau C).

Pour ce qui est des étudiants québécois, ceux-ci bénéficiaient d'une subvention moyenne annuelle de 27 732 \$,

en 2012 (voir tableau C). Combien d'entre eux quittent le Québec peu de temps après avoir obtenu leur diplôme universitaire? Nous n'avons pas obtenu ces données statistiques, mais ces diplômés sont probablement assez nombreux à le faire étant donné l'attrait économique de villes comme Toronto, Calgary et Ottawa (ou autres) et les salaires souvent supérieurs qu'ils peuvent parfois obtenir en s'expatriant.

Une solution consisterait à ce que le gouvernement du Québec fasse signer une entente<sup>22</sup> à tous les étudiants qui s'inscrivent à une faculté universitaire au Québec en exigeant que ceux-ci s'engagent à lui rembourser la totalité des coûts réels de scolarité dans l'hypothèse où ils quitteraient le Québec au cours d'une période s'étalant de 5 à 10 ans (à déterminer après l'obtention de données plus précises, notamment sur la durée moyenne des études, etc.) après avoir obtenu leur diplôme. Évidemment, il pourrait y avoir des cas d'exception, notamment pour les étudiants qui poursuivent leurs études à l'étranger, etc. Dans ce cas, le remboursement des coûts de scolarité serait temporairement suspendu jusqu'à la fin de leurs études à l'étranger.

## 5.2 En conclusion

Pour tous les diplômés (peu importe leur lieu d'origine) décidant de travailler au Québec après leurs études, l'État pourrait offrir le remboursement, proportionnel au revenu, de leurs frais de scolarité, par spécialité (coût réel – voir tableau C), sur une période de quinze ou vingt ans après l'obtention de leur diplôme. Le diplômé pourrait recevoir un crédit d'impôt équivalent au tiers ou à 50 % ou plus du

---

22 Jean-François Lisée, *Nous*, Boréal, p. 78, 2007

coût réel (tableau C) de ses frais de scolarité sur cette période donnée (15 ou 20 ans)<sup>23</sup> à condition de demeurer au Québec.

L'État pourrait permettre aux diplômés de commencer à rembourser le coût réel de leurs droits de scolarité (par discipline ou spécialité) à partir d'un seuil de revenu annuel minimal (ex. : 125 % du revenu annuel moyen québécois de l'année). Durant leurs études, les étudiants québécois n'auraient aucun droit de scolarité à défrayer.

Toutefois, les étudiants appelés «résidents permanents» ou canadiens non-résidents du Québec ainsi que les étudiants étrangers continueraient de défrayer des droits de scolarité.

Si le revenu annuel du diplômé n'atteignait pas ce seuil de revenu minimal, il n'aurait pas à rembourser l'État. Cette mesure aurait pour but de protéger les diplômés à faible revenu. Par ailleurs, si le diplômé générerait des revenus annuels très élevés, il devrait pouvoir rembourser la plus grande partie, ou presque la totalité du coût réel de ses frais de scolarité (ex. : 50 % du coût réel, ou plus) sur une période de 15 ou 20 ans, après avoir obtenu son diplôme. □

---

23 Jean-françois Lisée, *Nous*, boréal, p. 77, 2007 et Jean-François Lisée, *Pour une gauche efficace*, Boréal, 2008, pps 139, 140 et 141; et Joseph Facal, *Quelque chose comme un grand peuple*, Boréal, 2010, pps. 261, 262, 263.



# CULTURE LA RE EN REVUES

**ARTS VISUELS** | ART LE SABORD | CIEL VARIABLE | ESPACE | ESSE | ETC | INTER | VIE DES ARTS | **CINÉMA** | 24 IMAGES | CINÉ-BULLES | CINÉMAS | RÉQUINCES | **CRÉATION LITTÉRAIRE** | BRÈVES LITTÉRAIRES | CONTRE-JOUR | ESTUAIRE | EXIT | JET D'ENCRE | LES ÉCRITS | LIBERTÉ | MOEBIUS | VIRARES | XYZ. LA REVUE DE LA NOUVELLE | **CULTURE ET SOCIÉTÉ** | À BORD! | L'ACTION NATIONALE | LIAISON | QUÉBEC FRANÇAIS | RELATIONS | **HISTOIRE ET PATRIMOINE** | CAP-AUX-DIAMANTS | CONTINUITÉ | HISTOIRE QUÉBEC | MAGAZINE GASPÉSIE | **LITTÉRATURE** | ENTRE LES LIGNES | LES CAHIERS DE LECTURE | LETTRES QUÉBÉCOISES | LIVRE D'ŒC | LURELJ | NUIT BLANCHE | SPIRALE | **THÉÂTRE ET MUSIQUE** | CIRCUIT | JEU REVUE DE THÉÂTRE | LES CAHIERS DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE RECHERCHE EN MUSIQUE | **THÉORIES ET ANALYSES** | ANNALES D'HISTOIRE DE L'ART CANADIEN | ÉTUDES LITTÉRAIRES | INTERMÉDIALITÉS | TANGENCE

**sodep**

Société de développement  
des périodiques  
culturels québécois

LES REVUES CULTURELLES QUÉBÉCOISES

[www.sodep.qc.ca](http://www.sodep.qc.ca)

À quoi sert mon argent ?

# PLACEMENT À RENDEMENT SOCIAL

sûr et garanti

L'argent investi sert à financer partout au Québec des CPE, des agriculteurs biologiques, des coopératives et OSBL d'habitation, des quartiers verts, des commerces équitables, des entreprises d'insertion au travail, des théâtres, des médias sociaux, etc.

Le choix de  
Laure Waridel



**Desjardins**  
Caisse d'économie solidaire

Québec 418 647-1527  
Montréal 514 598-2122  
Lanaudière 450 753-7055

[www.placement.coop](http://www.placement.coop)



## DOSSIER

Économie et État

### VIVEMENT UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE

#### Dossier

ÉCONOMIE ET ÉTAT  
VIVEMENT UNE POLITIQUE  
D'ENSEMBLE

-Renaud Lapierre 84

#### Lire

#### *Lire les essais*

MARC CHEVRIER  
La République québécoise.  
Hommages à une idée suspecte 120

LAURENT VEYSSIÈRES ET  
BERTRAND FONCK (DIR.)  
Guerre de Sept Ans en  
Nouvelle-France 127

*Débats* 131

*Courrier des lecteurs* 135

*Livres reçus* 137

Renaud Lapierre\*

## Économie et État

**VIVEMENT UNE POLITIQUE  
D'ENSEMBLE**

Après dix années de gouvernance libérale, dont l'unique religion relative au développement de l'économie du Québec fut celle des initiatives privées, sans offrir l'ombre d'une vision d'ensemble, on ose croire que le gouvernement Marois ne manquera pas de redonner un sens au rôle de l'État dans l'économie et, dans la foulée, de redorer le blason de celui-ci. Car s'il est un domaine où il n'y a plus de politique globale et où son absence fait cruellement défaut, c'est bien dans celui de l'économie.

En tenant compte des propos tenus par la première ministre, on a bon espoir qu'elle ira dans cette direction-là. On pense, notamment, à ceux qu'elle a prononcés lors de la nomination de la nouvelle ministre déléguée à la Politique industrielle et à la Banque de développement économique du Québec, et également à ceux qu'elle a inclus dans son discours inaugural. Voici quelques-uns des mots-clés, auxquels nous faisons allusion : *création de la Banque de développement économique du Québec (BDÉQ)* ; *relance de l'industrie manufacturière en misant, entre autres choses, sur le secteur du transport et des énergies propres* ; *productivité des entreprises* ; *exploitation responsable des ressources naturelles* ; *relance des*

---

\* Ex-sous-ministre adjoint au ministère de l'Énergie et des Ressources et président d'Environnement Viridis inc.

*exportations, de l'entrepreneuriat et de l'innovation ; souveraineté alimentaire et, enfin, indépendance énergétique.* Ils sonnent tous bien, en effet, mais le réel défi est de les intégrer dans une véritable politique économique d'ensemble. Sans prétendre couvrir tous les aspects d'une telle politique, nous proposons ici quelques avenues indispensables mettant l'accent sur les moyens que doit se doter l'État pour jouer un rôle efficace.

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>I</b>	<b>BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : UN DÉCLENCHEUR</b>	<b>86</b>
<b>II</b>	<b>EXPLOITATION HARMONIEUSE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC : UNE CARTE MAÎTRESSE</b>	<b>92</b>
<b>III</b>	<b>INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE : UN DÉFI ÉCONOMIQUE CRUCIAL</b>	<b>100</b>
<b>IV</b>	<b>CAP SUR L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET L'EXPORTATION DES PRODUITS QUÉBÉCOIS</b>	<b>106</b>
<b>V</b>	<b>AUGMENTATION DE L'ENTREPRENEURIAT : UNE CLÉ INCONTOURNABLE DE LA CROISSANCE</b>	<b>108</b>
<b>VI</b>	<b>FISCALITÉ RÉFORMÉE GRÂCE À DES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES CIBLÉS ET PRÉCIS</b>	<b>109</b>
<b>VII</b>	<b>R-D ET INNOVATION : LA CRÉATION D'INSTRUMENTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ DU QUÉBEC DE DEMAIN</b>	<b>111</b>
<b>VIII</b>	<b>SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES</b>	<b>113</b>

## I **BANQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC : UN DÉCLENCHEUR**

---

Il est, assurément, grand temps de créer une nouvelle institution économique au Québec. Son rôle serait, d'une part, d'agir comme déclencheur, voire comme accélérateur de projets générateurs d'emploi et, d'autre part, de contribuer à la création de la richesse, par voie de conséquence. Souhaitons que la nouvelle institution, annoncée et désignée *Banque de développement économique du Québec* (BDÉQ), ait la charge d'offrir, en complémentarité aux autres sources financières actuelles (celles de capital de risque, y compris), les fonds requis à tous types d'acteurs économiques pour démarrer rapidement des projets réalisables et rentables, à court, moyen et long termes. Cette banque, espérons-le, visera à combler le manque de capital patient qui fait défaut actuellement dans de nombreux domaines. On peut déplorer qu'il y ait eu, à ce jour, peu de discussions sur son organisation et ses objectifs. Il n'est donc pas inutile d'en proposer quelques contours.

### **Comment constituer cette BDÉQ?**

Il ne s'agit pas de partir de zéro, mais plutôt de regrouper Investissement Québec – lequel a déjà absorbé la Société générale de financement (SGF) – et les directions appropriées de l'ancien ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) pour la mission de cette banque et, notamment, ses composantes régionales. En fait, le grand défi ne sera pas de définir cette nouvelle structure, mais d'en changer la mentalité, à savoir de livreur de programmes à accompagnateur de clientèles économiques de toutes sortes.

### Types d'intervention

Parmi les types d'intervention requis, les suivants apparaissent nécessaires :

- offrir du financement patient sous la forme de prêt pouvant, selon la nature des projets, être remboursable sur une période s'échelonnant jusqu'à 20 ans ;
- retenir les projets qui, sur le terme convenu, comporteraient une garantie suffisante que le capital serait remboursé ;
- prioriser les secteurs faisant consensus chez les acteurs régionaux.

Ces prêts devraient être consentis aux acteurs économiques pour combler, en tout ou en partie, la portion *mise de fonds* requise par les autres institutions financières en vue de financer un projet. Selon leurs destinataires, ces prêts pourraient être garantis ou non en visant soit la protection du capital uniquement (emprunteurs collectifs), soit un rendement correspondant au coût des fonds sur la période allouée ou un rendement assorti à des conditions de performance de l'activité financée.

Pour garantir la réussite des projets et la sécurisation des fonds qui auront été prêtés, un nombre important d'entre eux devraient se voir assigner un MENTOR (dont l'expertise serait pertinente au besoin du projet), mentor désigné ou entériné par la BDÉQ ou proposé par les emprunteurs.

### Intervenants économiques visés

Lorsque l'on analyse les actions potentielles à mener pour accélérer la création de la richesse et la nature des projets

sur le terrain qui ont des difficultés de démarrage, on constate que plusieurs types d'acteurs économiques doivent être aidés, ce qui comprend, notamment :

- les PME qui ont des difficultés à concrétiser des investissements pour augmenter leur productivité ; à démarquer un programme de recherche et d'innovation ; ou simplement à conclure une transaction afin d'assurer la relève ;
- les sociétés d'économie sociale incapables de trouver les fonds nécessaires pour lancer un nouveau service ou poursuivre leur développement ;
- les collectivités (municipalité régionale de comté [MRC], municipalité, société mixte) voulant participer à l'exploitation d'une activité spécifique (par exemple, éolienne, touristique, etc.) ;
- des institutions de recherche ou leurs organismes de valorisation désireux de faire migrer l'une de leurs découvertes vers la commercialisation ;
- des regroupements d'entreprises voulant, par exemple, mettre sur pied un programme de formation adapté à leurs besoins ;
- des Centres locaux de développement du Québec (CLD) ou incubateurs en manque de fonds pour accompagner des projets ;
- des sociétés ou organismes culturels générateurs d'emplois ;
- etc.

Tous doivent être accueillis dans cette nouvelle institution. Voilà pourquoi la BDÉQ devrait avoir au moins trois divisions, réparties selon son éventuelle clientèle. Ayant des antennes dans chaque région, elle offrirait la possibilité aux employés de se spécialiser et serait mieux à même de cerner les contraintes spécifiques de chacune des clientèles et de chaque région. Les divisions suivantes pourraient être retenues :

**a) Division « Investissement à propriété collective » :**

Cette division pourrait analyser et aider tous les projets d'économie sociale, des coopératives de travailleurs ou autres, des collectivités (municipalités, MRC, société mixte) ainsi que des organismes autochtones. Une MRC, qui, par exemple, n'a pas accès à Internet haute vitesse, mais qui voudrait créer une société pour desservir son territoire.

**b) Division PME et développement de l'entrepreneuriat :**

Cette division pourrait aider à multiplier les projets d'investissement en matière de productivité et d'innovation. À cette fin, elle pourrait donner priorité à l'achat d'équipements et à l'implantation des technologies informatiques ou à la formation des employés. De plus, elle pourrait tenter d'appuyer les projets susceptibles d'augmenter l'exportation de leurs produits. Cette division aurait aussi pour objectif d'assurer que la propriété des entreprises québécoises demeure aux mains des Québécois et Québécoises, et d'étendre cette propriété à d'autres entreprises détenues par des non-résidents.

En matière d'appui au développement de l'entrepreneuriat, elle pourrait assurer à un maximum d'entrepreneurs, ayant un projet réalisable et pouvant démontrer une rentabilité, l'accès à l'aide financière requise. Ces prêts dits *entrepreneu-*

*riaux* pourraient avoir des conditions qui permettraient de prioriser certains secteurs (les technologies informatiques, par exemple). Cette division pourrait également fournir des fonds à des CLD ou incubateurs d'entreprises dont la dotation est insuffisante, mais qui sont équipés pour piloter plus de projets.

**c) Division : Regroupement d'entreprises et/ou d'institutions de recherche et/ou d'enseignement, d'organismes de toutes sortes (culture, touristique, etc.) porteurs d'activités économiques**

Comme son nom l'indique, cette division chercherait à accompagner la formation de regroupements d'entreprises et/ou d'institutions de recherche et d'enseignement, ou à appuyer les projets déjà en marche, que ceux-ci piloteraient, projets qui pourraient alimenter de façon particulière le développement de l'économie du Québec (grappe industrielle sur les véhicules électriques, accélération des programmes Accord, par exemple).

Non seulement une telle institution apporterait le coup d'envoi qui manque au démarrage de nombreux projets venant d'horizons divers, dont certains dorment sur les tablettes, mais encore elle offrirait à l'État un outil d'intervention qui aurait une vue d'ensemble et serait en mesure d'accompagner chaque projet porteur, sans tomber dans les dédales des programmes existants. Aussi, au lieu de valider leur admissibilité à un programme spécifique, seront, dès le départ, privilégiés l'accueil et l'accompagnement de ces différentes clientèles.

### Comment financer la BDÉQ?

L'objectif étant d'apporter des fonds importants à cette BDÉQ totalisant plusieurs milliards de dollars – sans ajouter de nouvelles dépenses à l'État ni alourdir sa dette –, nous proposons quelques avenues pour la financer. Commençons par les plus faciles :

- faire migrer tous les fonds et tous les programmes qu'Investissement Québec administre déjà ;
- récupérer, après une analyse méticuleuse, une partie appréciable des fonds visant l'aide aux entreprises qui sont dispersées dans les différents ministères, en retenant une nouvelle approche dans le type d'aide qui devrait prévaloir, soit l'abandon quasi total du mode subvention pour celui de PRÊT PATIENT ;
- recouvrer les fonds dans les crédits d'impôt consentis aux entreprises qui se révèlent inefficaces.

Parmi d'autres pistes à explorer, certaines méritent d'être poursuivies, entre autres :

- une partie, par exemple, d'une redevance spécifique sur les ressources naturelles ;
- un nouveau programme de crédit d'impôt pourrait être lancé sous la forme, par exemple, du crédit d'impôt au Fonds des travailleurs ou au Fonds Desjardins ; ou d'un nouveau type ayant les caractéristiques suivantes, à savoir tout montant investi dans la BDÉQ par un citoyen verrait son capital garanti par le gouvernement et lui donnerait, de surcroît, accès à un crédit d'impôt réparti sur plusieurs années (3 à 5 ans), crédit lui assurant un rendement minimum ;
- une récupération progressive des fonds prêtés aux «FIERS».

## **II EXPLOITATION HARMONIEUSE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC : UNE CARTE MAÎTRESSE**

---

L'exploitation de nos richesses naturelles au bénéfice de tous, voilà le défi !

Il apparaît incontournable que le développement des ressources naturelles du Québec doive être au cœur d'une politique économique globale, d'autant plus que leur exploitation constitue un vecteur important de développement économique pour plusieurs régions. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un effort de planification soit fait par le gouvernement et que celui-ci rende public un document de consultation – livre blanc –, qui annonce sans ambiguïté aucune ses choix. Ce texte devrait avoir au minimum les éléments qui suivent :

- différencier l'importance des ressources en vue d'adapter le niveau des redevances et la participation de l'État dans leur développement en prenant en compte leur impact sur l'économie (or vs fer, par exemple) ;
- rebâtir l'expertise de l'État en instrumentant adéquatement Ressources Québec – actuelle filiale d'Investissement Québec ;
- prévoir un financement incluant l'apport des Québécoises et des Québécois ;
- favoriser la création d'un Québec inc. des ressources naturelles, tant sur le plan de l'exploration que celui de l'exploitation et de la fabrication des équipements ;
- construire des infrastructures dans le Nord qui portent un développement à long terme ;

- inclure une politique de formation de la main-d'œuvre spécialisée; intégrer la composante développement durable, particulièrement sur le plan de l'acceptation sociale et des relations avec les nations autochtones; enfin, analyser la rentabilité globale de chaque projet pour la collectivité; enfin, prévoir des garanties adéquates pour la réhabilitation des sites.

#### **i Différencier l'importance des ressources**

Il faut éviter l'approche utilisée jusqu'à ce jour. Elle ne comporte aucun choix différencié des diverses ressources et tend, particulièrement en regard des ressources minières, à vouloir leur appliquer des règles identiques.

Parmi les ressources disponibles, il importe, de prime abord, que des choix éclairés soient faits pour définir leur degré d'importance quant au développement économique du Québec et leur potentiel d'exploitation dans l'optique d'un développement durable. Cette grille d'analyse – ressource par ressource – devrait aussi indiquer le niveau de redevances que nous devrions lui appliquer; la place ou non de l'État à l'actionnariat de l'entreprise exploitante et le type de méthodes de distribution des permis d'exploration (*free mining*, vente à l'enchère et autres) qui devrait être retenu pour l'allouer. C'est pourquoi il serait approprié de classer leur potentiel en fonction des critères suivants :

##### **a) Ressources pouvant amener une deuxième et troisième transformation**

Dans cette catégorie, on peut ranger, outre la forêt, le fer, le nickel et peut-être le cuivre, tenant compte de nos installations existantes pour les mines; le pétrole et l'éolien, pour l'énergie.

Dans chaque cas, le gouvernement doit indiquer de façon précise l'objectif qu'il poursuit relativement au retour aux contribuables de l'ensemble des retombées de ces matières et le niveau de sa participation à l'actionnariat de ces projets. Cesdits projets en lice devraient contenir une telle participation chaque fois que l'État investit dans les infrastructures pour leur développement. On peut s'inquiéter du fait que le gouvernement ait donné son feu vert aux projets d'exploitation du minerai de fer Goodwood et Sunny 1 sans tenir compte d'une quelconque transformation de cette ressource collective. À titre d'exemple, à l'instar de certains experts, monsieur Dufour, ex-directeur de l'Institut canadien des mines et de la métallurgie, ayant travaillé sur plusieurs grands chantiers miniers du Nord québécois, croit que l'on pourrait développer la technologie de la production de lingots de fer (*pig iron*). Il croit même que, dans la ceinture nickel-platine de Wakeham-Baie-Cap Smith, il serait possible d'inciter fortement les deux producteurs à s'entendre pour traiter le concentré au Québec; Terre-Neuve l'ayant exigé de la Société Vale en rapport avec le gisement Voisée. L'entreprise va bientôt compléter un investissement de 3,6 milliards de dollars pour rencontrer les exigences de la province.

On peut imaginer des redevances qui seraient adaptées pour certaines ressources (mines et forêt) en fonction des projets de deuxième ou de troisième transformation, et où il serait avantageux, pour une entreprise exploitante, d'y amener un partenaire ayant l'expertise de la transformation. Une mesure du budget Marceau vise en partie cet objectif pour les investissements de 300 millions de dollars et plus. On peut espérer que non seulement le gouvernement transformera la mesure pour la forêt, mais de surcroît il l'étendra à la deuxième et troisième transformation pour les ressources minières et des projets plus petits en y intégrant des critères

qui permettront d'atteindre cet objectif. En ce qui a trait au pétrole, qu'il faut voir comme une ressource éminemment stratégique, l'État devrait toujours avoir au moins 50 % du capital-actions.

**b) Ressources stratégiques pour la nouvelle économie**

Dans cette catégorie, on place, par exemple, l'exploitation des terres rares et les mines de lithium ou de vanadium. Ici, l'État devrait jouer un rôle déterminant dans l'actionnariat, en plus de définir une politique de redevances appropriées ou quelques autres moyens pour en contrôler le niveau d'exportation afin de s'assurer que ces ressources seront exploitées au moment opportun pour en obtenir un retour maximal.

**c) Ressources ne comportant que peu d'espoir de retombées autres que des redevances**

L'on peut mettre dans cette catégorie le cas de l'or et des mines de diamants. Dans ce cas, il s'agit d'appliquer les propositions déjà soumises par le Parti québécois avec une formule de redevances fixe additionnée à une redevance supplémentaire sur le rendement. Il est moins essentiel que l'État investisse de l'argent à l'actionnariat, s'il indique sans détour qu'il cherchera à obtenir plus de 50 % en redevances et impôts des profits générés.

**d) Ressources dont l'exploitation devrait être temporairement ou définitivement refusée:**

Dans cette catégorie, notons le gaz de schiste, l'uranium et l'amianté. En ce qui a trait au gaz de schiste, à la suite de la réception du rapport du comité chargé de l'étude straté-

gique, il doit faire l'objet d'une consultation publique élargie de façon à permettre que, si un jour la technologie devenait adéquate comme ses prix acceptables, cette richesse soit exploitée de façon appropriée en accord avec des principes explicites d'acceptation sociale.

## ii **Rebâtir l'expertise de l'État**

Il apparaît tout à fait illusoire de penser faire les choix indiqués ci-devant sans que le gouvernement s'engage formellement à rebâtir l'expertise nécessaire concernant l'exploitation de ces différentes ressources.

Pour rebâtir cette expertise, la société d'État Ressources Québec, créée par les libéraux, mais remodelée, devrait devenir l'instrument privilégié. À cette fin, elle pourrait soit être intégrée dans la Banque de développement économique du Québec, soit dépendre directement de la ministre des Ressources naturelles, et avoir, dans tous les cas, son propre conseil d'administration. Enfin, pour s'assurer que son apport à l'exploitation des ressources naturelles du Québec sera intimement coordonné, il faut que les anciennes sociétés d'État, SOQUEM, SOQUIP et REXFOR, y soient intégrées – comme cela a déjà été envisagé en partie – et qu'elles deviennent ses divisions pour les mines, les ressources énergétiques (gaz et pétrole) et la forêt. On pourrait aussi considérer d'y intégrer la Société de développement de la Baie-James (SDBJ) et, pourquoi pas, le Fonds de la Société d'investissement dans la diversification de l'exploration (SIDEX).

Et, de grâce, évitons de faire comme le gouvernement sortant: de confier au conseil d'administration d'Investissement Québec de faire en grande partie le choix des orienta-

tions stratégiques et, qui pis est, de n'avoir pour seul critère qu'une approche financière. En revanche, donnons-lui le mandat de mettre en œuvre les orientations arrêtées par le gouvernement.

### **iii Prévoir un financement incluant l'apport des Québécoises et des Québécois**

Tous ces choix stratégiques pour l'exploitation de nos ressources naturelles doivent être appuyés par un effort de financement qui ne peut pas venir que de l'État.

Aussi est-il utile que l'on crée un fonds unique de développement des ressources naturelles qui absorberait – dernière mouture des libéraux – le fonds Capital Mines Hydrocarbures (750 millions de dollars), en plus des fonds qui lui sont déjà consentis à Ressources Québec (250 millions de dollars). Ce fonds, dans lequel on devrait inciter à investir de façon importante la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Fonds FTQ et la Fondation, serait administré par la société d'État Ressources Québec. De plus, il serait stratégique qu'il soit étayé par une politique de crédits d'impôt. Cela permettrait à toutes nos concitoyennes et à tous nos concitoyens d'y investir, garantissant du même coup que le volume de fonds requis serait satisfaisant à l'atteinte de nos objectifs collectifs et que la population y trouverait directement son compte.

**iv Favoriser la création d'un Québec inc. des ressources naturelles, tant sur le plan de l'exploration que celui de l'exploitation et de la fabrication des équipements**

Si elle n'était accompagnée de certains moyens appropriés pour permettre le développement d'un Québec inc. des ressources naturelles en exploration et en exploitation et d'entreprises de fabrication des équipements de ce secteur, toute cette démarche de planification intégrée ne serait pas complète. L'exemple de l'entreprise Fordia, spécialisée dans la fabrication de matériaux de forage, exportés dans le monde entier, illustre très bien le potentiel d'un tel secteur. Le fonds précédemment mentionné devrait, notamment, se voir confier ce mandat.

**v Construire des infrastructures dans le Nord qui assurent un développement à long terme**

L'un des dangers des projets miniers, qui sont en cours ou qui se dessinent, est le peu d'intégration dans la planification des infrastructures en construction ou en analyse en ce qui concerne le développement d'autres activités économiques.

Illustrons par un exemple : le projet de la Caisse de dépôt et placement du Québec et du CN (ce dernier ayant annoncé son retrait) qui vise à apporter le minerai de la fosse du Labrador à Sept-Îles. Le retrait, peut-être temporaire ou stratégique, du CN est une bonne occasion pour le gouvernement de revoir ce projet sous un nouveau jour. Cette parenthèse, en effet, permettra au gouvernement de prendre en compte toutes les options qui n'étaient pas nécessairement considérées par ce consortium, notamment, la possibilité de rejoindre le réseau ferroviaire actuel du Québec ou de réunir les six sociétés minières intéressées autour d'un autre projet

de chemin de fer, ou encore d'étudier avec Arcelor Mittal l'opportunité d'emprunter son chemin de fer privé.

Quant au gaz naturel indispensable à Sept-Îles, les apports financiers annoncés par l'État, 30 millions de dollars de subvention pour l'étude de faisabilité, devraient y être transformés en participation à l'actionnariat dans le but de renforcer le rôle de ce dernier dans les choix que comportera ce projet.

## **vi Mener à bien quelques autres enjeux essentiels**

### **a) Politique de formation d'une main-d'œuvre spécialisée**

Avec une planification adéquate, on sera plus à même de développer une stratégie de formation de la main-d'œuvre qui tiendra compte non seulement des besoins des entreprises, mais encore des besoins sociaux que nécessitera le déploiement de cette stratégie économique. Pour l'heure, bien qu'il y ait quelques initiatives, on peut déjà déceler de multiples lacunes.

### **b) Intégration de la composante développement durable et relation avec les Autochtones**

À cet égard, soulignons simplement le choix crucial des zones protégées et l'intégration des aspects d'acceptation sociale et de protection de l'environnement dans toutes ses déclinaisons et, en particulier, dans nos relations avec les premières nations.

**c) Analyse de la rentabilité globale pour la collectivité de chaque projet**

Comment ne pas souhaiter que soit réalisée, dans cette planification, une analyse détaillée de la rentabilité au final pour la collectivité? Elle permettrait de voir le coût global de nos choix dans toutes ses dimensions. Analyse, à ce jour, sempiternellement absente.

**d) Sites orphelins dégradés et garanties adéquates pour la réhabilitation des sites opérés et futurs**

Il doit être décidé qui paiera pour la réhabilitation des sites orphelins (1,2 milliards \$ de passifs) et comment sera évitée cette situation pour l'avenir (un règlement est annoncé pour couvrir certaines situations).

### III **INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE: UN DÉFI ÉCONOMIQUE CRUCIAL**

---

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le déficit de la balance commerciale du Québec était de 19 milliards de dollars en 2010, dont 12 milliards au seul chapitre de nos importations de pétrole. Il faut structurer notre action pour que cette composante-clé du développement économique permette l'atteinte de retombées optimales. Certaines actions s'imposent. On doit, par exemple, faire ce qui suit :

- réduire notre consommation globale d'énergie par l'efficacité énergétique ;
- favoriser l'utilisation de notre potentiel hydraulique pour industrialiser le Québec et redéfinir le rôle d'Hydro-Québec comme moteur économique au-delà de la construction de barrages et comme distributeur d'électricité ;
- intégrer le développement des autres énergies renouvelables (éolien, géothermie, solaire, biomasse, etc.) dans un plan d'ensemble qui tient compte de leur potentiel d'industrialisation et de la compétitivité des tarifs qu'ils peuvent générer ;
- mettre en place une stratégie ambitieuse de développement du transport électrique.
- développer le potentiel pétrolier québécois comme passage vers une offre énergétique nouvelle en faisant en sorte que l'État détienne toujours au moins 50 % du capital-actions des acteurs exploitants. Les enjeux environnementaux et l'impact sur la balance commerciale exigent que l'État y soit aux premières loges.

### **L'efficacité énergétique: un gisement à puiser**

Sans contredit, toute la politique d'indépendance énergétique devra en premier s'attaquer avec détermination au potentiel d'économie d'énergie. Nous sommes parmi les plus énergivores par habitant de la planète.

Rappelons que, en prenant en compte les objectifs modestes qu'avait définis le gouvernement libéral, c'est plus de 2,2 milliards de dollars annuellement que les Québécoises et les Québécois pourraient épargner. Pour réaliser le plus rapidement possible ce potentiel qu'il est urgent de matérialiser, il y aurait lieu :

1. de recréer l'Agence d'efficacité énergétique en lui confiant le mandat de devenir le véritable moteur de l'atteinte des objectifs du Québec en cette matière;
2. de délester Hydro-Québec de tous ses programmes dans ce domaine pour les confier à l'Agence avec le transfert des fonds qui lui sont alloués. Cette approche permettrait à Hydro-Québec de ne pas être en conflit vis-à-vis de son rôle principal de promoteur des usages de l'électricité, d'autant élargi par les surplus importants qui pointent à l'horizon;
3. d'assigner à l'Agence le mandat de mettre en place un vaste programme de réalisation de travaux d'économie d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel, comportant les caractéristiques suivantes :
  - l'Agence, sous forme de prêt, financerait jusqu'à 100 % des travaux ayant un retour adéquat sur investissement;

- les professionnels exécutant les travaux devraient garantir le niveau d'économie d'énergie qui sera atteint;
- le bénéficiaire de ce prêt rembourserait l'Agence en continuant à payer la facture au même prix qu'avant les travaux. C'est la différence entre le coût de sa nouvelle consommation et de l'ancienne qui servirait à diminuer progressivement son prêt.

Un tel programme pourrait être particulièrement vital dans l'acceptation par les citoyens de toute hausse importante déjà prévisible des tarifs d'électricité, hausse qui viserait des objectifs spécifiques (diminuer la dette ou couvrir les surplus d'Hydro-Québec, par exemple).

### **Hydro-Québec: un rôle à remodeler**

Lorsque l'on fait le bilan des actions d'Hydro-Québec dans les dernières dix années, force est de constater que plusieurs décisions déplorables ont fait perdre au Québec des atouts majeurs pour son développement. Citons-en quelques-unes :

- démantèlement et vente des actifs d'Hydro-Québec international, une erreur incompréhensible... dans un Québec qui doit se tourner plus que jamais vers l'exportation et où l'expertise de cette société d'État aurait pu tisser un réseau de contacts précieux dans de nombreux pays;
- démantèlement et vente des actifs d'Hydro Gaz et Pétrole, une catastrophe!;
- vente de la filiale Gaz Métropolitain. Aujourd'hui, l'État subventionne cette entreprise pour amener du gaz naturel à Sept-Îles, projet qui apparaît indispensable pour

espérer plus de deuxièmes ou troisièmes transformations sur place de nos ressources minières ;

- exclusion à l'actionnariat de la propriété de la filière éolienne au point où EDF de France, appartenant toujours en partie à l'État français, devient le plus gros portefeuille éolien au Québec. Même Gaz Métropolitain est actionnaire dans certains projets. Quelle ironie !
- gestion de la R-D et de ses retombées portant sur la chimie des piles n'offrant aucune optimisation d'une industrialisation de ce secteur au Québec.

Il faut redonner, et cela urge, un rôle élargi à Hydro-Québec !

### **Réaliser plus avec l'hydro-électricité**

Bien que l'hydro-électricité soit et reste le choix à privilégier de toute politique énergétique québécoise, il n'y a plus de marge de manœuvre pour accélérer des travaux de construction de barrages hydrauliques au-delà de ceux déjà en cours, dans la mesure où il apparaît clair comme le jour que des surplus importants seront au rendez-vous. Alors, que faire ? Le gouvernement devrait s'assurer qu'Hydro-Québec veillera :

- à maximiser les retombées économiques au Québec de ses travaux et de l'ensemble de son action. Un relâchement est apparu depuis quelques années (les compteurs, par exemple) ;
- à développer une stratégie limpide d'exportation et d'utilisation de l'électricité comme facteur industrialisant auprès des gros consommateurs, le plan A ; et comme plan B, envisager l'utilisation d'une partie de ces surplus pour attirer des entreprises peu consommatrices d'élec-

tricité, mais stratégiques pour la structure industrielle en leur offrant, par exemple, une stratégie similaire aux crédits de taxes foncières des municipalités.

Pour sa part, le plan A devrait tenter d'attirer des investissements internationaux (choisis pour leur impact manufacturier) comportant des conditions très fermes sur les retombées attendues pour le Québec. Le plan B devrait aussi comprendre une stratégie appropriée d'utilisation des ressources électriques dans la filière *hydrogène*. Cette stratégie nous permettrait, d'une part, d'en suivre l'évolution, d'autre part, de développer une expertise mondiale sur sa production et son utilisation, particulièrement dans le secteur du transport, et, enfin, d'avoir des installations-témoins appropriées à cette fin.

### **Énergies renouvelables: une action coordonnée**

Au-delà de l'hydro-électricité, le potentiel éolien du Québec et celui des énergies renouvelables doivent être scrupuleusement analysés de façon à permettre leur développement en tenant compte, notamment, des paramètres suivants :

- le coût relatif de chacune de ces filières par rapport à leur usage et aux énergies à remplacer ;
- l'apport qu'elles pourraient apporter au développement économique des régions grâce à l'expertise déjà développée ou potentielle, par exemple, en fabrication ;
- l'état de la demande découlant des stratégies d'industrialisation et d'exportation d'Hydro-Québec et des surplus qui y seront malgré tout dégagés, tout en recherchant une intégration optimale au meilleur coût au réseau de distribution d'Hydro-Québec.

Quoique ces critères puissent ne pas être totalement remplis, la filière éolienne mérite d'être poursuivie, si une orientation très différente y est donnée.

- Hydro-Québec doit se voir confier le mandat d'en assurer le développement et de se réserver une participation majoritaire à l'actionnariat;
- Hydro-Québec et la BDÉQ, chaque fois qu'une collectivité voudra être partenaire dans un projet spécifique, devraient en faciliter son accès avec l'engagement de cette dernière de réinvestir les bénéfices dans l'économie régionale.

On peut d'ailleurs déplorer que le gouvernement Marois n'ait pas profité des deux derniers projets qu'il vient d'autoriser pour faire intervenir Hydro-Québec à l'actionnariat de ces projets 68 MW à Boralex et une première phase de 150 MW à EDF Énergies nouvelles. Cette approche aurait rendu plus cohérente sa décision, quelques jours plus tard, d'annuler six projets de petites centrales, toutes en région. En plus des plans A et B définis ci-dessus, ces quantités additionnelles de ressources électriques devraient être affectées à la mise en place d'un vaste chantier d'électrification des transports. Il faudrait s'interroger, et rapidement déterminer à qui il faudrait confier un mandat précis pour coordonner ces efforts. Il serait cependant logique qu'Hydro-Québec y détienne une participation minoritaire.

En matière d'intégration du potentiel d'utilisation des autres énergies renouvelables (biomasse, géothermie, solaire, etc.), le mandat pourrait être confié à l'Agence d'efficacité énergétique. Celle-ci pourrait être nommée *Agence pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables*. Il y aurait une autre possibilité qui serait

de relancer la société Nouveler qui avait reçu ce mandat dans les années 1980 et était la filiale d'Hydro-Québec, REXFOR, SOQUEM et de la SGF.

#### **IV CAP SUR L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL ET L'EXPORTATION DES PRODUITS QUÉBÉCOIS**

---

Pour accélérer la création de la richesse québécoise et améliorer notre balance commerciale, il est un autre pôle sur lequel il faudrait redoubler les efforts, en même temps que poursuivre une action cohérente et coordonnée, c'est celui du démarchage des marchés étrangers. Il doit être envisagé, au moins sous les deux aspects que voici :

- recherche d'investissements stratégiques internationaux. On peut améliorer notre performance pour les attirer chez nous ;
- accélération des exportations, notamment celles des PME, et diversification des marchés.

Si, dans ces domaines, l'on ambitionne plus d'efficacité, il y aurait lieu de mettre les deux actions suivantes en place :

- d'une part, après consultation auprès de tous les partenaires intéressés, l'État devrait indiquer clairement quels sont les secteurs industriels à privilégier, tant pour la recherche d'investissements internationaux que pour l'exportation. Cet exercice servirait également à adapter les mesures fiscales et les programmes existants pour que l'action soit vraiment ciblée et cohérente.
- d'autre part, il faut, pour concrétiser une stratégie de démarchage des marchés, en fonction des deux volets retenus, confier cette tâche à une agence dont la vocation principale serait cette fonction. Appelons-la l'*Agence Québec dans le monde* (AQDM). Dotée d'une structure légère, elle regrouperait toute l'expertise éparpillée dans divers ministères et se rattacherait au ministre responsable du Commerce extérieur.

Ainsi, serait, enfin, fondé un organisme dont l'activité principale consisterait, en tout temps, à être présent sur les marchés étrangers pour représenter le Québec et qui aurait la responsabilité de coordonner (tâche, hélas!, non remplie pour l'heure) l'action de tous les intervenants déjà impliqués dans ces deux volets, avec, pour une fois, des cibles dûment identifiées.

En matière d'exportation, l'*Agence Québec dans le monde* pourrait se voir confier, par exemple, les mandats suivants :

- faciliter et appuyer tout regroupement d'entreprises qui voudrait mettre en place des actions de commercialisation sur certains pays ;
- animer des groupes d'industriels qui sont déjà présents sur certains marchés étrangers et qui pourraient, par leurs contacts, en faire profiter d'autres industriels.

## **V AUGMENTATION DE L'ENTREPRENEURIAT : UNE CLÉ INCONTOURNABLE DE LA CROISSANCE**

---

Aujourd'hui, on le sait, le Québec compte moins d'expérience entrepreneuriale dans sa population que dans le reste du Canada; toute proportion gardée, il crée beaucoup moins d'entreprises. À ces deux précédents constats s'ajoute aussi le fait très préoccupant que près de 70 % de ses chefs d'entreprise prendront leur retraite d'ici dix ans.

Malgré la tentative d'un début de politique du gouvernement précédent, il faut accomplir plus, à savoir :

- adopter une véritable politique nationale globale visant l'entrepreneuriat au Québec et comportant des actions autant pour la formation dans les écoles que pour son redéploiement en région ;
- intégrer, dans cette politique, une stratégie ambitieuse pour appuyer la relève dans les entreprises existantes et l'implantation du mentorat comme pratique à privilégier ;
- mettre en place un secrétariat national relevant au départ du ministère du Conseil exécutif; élevant ce choix au plus haut niveau des actions structurantes.

## **VI FISCALITÉ RÉFORMÉE GRÂCE À DES OBJECTIFS ÉCONOMIQUES CIBLÉS ET PRÉCIS**

---

Bien que l'on puisse comprendre que, dans un gouvernement minoritaire, son ministre des Finances reste plus réservé quant à tout changement en matière de fiscalité, on s'attend tout de même à ce qu'il provoque au minimum certaines réflexions. Dans la vaste panoplie des mesures fiscales, visant directement ou indirectement les activités économiques, il serait urgent d'y faire le ménage. En effet, il s'est développé, au fil des ans et des nombreux budgets de l'État, une utilisation de la fiscalité qui ne nous apparaît pas toujours cohérente et dont l'efficacité mériterait tout au moins d'être évaluée. De plus, si nous voulons démontrer sans l'once d'une ambiguïté notre volonté de privilégier les technologies propres et vertes, il faudrait intégrer dans cette analyse l'écofiscalité comme moyen pour stimuler leurs usages.

Aussi y a-t-il lieu de former, en considération du coût important de ces mesures pour l'État, quelques milliards, et de la nécessité de resserrer l'action gouvernementale en matière économique pour optimaliser l'usage des deniers publics, un groupe de travail chargé d'analyser tous les aspects de la fiscalité québécoise eu égard à l'activité économique et de recommander au gouvernement les gestes à poser pour concevoir, modifier, annuler ou conserver toute mesure de nature à appuyer les choix stratégiques d'une politique de développement économique.

Cette étude pourrait, à titre d'exemple, examiner ce qui suit :

- la pertinence et le réel impact des crédits R-D pour les grandes entreprises ;

- la nécessité de mettre en place un crédit d'impôt pour valoriser le développement des exportations ou faciliter le transfert d'entreprises ;
- l'efficacité de l'ensemble des mesures fiscales pour attirer des entreprises à s'implanter au Québec ;
- etc.

## **VII R-D ET INNOVATION : LA CRÉATION D'INSTRUMENTS POUR LA COMPÉTITIVITÉ DU QUÉBEC DE DEMAIN**

---

Dans les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications, de l'optique et de la photonique, des sciences de la vie et des technologies avancées appliquées, la création d'entreprises à forts contenus technologiques constitue pour l'économie du Québec un facteur majeur de prospérité et de compétitivité. Cependant, aux périodes de prédémarrage et de démarrage, leur création représente des risques élevés et requiert pour leur développement du capital patient et spécialisé.

Depuis que le gouvernement libéral a aboli les Innovatech en 2003, le potentiel de création d'entreprises à forte activité de recherche a diminué au Québec, à la suite de la décroissance de la disponibilité du capital de risque pour les entreprises technologiques en démarrage. À titre d'exemple, le Québec, qui occupait le troisième rang en Amérique du Nord pour ses investissements en biotechnologies à la fin des années 1990, a glissé au septième rang, aux dires du président du regroupement BioQuébec. Le Québec s'est ainsi fait devancer par l'Ontario, qui met les bouchées doubles depuis quelques années.

Pour relancer la création d'entreprises de haute technologie, et maintenir notre position, ou la reprendre, selon le cas, sur le plan international, sinon nord-américain, il conviendrait de mettre sur pied trois sociétés, à l'exemple des Innovatech, qui seraient spécialisées dans le financement de prédémarrage et de démarrage d'entreprises émergentes à forts contenus technologiques ou visant la valorisation de la recherche, ce chaînon manquant qui vise à démontrer le plein potentiel et la valeur commerciale de découvertes scientifiques. Les activités de l'une de ces sociétés seraient orientées dans

les secteurs des technologies de l'information et des télécommunications, l'optique et la photonique. La deuxième couvrirait le champ des sciences de la vie. La dernière, enfin, s'attacherait aux technologies avancées appliquées, telles les technologies émergentes prometteuses (nanotechnologies, par exemple). Elle encouragerait également les projets de développement de matériaux, d'instruments, d'équipements et de procédés dont le niveau technologique requiert des connaissances dans les divers secteurs de l'ingénierie. Bref, ces trois sociétés seraient créées pour appuyer l'action plus diversifiée de la BDÉQ.

Pour financer ces trois sociétés, il conviendrait que l'État transfère les fonds alloués au Fonds Teralys (700 millions de dollars, dont la moitié ne serait pas encore investie) aux nouvelles sociétés de capital de valorisation et de démarrage. Le fonds Teralys est un fonds de fonds conçu en 2009 pour faire du financement de capital de risque, mais dont seulement 50 % sont investis au Québec. On peut s'interroger sur le bien-fondé de la participation dans Teralys de la Caisse de dépôt et placement du Québec, du Fonds de solidarité FTQ – co-investisseurs avec le gouvernement du Québec – dans son capital-actions; sachant que Teralys finance des fonds de capital de risque privés bien peu portés à investir dans la phase de prédémarrage ou de démarrage d'entreprises de ces secteurs, ce qui est loin des objectifs souhaités.

Comme Teralys et ses dirigeants prétendent qu'ils investissent majoritairement dans des sociétés qui sont vraiment des sociétés d'amorçage, il conviendrait de faire le bilan de leurs actions et, dans tous les cas, d'orienter tous ces fonds au Québec.

## **VIII SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE, POLITIQUE NATIONALE DE FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE ET GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

---

Pour qu'une politique de développement de l'économie québécoise soit complète, il serait opportun d'y intégrer la politique de souveraineté alimentaire, déjà annoncée par l'actuel gouvernement, et celle à bâtir pour la formation de la main-d'œuvre (malgré les efforts louables de la récente stratégie de jumelage) impossible à définir complètement en l'absence de l'autorité sur l'assurance-emploi ainsi que celle – mal orientée – de l'ancien gouvernement libéral de gestion des matières résiduelles, qui prévoit que plus de 650 millions de dollars seront injectés dans l'économie du Québec pour sortir du sac vert toute la matière organique. Sans entrer dans les détails, cette dernière politique, sous le couvert de produire de l'énergie, qui sera d'ailleurs d'un coût très élevé, risque fort d'avoir comme résultat principal de privilégier seulement quelques grandes villes qui posséderont leur usine de biométhanisation, offrant des contrats de vingt ans en majorité à des entreprises étrangères, faute d'une expertise québécoise, sans que ces fonds profitent à développer un Québec inc. de gestion des matières résiduelles. Et pourtant, cela serait possible et à meilleur coût avec en prime de nombreux avantages pour nos agriculteurs, entre autres, en utilisant des biométhaniseurs à la ferme et des sites de compostage.

Pour conclure simplement, il est à espérer que l'agitation gouvernementale n'empêchera pas que se manifeste la volonté, chez nos dirigeants politiques, de mûrir et d'offrir une vision économique québécoise emballante qui ne souffrira pas de ne travailler qu'à la pièce. Vivement une action économique qui ne craint pas de redonner à l'État son rôle d'aiguilleur, de promoteur et d'acteur économique. C'est

dans cette optique qu'il serait capital que le gouvernement Marois institue rapidement un *Conseil national de planification économique* pour le guider, composé d'hommes et de femmes de tous les milieux économiques qui souscrivent à cette valeur phare qu'est la création de la richesse au bénéfice de tous. Il serait également nécessaire, malgré la mise sur pied récente d'un comité ministériel de la prospérité et du développement régional, qu'un secrétariat chargé de coordonner toutes les actions des différents ministères soit créé, sous la responsabilité directe de la première ministre, pour donner le signal de la priorité de l'économie au Québec avant et après la souveraineté. Il faut comprendre que les indécis du *oui* à la souveraineté sont, pour beaucoup, inquiets, parfois jusqu'à la peur, de choisir un nouveau pays pour des raisons qui touchent à l'économie proprement dite. Et l'on sait que l'on ne peut compter sur l'entreprise privée pour diminuer cette crainte viscérale et leur faire saisir que les freins du fédéral au développement économique du Québec sont légion. Parmi les freins, et non le moindre, notons l'incapacité du Québec à négocier par lui-même les multiples ententes commerciales internationales qui colorent de plus en plus l'économie de tout pays. □



## Martine Ouellet

Députée de Vachon

Tél.: 450 676-5086  
[www.martineouellet.org](http://www.martineouellet.org)



### Sansregret, Taillefer & Associés inc.

Cabinet en assurance collective de personnes

Michel Taillefer, CRHA

*Conseiller en assurance et rentes collectives*  
*Président*

[mtaillefer@sta-collectif.com](mailto:mtaillefer@sta-collectif.com)

178, rue Sainte-Marie  
Terrebonne (Québec)  
J6W 3E1

Téléphone : 450 471-2662 poste 225  
514 355-7869  
800 782-5799  
Télécopieur : 450 471-0026  
514 355-7923



Souveraineté du Québec  
Langue française  
Fête nationale  
Assurance-vie

 **Société**  
**Saint-Jean-Baptiste**  
de la MAURICIE

[www.ssjbmauricie.qc.ca](http://www.ssjbmauricie.qc.ca)

819-375-4881 - 1-800-821-4881

# Les Cahiers de lecture

de L'Action nationale

36 pages couleurs

format tabloïd

3 numéros par année



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste:  
**L'ACTION NATIONALE**  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514-845-8533  
sans frais, 1-866-845-8533  
À la boutique internet

[www.action-nationale.qc.ca](http://www.action-nationale.qc.ca)

## *La pensée québécoise en essais*

Pour savoir ce qui se produit dans le monde des essais au Québec, il faut s'abonner aux *Cahiers de lecture de L'Action nationale*, un périodique entièrement consacré aux recensions des essais québécois. D'un format journal agréable, *Les Cahiers* paraissent trois fois l'an et font un survol de l'actualité éditoriale québécoise comme il ne s'en fait nulle part ailleurs. Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture, 36 pages qui vous permettent de partager le point de vue de collaborateurs aguerris sur les essais publiés durant l'année.

Lire

*Lire les essais*

MARC CHEVRIER 120  
**La République québécoise.**  
Hommages à une idée suspecte

LAURENT VEYSSIÈRES ET  
BERTRAND FONCK (DIR.) 127  
**Guerre de Sept Ans en**  
Nouvelle-France

**Débats** 131

**Courrier des lecteurs** 135

**Livres reçus** 137

**MARC CHEVRIER**

*La République québécoise. Hommages à une idée suspecte*, Boréal, 2012, 454 pages

Les Éditions du Boréal ont publié à l'automne 2012 *La République québécoise*, du politologue et constitutionnaliste Marc Chevrier, un ouvrage qui fera date dans l'histoire des idées politiques au Québec. Il est bien établi que l'idée de l'indépendance remonte aux Patriotes, et qu'elle a régulièrement fait surface au cours de notre histoire pour devenir un projet collectif au cœur de notre vie politique lors de la Révolution tranquille; il est moins connu que l'idée de la république y a été associée depuis la déclaration d'indépendance de la République du Bas-Canada en 1838. Pour Chevrier, loin d'être un complément mineur et formel au projet d'indépendance, la République est en soi une idée forte qui, lorsqu'elle sera mieux comprise, établira définitivement la souveraineté collective et l'identité du peuple québécois et contribuera puissamment à la transformation du statut politique du Québec.

L'origine de l'idée républicaine est même plus ancienne que celle de la souveraineté de l'État de ce qui est aujourd'hui le Québec. Elle remonte aux coureurs des bois de la Nouvelle-France qui s'éloignaient du Roi et de l'Église pour vivre en liberté un mode de vie inconnu de leurs parents,

et plus loin encore aux racines amérindiennes de notre culture. Voici ce qu'en disait Voltaire, cité par Chevrier :

Les peuples que l'on trouva dans le Canada n'étaient pas de la nature de ceux du Mexique, du Pérou et du Brésil. [...] Ils ne connurent jamais le gouvernement monarchique ; l'esprit républicain a été le partage de tous les peuples du Nord dans l'Ancien Monde et le nouveau (p. 156).

Les nations amérindiennes, chacune à sa manière, avaient des gouvernements et des lois. Les tribunaux canadiens les reconnaissent aujourd'hui et acceptent même que de tels systèmes juridiques distincts existent toujours en théorie et parfois concrètement, quoiqu'ils n'osent pas en tirer les conséquences nécessaires pour une coexistence harmonieuse<sup>1</sup>.

Pour Chevrier, la liberté amérindienne individuelle et collective préfigure la liberté républicaine qui constitue le fondement méconnu de notre identité. La liberté amérindienne l'amène à définir la liberté républicaine en soulignant qu'elle est le contraire de l'anarchie et qu'elle comprend des obligations sociales et des responsabilités :

[...] la liberté républicaine ne se confond pas avec la liberté-licence de l'homme émancipé de toute entrave sociale, qui habiterait un territoire vacant où il croiserait par hasard des individus déliés comme lui, avec lesquels il n'aurait rien en partage, ni lois, ni projets, ni obligations d'entraide. [...] Elle est le fruit de l'association, de l'action concertée, du concours mutuel au maintien d'un ordre commun qui se repose sur la liberté de citoyens indépendants, mais coresponsables de leur État pour tenir en respect ceux qui ont été temporairement placés à sa tête. [...] En somme, la République est le

---

<sup>1</sup> Sur cette question, lire l'oeuvre de John Borrows, un juriste canadien de premier plan, lui-même originaire de la nation Anishinabe, l'une des principales nations amérindiennes d'Amérique du Nord, dont les Algonquins du Québec font partie. Son dernier ouvrage est *Canada's Indigenous Constitution*, University of Toronto Press, 2010. Toute réflexion sur l'avenir constitutionnel du Québec trouvera avantage à s'en inspirer.

régime dont les principes, les institutions et la vie s'élaborent grâce à la coaction de citoyens libres et sociétaires d'un bien public dont la défense leur appartient (p. 160-161).

Encore de nos jours, le chasseur inuit ou amérindien ne nourrit pas seulement lui-même ou sa famille, mais aussi sa communauté. Les familles amérindiennes partagent leur territoire traditionnel avec celles dont le territoire a été dévasté par les compagnies forestières ou les inondations hydroélectriques. Ils agissent ainsi en vertu de coutumes, qui sont pour eux des lois non écrites adoptées librement et consenties par chaque nouveau membre de la communauté, sauf si celui-ci préfère s'en exclure. Les sources de l'esprit républicain vivent toujours au Québec.

D'ailleurs, la Grande Paix de Montréal du 4 août 1701, *conclue sur une base égalitaire et consensuelle entre les chefs militaires français et les chefs d'une quarantaine de nations amérindiennes* (p. 165), représentés par 1300 délégués, est le modèle de ce que pourrait être l'un des principaux éléments constitutifs de la République du Québec. Nous avons toujours le choix de la vision de notre propre passé (p. 167). Il peut en découler une vision plus noble de l'avenir.

Ce retour aux sources donnerait au projet de souveraineté du Québec un fondement éthique comparable à celui qui a animé la réforme constitutionnelle de 1982, selon Chevrier :

Cette observation nous amène au constat que le Québec s'est rarement posé en promoteur d'une nouvelle forme de démocratie, du moins dans son rapport avec le reste du Canada. Pierre Elliott Trudeau et ses partisans, dans leurs écrits ou comme gouvernants, ont réussi à associer la réforme du fédéralisme canadien avec une certaine idée de la démocratie. Leur projet, élaboré patiemment sur plusieurs décennies de réflexion et de luttes politiques, a abouti, au lieu d'une réforme des institutions canadiennes,

laissées plutôt intactes, à la consécration d'une idée éthique puissante : les citoyens ont des droits intangibles que l'État ne peut enfreindre..., à charge pour lui de justifier leur atteinte devant les tribunaux.

À la suite du rapatriement de la constitution de 1982, les élus québécois se sont récriés contre cette réforme unilatérale. [...] Toutefois, cette dénonciation touchait essentiellement à la forme de ce rapatriement, à la manière dont il a été effectué : le fond, le projet éthique sous-jacent, l'étendue des droits protégés, les mécanismes de protection, tout cela comptait pour peu dans la colère québécoise. C'était comme si le Québec n'avait rien à dire sur cette vision de la démocratie, comme s'il n'avait pas lui-même son propre projet démocratique en gestation, sa propre charte, sa propre conception de la justice politique (p. 205-206).

Où se trouve aujourd'hui le projet démocratique québécois en gestation ? L'idée éthique du renforcement des droits individuels devant l'État doit être reprise dans ce projet car elle fait maintenant consensus au Québec et fait partie de notre héritage canadien. Cependant, il faut aussi y ajouter un approfondissement qualitatif de la démocratie québécoise par une réforme des institutions qui a été laissée en plan par le Canada. Enfin, la force éthique d'une charte des droits constitutionnelle s'est tout de même accompagnée d'une double injustice sur le plan de la procédure qui a été suivie : l'absence de validation populaire et la décision de procéder sans le consentement du Québec.

Or, la légitimité d'une règle de droit tient davantage à l'acceptation par toutes les parties concernées de sa procédure d'adoption que de son contenu<sup>2</sup>. À cet égard, les critiques québécoises n'étaient pas excessives. Pour avoir le dessus, il aurait fallu les accompagner d'un acte fondateur de notre propre communauté politique. Pour être fondateur, cet acte

---

<sup>2</sup> Sur cette question, voir généralement Thomas Franck, *The Power of Legitimacy among Nations*, Oxford University Press, 1990.

ne peut se limiter à la langue, la diversité culturelle ou la religion, car alors le débat restera enfermé dans le cadre fixé par le Canada en 1982, qui nie notre réalité nationale.

À ce propos, Chevrier cite Daniel Jacques, qui renoue avec la pensée républicaine dans un passage de *La fatigue politique du Québec français*:

Si le politique n'est pas d'abord culture ou religion, mais qu'il est davantage une mise en commun de l'espace sous l'autorité de la Loi commune, il apparaît alors que la nation résulte d'un acte de fondation qui la constitue. Ce qui signifie que la définition du cadre politique, qui est l'acte souverain par excellence, donne à la nation son existence historique, et, par conséquent, ce ne sont ni la culture ni la religion qui lui fournissent sa signification fondamentale (p. 297, citation de D. Jacques, *La Fatigue politique du Québec français*, Montréal, Boréal, 2008, p. 77).

Cet acte fondateur ne s'est produit ni en 1982, ni en 1867, et pour les mêmes raisons. Elles ont été exprimées par Louis-Joseph Papineau dans son dernier grand discours, qui constitue son testament politique. Il y rejetait la *Loi constitutionnelle de 1867*, une loi du Parlement britannique qui créait la fédération canadienne et entrée en vigueur six mois plus tôt. Il formulait ainsi les conditions essentielles qu'il aurait fallu remplir pour que cette loi soit légitime à ses yeux:

Les vraies doctrines sociologistes des temps modernes se résument en peu de mots: Reconnaître que, dans l'ordre temporel et politique, il n'y a d'autorité légitime que celle qui a le consentement de la majorité de la nation; de constitutions sages et bienfaisantes que celles sur l'adoption desquelles les intéressés ont été consultés, et auxquelles les majorités ont donné leur libre consentement<sup>3</sup>.

3 «Un testament politique», conférence à l'Institut canadien de Montréal, 17 décembre 1867, dans L.-J. Papineau, *Un demi-siècle de combats*, (Y. Lamonde et C. Larin éd.), Montréal, Fides, 1998, p. 582; cité par Chevrier, p. 267.

La majorité nationale du Québec n'a été appelée à donner son consentement à aucune des constitutions qui lui ont été successivement imposées. Pour Chevrier, il ne faut pas attendre la réalisation de la souveraineté du Québec pour fonder notre liberté collective par l'adoption d'une constitution républicaine. Cette constitution pourra s'inscrire selon lui dans un premier temps dans un Canada appelé à accepter une nouvelle relation avec le Québec inventée par le génie québécois :

Au cours de son histoire contemporaine, le Québec n'a pas réussi à réaliser par lui-même un projet politique d'envergure qui le conduise à se définir dans un langage net, actuel et retentissant, où se reconnaîtront les assises de son État et de sa liberté. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, certes, mais ni l'aspiration au fédéralisme renouvelé ni la volonté d'indépendance n'ont su jusqu'ici emprunter le langage des peuples libres. Je considère pour ma part que l'une et l'autre de ces ambitions commenceront à parler un langage politique porteur quand elles intégreront la république et ses exigences dans leur vocabulaire. Ce qui implique, entre autres, que l'on considère sérieusement, sans reporter la chose aux calendes canadiennes, l'adoption d'une constitution écrite véritable, élaborée et ratifiée par des méthodes exemplaires, en vue d'établir une République québécoise. [...] En clair, la question de la souveraineté complète de l'État du Québec, qui a obnubilé nos souverainistes si peu républicains, peut être reportée quelques peu, quitte à se reposer dans un nouveau langage. Mais la refondation de la liberté politique du peuple québécois et de son État ne saurait attendre (p. 272-273).

Il se dégage de cette proposition quelques éléments implicites d'une démarche à concrétiser : l'adoption par une assemblée constituante d'une constitution québécoise autonome inscrite dans le cadre canadien, mais qui ne se limiterait pas aux contraintes actuelles de la Constitution canadienne (le Canada auquel le Québec aspire, plus de 70 % des Québécois souhaitant une modification du *statu*

*quo* selon un sondage réalisé en 2012); l'inclusion dans cette constitution d'une clause qui lui confère la primauté sur la Constitution du Canada; la ratification d'une telle constitution dans un référendum, ce qui lui donnerait une puissante légitimité, difficile à ignorer pour le Canada, et qui déclencherait l'obligation constitutionnelle de négocier mise en place dans de telles circonstances par la Cour suprême dans le *Renvoi sur la sécession du Québec* de 1998; une demande formelle par l'Assemblée nationale du Québec de modifier le cadre constitutionnel canadien pour faire place au choix du peuple québécois; l'acceptation ou le rejet de cette demande par le Canada.

On pourrait ajouter au poids de la démarche en demandant à l'assemblée constituante de rédiger en même temps un projet de constitution provisoire du Québec souverain, rédigée selon les mêmes principes républicains que la constitution autonomiste. Cette constitution provisoire entrerait en vigueur automatiquement si la constitution républicaine autonomiste approuvée par référendum était rejetée par le Canada, la question référendaire pouvant prévoir cette possibilité. Le rejet canadien donnerait ainsi un élan nouveau et probablement décisif au projet de souveraineté. La légitimité de la constitution républicaine qui établirait la liberté et l'identité de la nation québécoise deviendrait ainsi le socle de notre nouvel État, la République indépendante du Québec.

Il faudra savoir gré à Marc Chevrier et à quelques autres auteurs de sa génération d'avoir redonné ses lettres de noblesse à l'idée de la république. C'est une contribution majeure à notre société dont les conséquences ne pourront se mesurer que dans plusieurs années. Elle pourrait catalyser l'action politique qui sera nécessaire pour revitaliser notre espace public. La proclamation de la souveraineté des

Québécois dans la constitution d'une république qu'ils se seront appropriée pourrait bien être le plus sûr chemin vers l'indépendance du Québec.

André Binette, avocat

**LAURENT VEYSIÈRES ET BERTRAND FONCK (DIR.)**

*Guerre de Sept Ans en Nouvelle-France*, Québec, Septentrion, 2012, 400 pages

Perçue comme la première guerre mondiale, la guerre de Sept Ans, appelée guerre de Conquête par les historiens québécois et *French and Indian War* par les Américains, suscite depuis peu un regain d'intérêt chez les historiens de l'Hexagone et l'on voit que les moyens dont ils disposent leur permettent non seulement de combler un retard mais d'apporter une contribution significative à cette période de l'histoire si importante pour nous. Sous la direction de Laurent Vessières et Bertrand Fonck, conservateurs émérites au ministère de la Défense de France, Septentrion vient de publier un recueil d'études et d'articles qui laisse entrevoir un salubre dépoussiérage des études historiques sur la guerre de Sept Ans.

La limite de la formule du recueil fait toutefois qu'on n'échappe pas à certaines visions traditionnelles telles que relevées par Louis Cornellier dans *Le Devoir* qui souligne la différence de point de vue entre les auteurs français et québécois sur la question de l'inéluçtabilité ou non de la défaite. On voit également une nette coupure entre l'historien militaire et l'historien universitaire, l'historien militaire ne se laissant guère impressionné par la théorie du nombre comme cause principale de la défaite. Les guerres

d'indépendance américaine et celle de 1812 montrent que les Américains seuls, malgré leur masse, étaient incapables d'envahir le Canada sans l'appui d'une puissance européenne. Par les préoccupations, les champs d'intérêt, voire les spécialités académiques, l'ouvrage revêt une nécessaire diversité qui ne le dévalorise certes pas, mais laisse néanmoins ouverts les grands débats que l'historiographie n'a pas encore tranchés. Abandon de la France, conflit entre les conceptions européennes et canadiennes de la guerre, crise du commandement personnalisé par Vaudreuil et Montcalm, etc.

On reste surpris que certains auteurs maintiennent l'opposition entre petite guerre et grande stratégie quand on sait que, dès 1756, des campagnes de grand style étaient ordonnées pour faire verrou sur les voies d'invasion de la Nouvelle-France, Oswego, Fort William-Henry, campagne projetée sur Fort Edward, Carillon. De même, M. Jean-Pierre Poussou, dans un article plein de hauteur, «Les débats entre historiens», tranche la fameuse querelle Vaudreuil-Montcalm en illustrant le caractère néfaste de la crise de commandement, mais glisse lui aussi sur l'incident de 1757 où Montcalm avait carrément saboté une campagne minutieusement préparée par le gouverneur Vaudreuil pour barrer la route de l'Hudson comme voie d'invasion de la Nouvelle-France.

L'ensemble de l'ouvrage reflète le niveau de connaissance des plus élevés de la plupart des auteurs, mais on n'y sent pas l'interrogation profonde d'un Frégault ou, plus près de nous du brillant spécialiste des significations de cette guerre, le jeune professeur Charles-Philippe Courtois. Lus séparément, les articles nous font voir cette guerre sous de nouveaux aspects propres à rouvrir ce champ d'étude si longtemps délaissé. Par exemple, Stephen Brumwell,

historien qui vit à Amsterdam, illustre avec conviction la portée mondiale de cette guerre qui a façonné le monde moderne avec la mise au monde de deux nouvelles puissances, l'empire britannique des mers et la puissance américaine désormais promise au gigantisme. Mais simple article dans un tout, il nous laisse sur notre faim. La brillante synthèse de Laurent Veysières rédigée sous forme de présentation nous réconcilie avec les diverses composantes de l'ouvrage. Il faut certainement reconnaître qu'il y a un renouveau manifeste des études historiennes concernant la guerre de Sept Ans, mais en même temps, on se rend compte que l'apport québécois pourrait être encore beaucoup plus important. Comme le déclarent Laurent Veysière et Bertrand Fonck, «La mémoire de la guerre de Sept Ans [...] s'est politisée au point d'en perdre son caractère historique». Il y a en effet un étrange paradoxe qui fasse que cette guerre qui nous a tant marqués, qui a créé pour des siècles un statut d'inféodation de la nation québécoise et qui est la référence principale dans notre mémoire historique fasse l'objet de si peu d'études de notre part alors que les Français qui l'ont oublié dans leurs manuels scolaires se donnent aujourd'hui des moyens dont on devrait rêver si nous avions un peu de ressort.

En fait, ce que nous montrent Veysières et Fonck, c'est qu'il manque à la fois aux Français et aux Québécois un ouvrage complet qui couvre l'ensemble de cette guerre en Amérique et qui reflète tant qu'à nous les points de vue québécois et amérindiens comme les Américains ont pu le faire de leur point de vue avec l'incontournable *Crucible of War* de Fred Anderson.

Il reste à dire aussi que ce sujet reste difficile à aborder pour nous, pour une raison très simple: cette guerre n'est pas terminée. Il reste ici des apologistes de la défaite et des

résistants patriotes qui continuent à s'affronter sur le terrain de la mémoire. La fin de cette histoire n'est pas encore écrite simplement pour n'avoir pas été vécue.

René Boulanger  
Écrivain

## LE PROBLÈME DE FOND EN HISTOIRE NATIONALE: FAIRE UNE PLACE À L'HISTOIRE POLITIQUE

Dans « L'histoire nationale sans restrictions » (*L'Action nationale*, décembre 2012), Sylvie Ménard réagit à ma réplique au texte de Jean-Marie Fecteau sur l'histoire nationale et le rapport Bédard. Malheureusement, Ménard semble avoir lu mon texte trop rapidement. Fondamentalement, elle confond ma critique d'une vision de l'histoire du Québec institutionnellement fermée au politique, dont le texte de Fecteau me semble révélateur, et la défense, qu'elle cherche à entreprendre, de la carrière de Fecteau. Comme je l'exprime d'emblée en préambule, il ne s'agit pas ici d'une question de personnes, encore moins de ne pas reconnaître la valeur des travaux de Fecteau.

L'exclusion quasi totale dans nos départements, de postes en histoire politique du Québec est une originalité en comparaison des autres nations occidentales. Tout récemment, Donald Fyson, spécialisé en histoire sociale et politique 1760-1900, reconnaissait que la Conquête était délaissée sans doute à cause de sa charge politique<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Donald Fyson, « The Conquered and the Conqueror », dans Philip Buckner et John R. Reid (dir.), *Revisiting 1759*, University of Toronto Press, 2012, p. 191.

Ménard oppose deux écoles de pensée sur l'histoire nationale, affirmant qu'il y aurait d'un côté ceux qui croient que «les luttes menées par les pauvres, les ouvriers et les femmes pour améliorer leur sort participent à cette histoire au même titre que les actions des membres de l'élite.» De l'autre, il y aurait les partisans conservateurs qui la confindraient «aux grands personnages et événements politiques». À cet égard, j'y affirme pourtant que «tous les champs (social, économique, culturel, politique, etc.) contribuent à alimenter la connaissance de l'histoire d'une nation» pour enchaîner: «ce n'est pas le problème central sur lequel *L'histoire nationale négligée* met le doigt: c'est que l'histoire politique du Québec, nécessaire pour développer un point de vue d'ensemble sur la nation, n'a presque plus de place institutionnelle, alors qu'une place devrait lui revenir.»

D'autres exemples de lecture trop rapide, ce me semble, sont à noter. Je ne confonds pas, par exemple, les travaux de Fecteau avec ceux de Linteau, j'y expose, en les comparant, la désaffection des tenants de cette école sociale pour l'idée de continuité nationale depuis 1608 ou des études sur une longue durée de 1608 à nos jours.

Ménard rappelle qu'il y a plusieurs spécialistes d'histoire du Québec à l'UQAM, comme si j'affirmais le contraire<sup>2</sup>. Elle élude donc le problème de fond. Ménard semble me reprocher de cantonner Fecteau à l'histoire sociale en le décrivant comme «un spécialiste reconnu par ses pairs de l'histoire politique», ajoutant «qu'il a largement participé au mouvement pour revaloriser l'histoire nationale du Québec». Certes, il a produit certaines études sur la loi

---

2 Elle fait quelques erreurs dans leurs descriptions de postes cependant: le poste de Fecteau est en «Histoire de la pauvreté, du crime et de la maladie». Je fais d'ailleurs bel et bien allusion à la nouvelle exception, le nouveau poste de l'UQAM en histoire politique (détenu par S. Savard).

martiale en 1837-1838 et dirigé maints travaux en histoire politique comme elle le rappelle. Cependant, son poste est en « Histoire de la pauvreté, du crime et de la maladie », ce dont personne ne nie l'intérêt, ni la capacité du titulaire d'un tel poste de s'intéresser aussi au politique. Mais on ne peut tout confondre. Ce n'est pas la même chose que de faire des places spécifiquement à des historiens du politique. Ce dont je parle est bien plutôt l'acceptation d'une place autonome pour l'histoire politique et sa place centrale pour une histoire nationale.

Or, il faut bien noter, comme je le fais en le citant dans mon texte, que Fecteau estime que le champ de l'histoire politique n'existe pas en tant que tel et que la nation non plus, sinon comme construit social, et réfute l'idée de continuité nationale. Si tel est le cas d'un des spécialistes d'histoire sociale qui s'intéresse le plus au politique et au national, cela est éloquent sur la situation générale.

Qualifier de « traditionalistes » ou « conservateurs », pour disqualifier leurs propos, ceux qui défendent le droit de cité de ce champ, aux côtés des autres et sa place centrale quand on examine la destinée d'une nation est une voie facile. La question de fond demeure : pourquoi est-ce qu'il est si naturel d'avoir des postes de professeurs spécialisés en histoire politique ailleurs, mais pas ici, au Québec, y compris sur des événements comme les Rébellions des Patriotes, de la Conquête ou de la Révolution tranquille ? Il ne suffit pas de dire que des professeurs qui traitent de la même période depuis les angles d'autres champs – histoire sociale, économique, juridique, culturelle – abordent aussi des questions politiques ou ces événements. Il faut reconnaître qu'il y a là une lacune et une fermeture difficilement justifiables et y remédier.

Charles-Philippe Courtois

## RÉPLIQUE

Pour répondre brièvement à Charles Courtois, j'apprécie qu'il admette enfin les compétences de Jean-Marie Fecteau en histoire politique. Il aurait pu être bon joueur et ne pas passer sous silence le fait que Jean-Marie Fecteau ait dirigé des mémoires et des thèses portant sur les Rébellions, mais il s'agit quand même d'un pas dans la bonne direction. Je vois aussi avec satisfaction qu'il revient sur ses positions et qu'il reconnaît que des professeurs sont engagés en vertu de spécialisations qui recourent la grande trame événementielle de notre histoire nationale. Je lui soulignerais également que les travaux de Jean-Philippe Garneau, qui portent sur la question du droit durant la période de la Conquête, sont politiques.

Enfin, peut-être que Courtois ignore que Jean-Marie Fecteau a été l'un des plus ardents défenseurs d'un poste en histoire des Rébellions au département d'histoire de l'UQAM et qu'il s'est toujours battu pour l'obtention de postes en histoire politique au sein de ce département. C'est en ce sens que sa réplique m'apparaissait profondément injuste.

Pour ce qui concerne le constat du caractère conservateur de ses positions, qui ne saurait constituer une insulte, Courtois devrait simplement l'assumer plutôt que de s'en récrier.

Sylvie Ménard

### **LA COLLUSION REMONTE À LA CONFÉDÉRATION !**

Lorsque Stéphane Dion appuyé par son premier ministre, Jean Chretien, a fait voter une loi sur la clarté référendaire, il aurait dû procéder par une introduction à son projet de loi, ce qu'il n'a pas fait. En effet, pour fournir les modalités de sortie de la fédération canadienne, il importait de mentionner de quelle façon le Québec était entré dans cette fédération, ce qui n'apparaît pas dans son texte et sa loi.

La population du Québec a été entraînée dans la fédération canadienne par une poignée d'individus, mâles de surcroît, alors que le peuple n'a jamais été consulté, au moment où les femmes n'étaient pas considérées comme personne adulte au sens de la loi, le mâle étant en position de domination totale. Ce sont donc une poignée de députés qui ont entraîné le Québec dans une union dont ils ne furent aucunement informés.

Résumons, le Québec a été entraîné dans la fédération canadienne essentiellement par des élus du Parlement du Canada où il y avait, en toile de fond, des intérêts économiques non divulgués au peuple, notamment la construction du chemin de fer pancanadien dans laquelle plusieurs des élus avaient des intérêts privés.

On pourrait facilement ajouter qu'il y avait une sorte de collusion et de corruption en vue de satisfaire des intérêts pri-

vés, comme on le voit devant la commission Charbonneau. En ce sens, les *collusionnaires* d'aujourd'hui ont raison de dire, on n'a rien inventé, ça remonte à la Confédération! On peut dire sans se tromper, que Stéphane Dion a réussi à faire passer une fédération comme exemplaire, alors que tout milite en un exercice qui visait à protéger des intérêts particuliers alors que le peuple a été exclu du débat, de même qu'un autre 50 % de la population, les femmes.

Le projet du Parti Québécois de consulter la population est à 100 lieues des manigances qui ont aboutit à créer un pays où les nantis profitent encore sur le dos de la classe moyenne, que l'on pense à la création des PARADIS FISCAUX votés par le Parlement du Canada (libéraux et conservateurs) au profit d'un petit groupe de privilégiés, alors qu'on traque les chômeurs saisonniers comme s'ils étaient des fraudeurs de grand chemin.

Si, pour sortir de la fédération canadienne, on utilisait la même formule que pour notre entrée dans la fédération canadienne, il suffirait d'un vote majoritaire des députés de l'Assemblée nationale du Québec. Voilà qui est clair. Ce qui est encore plus clair, c'est que cette fois-ci, les femmes auront le droit de voter.

Par ailleurs, l'ensemble des souverainistes du Québec a décidé de choisir un chemin plus noble, celui de consulter toute la population du Québec, et cette consultation est à mille lieues de la clarté de Stéphane Dion. Je défie Stéphane Dion de démontrer que sa loi est plus propre que ce que proposent les forces souverainistes, une consultation populaire. Consulter ne fait pas partie des valeurs libérales et conservatrices, pas même en 2013.

André Mainguy, Longueuil

**HUGUES RABAULT**

*Un monde sans réalité ? En compagnie de Niklas Luhmann, épistémologie, politique et droit*, Presses de l'Université Laval, Collection Diké, 2013, 370 pages

**JACQUES CARDINAL**

*Humilité et profanation: au pied de la pente douce de Roger Lemelin*, Lévesque éditeur, Collection Réflexion, 2013, 200 pages

**SIMON PAPINEAU**

*Le sens de l'humour absurde au Québec*, Presses de l'Université Laval, 2012, 161 pages

**YVAN LAMONDE ET JONATHAN LIVERNOIS**

*Papineau. Erreur sur la personne*, Boréal, 2012, 208 pages

**ÉMILIE GUILBEAULT-CAYER**

*La Crise d'Oka. Au-delà des barricades*, Septentrion, 2013, 204 pages

**GÉRARD BEAUDET**

*Les dessous du printemps étudiant*, Del Busso Éditeur, 2013, 184 pages

**MICHEL SEYMOUR**

*Une idée de l'université. Propositions d'un professeur militant*, Boréal, 2013, 216 pages

**DANIEL INNENARITY**

*La société invisible*, Presses de l'Université Laval, 2012,  
163 pages

**BENOÎT PATAR**

*Écrits sur le cinéma*, Les presses philosophiques, 2012,  
193 pages

**ALAIN VADEBONCOEUR**

*Privé de soins*, LUX, 2012, 301 pages

# Prévenez le coût!



Votre date d'échéance  
est indiquée sur votre  
feuillelet d'adressage

*Nouveau*

## **Paiement direct**

Nos avis de renouvellement contiennent dorénavant le numéro SPC marchand de la Ligue d'action nationale qui vous permet – quand il est jumelé à votre numéro d'abonné – de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet chez Desjardins et dans les autres institutions financières participantes.

## **Autres modes de paiement**

Vous pouvez également payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit\*);  
L'Action nationale  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3
- par téléphone (cartes de crédit\*);  
514-845-8533 ou 1-866-845-8533
- par la boutique internet\*  
[action-nationale.qc.ca](http://action-nationale.qc.ca)

## **Autorisation de prélèvement annuel**

L'avis de renouvellement vous donne également l'occasion de signer une autorisation de prélèvement annuel de votre abonnement sur carte de crédit.

**Chaque abonné est important pour nous.**

\* **VISA et MASTERCARD** acceptées

# GFB

*Gestion François Beaudoin*

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire  
offrant tous les services requis  
pour une transaction réussie.

**819-397-4920**  
**[gfb@tlb.sympatico.ca](mailto:gfb@tlb.sympatico.ca)**

## CLUB DES 100 ASSOCIÉS DE LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Fernand Allard	Marcel Henry
Patrick Allen †	Henri Joli-Cœur
François-Albert Angers †	Lucie Lafortune †
Gaston-A. Archambault †	Anna Lagacé-Normand †
Robert Ascah	Bernard Lamarre
Jean-Paul Auclair †	Denis Lazure †
Paul Banville	Richard Leclerc
Jean-François Barbe	Laurent Mailhot
François Beaudoin	Clément Martel
Gaston Beaudry †	Jacques-C. Martin
Dominique Bédard †	Yvon Martineau
Yvan Bédard	Roger Masson
Henri Blanc	Daniel Miroux
David Boardman	Louis Morache
Antoinette Brassard	Rosaire Morin †
Henri Brun	Reginald O'Donnell
Jean-Paul Champagne	Arthur Prévost †
Jean-Charles Claveau	Ghislaine Raymond-Roy
Roch Cloutier	René Richard †
Robert Comeau	Dominique Richard †
Richard Côté	Jacques Rivest
Louis-J. Coulombe	Jean-Denis Robillard
Gérard Deguire	Ivan Roy
Bob Dufour	Paul-Émile Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Serge Therrien
Léopold Gagnon	Marcel Trottier †
Henri-F. Gautrin †	Réal Trudel
Claude Ghanimé	Cécile Vanier
Paul Grenier	André Verronneau
Michel Grimard	Claude-P. Vigeant
Yvon Groulx	Madeleine Voora
	André Watier

Le Club des 100 associés  
regroupe les donateurs de 1000 \$ et plus.

# L'Action NATIONALE

## LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

## RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

## INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

## REPRODUCTION

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

## MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

## IMPRESSION

Marquis imprimeur

### **Mission**

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

### **Président**

Denis Monière

### **Vice-président**

Christian Gagnon

### **Secrétaire**

Patrick Sabourin

### **Trésorier**

Robert Ladouceur

### **Conseillers**

Myriam D'Arcy

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

### **Ex Officio**

Robert Laplante

### **Membres**

Mathieu Bock-Côté

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Pierre de Bellefeuille

Robert Comeau

SiouFan Houang

Henri Laberge

Josée Lacourse

Anne-Michele Meggs

Danic Parenteau

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Michel Sarra-Bournet

Pierre-Paul Sénéchal

Pierre Serré

### **Membres honoraires**

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon,

### **Membres émérites**

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jacques-Yvan Morin, Gilles Rhéaume Paul-Émile Roy

# Tarifs 2013

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	<b>80 \$</b> <i>(70,22 \$ + taxes)</i>	<b>140 \$</b> <i>(122,89 \$ + taxes)</i>
Abonnement de soutien	<b>175 \$</b>	<b>300 \$</b>
Étudiant	<b>45 \$</b> <i>(39,50 \$ + taxes)</i>	<b>80 \$</b> <i>(70,22 \$ + taxes)</i>
Institution	<b>140 \$</b> <i>(122,89 \$ + taxes)</i>	<b>235 \$</b> <i>(206,28 \$ + taxes)</i>
Autres pays	<b>150 \$</b>	<b>275 \$</b>
<b>Version numérique</b> Abonnement PDF	<b>55 \$</b> 48,28 \$ + taxes	<b>95 \$</b> 83,39 \$ + taxes

TVQ 1012563392 TQ0002

TPS 11901 9545

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

Paiement au guichet (renouvellement d'abonnement)

- chez Desjardins et dans les institutions financières participantes

L'ACTION NATIONALE  
82, rue Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec) H2X 1X3  
Téléphone : 514-845-8533  
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel :  
revue@action-nationale.qc.ca  
**www.action-nationale.qc.ca**

ISSN-0001-7469

Dépôt légal :

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

[www.sodep.qc.ca](http://www.sodep.qc.ca)

Envoi de Poste-Publications - Enregistrement N° 09113